

Bernissart

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5

Fiches-projet

Octobre 2020



Préambule	5	Fiche 20	Optimiser la performance du réseau de transport collectif	89
Objectif 1 – Développer une identité bernissartoise forte.....	7	Fiche 21	Aménager un point-relais mobilité aux abords de la gare de Blaton	91
Fiche 1	Accroître la communication digitale	Fiche 22	Aménager des points-relais mobilité	96
Fiche 2	Mettre en place un budget participatif	Fiche 23	Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents	98
Fiche 3	Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets	Fiche 24	Aménager et sécuriser les points dangereux	102
Fiche 4	Renforcer les outils de participation citoyenne	Objectif 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité	107	
Fiche 5	Organiser l'accueil des nouveaux habitants	Fiche 25	Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux	109
Fiche 6	Organiser des actions propreté récurrentes	Fiche 26	Créer des espaces-test d'agriculture durable	113
Objectif 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population	31	Fiche 27	33 Mettre en place une stratégie de développement commercial local	117
Fiche 7	Améliorer le niveau d'équipement des structures publiques	Fiche 28	Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires	121
Fiche 8	Renforcer l'attractivité du centre omnisports du Préau	Fiche 29	Créer un atelier rural	123
Fiche 9	Créer une maison multiservices dans le quartier de la gare à Blaton	Fiche 30	Mettre en vie le moulin de Blaton	125
Fiche 10	Rénover et valoriser l'espace KAMARA Volet 1 – Maison de village	Objectif 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte ..	129	
Fiche 11	Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles	Fiche 31	Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies	131
Fiche 12	Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity à Bernissart	Fiche 32	Valoriser et protéger les Marais d'Harchies	135
Fiche 13	Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity à Bernissart	Fiche 33	Protéger et développer les sites naturels sensibles	139
Fiche 14	Créer des logements Tremplin dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton	Fiche 34	S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts	143
Fiche 15	Rénover et valoriser l'espace KAMARA Volet 2 – Logement et café	Fiche 35	Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés	147
Fiche 16	Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo	Fiche 36	Créer une structure d'écopâturage pour l'entretien des espaces verts communaux	151
Fiche 17	Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau	Objectif 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel	155	
Fiche 18	Cogérer le réseau de sentiers			
Fiche 19	Créer des liaisons douces intervillages			

Fiche 37	Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques	157
Fiche 38	Renforcer la signalisation et la signalétique touristiques et directionnelles	159
Fiche 39	Créer un relais touristique dans l'ancienne gare de Bernissart	161
Fiche 40	Mettre en œuvre le PCA « Bernissart-Lac »	165
Fiche 41	Créer une halte nautique à Blaton	167
Fiche 42	Valoriser et développer les loisirs au Grand Large de Pommerœul	169
Fiche 43	Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à feu	171
Fiche 44	Positionner et aménager le Musée de la Mine	173
Fiche 45	Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart	175
Fiche 46	Créer un hébergement de groupes dans le bâtiment « ACOMAL » et valoriser les abords	179

Objectif 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social 183

Fiche 47	Développer des ateliers et des résidences d'artistes	185
Fiche 48	Créer un Conseil culturel	187
Fiche 49	Développer des équipements et des activités pour les jeunes	189

Objectif 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégré et globale 193

Fiche 50	Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics	195
Fiche 51	Aménager le cœur de Ville-Pommerœul	199
Fiche 52	Aménager le cœur de Pommerœul – Place des Martyrs	203
Fiche 53	Aménager le cœur d'Harchies – Place Croix	207
Fiche 54	Aménager le cœur d'Harchies – Place de l'église	213
Fiche 55	Aménager le cœur d'Harchies – Site du Charbonnage	215
Fiche 56	Finaliser les aménagements du pôle de loisirs du Préau	219

Préambule

1. Priorités

La priorité attribuée à chaque fiche renvoie à la période à laquelle l'activation de la fiche projet est prévue :

- Priorité 1 : année 1 à 3 (court terme)
- Priorité 2 : année 4 à 6 (moyen terme)
- Priorité 3 : année 7 à 10 (long terme)

Chaque année de mise en œuvre du PCDR, la CLDR dressera le bilan des actions entreprises, identifiera les projets à mettre en œuvre, en adaptant, le cas échéant, la priorité initiale.

Les fiches à court terme sont systématiquement développées pour tous les points requis, avec un niveau de précision dépendant du niveau d'information disponible au moment de la rédaction. Une première estimation budgétaire est proposée. En ce qui concerne les fiches qui feront l'objet des premières conventions DR, une note détaillée du projet est jointe en annexe à la fiche : périmètre d'intervention, dossier photographique, état des lieux, programme proposé, esquisse d'intention lorsque c'est pertinent et première estimation budgétaire.

Pour les fiches de priorité 3, seuls les champs « description, justification et lien à la stratégie » sont complétés, eu égard au délai encore long avant la mise en œuvre des projets ou à l'incertitude quant aux modalités de mise en œuvre. Ces fiches seront étoffées par la CLDR et par les partenaires pressentis lors de l'activation de la fiche.

2. Justification des projets

L'auteur de programme a souhaité structurer le champ « justification » en deux volets :

- Les éléments identifiés dans le diagnostic partagé et dans la grille AFOM en lien avec le projet
- La réponse apportée par le projet, en lien avec le diagnostic partagé et les objectifs de développement

3. Objectifs

Par essence, de nombreux projets répondent à plusieurs objectifs et ont des effets multiplicateurs.

Pour mettre en évidence cette transversalité des projets, l'auteur de projet a indiqué les différents objectifs auxquels contribuent les projets en indiquant en gras l'objectif principal auquel est rattaché le projet.

4. Localisation des projets

La carte annexe « Localisation des projets » permet une vue d'ensemble de la répartition spatiale des projets.

5. Lots 0

En complément aux fiches, une section de la Partie 2 « Résultats de la participation citoyenne » énumère les projets déjà mis en œuvre ou activés durant l'élaboration du PCDR.

Ces projets démontrent que :

- Les autorités communales ont été réceptives aux besoins des citoyens. Quand cela était possible, des solutions simples et rapides ont été proposées et mises en œuvre. Dans certains cas, des montages de projets et des recherches de financement ont été engagées sans attendre l'approbation du PCDR.
- Les habitants se sont mobilisés autour de projets concrets et accessibles sans aide financière, contribuant à retisser du lien social à partir d'actions concrètes.

Objectif 1 – Développer une identité bernissartoise forte

FICHE 1 ACCROÎTRE LA COMMUNICATION DIGITALE

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Ce projet consiste à mettre en place un panel d'outils de communication numérique au sein de l'Administration communale et des services para-communaux. Ce projet inclut quatre volets d'action :

1. La modernisation de l'**identité graphique** de la Commune et des services para-communaux, couplée à l'adoption d'une charte graphique. Cela inclut :
 - a. le développement d'une image de marque valorisable vers l'extérieur du territoire.
 - b. sa *transposabilité* dans les supports de communication traditionnels (bulletin communal, communications officielles, etc.) et dans les réflexions d'espaces publics, de mobilier urbain, de signalétique, etc. (cf. fiche 50)
2. L'**actualisation** régulière du site web communal, en termes de contenu et en termes de physionomie.
Plusieurs services devront être proposés sur la plateforme web : e-administration, bottin social et annuaire actualisés (santé, commerces, économie locale, services à la population, etc.), actualités de la vie communale (travaux, fermeture des services, etc.), agenda local (festivités, marchés, évènements, etc.), description des services communaux et para-communaux (C.P.A.S., A.D.L., Office de Tourisme, etc.), gestion des salles communales (avec éventuellement réservation en ligne), etc. L'interface du Centre de Lecture Publique doit être dynamisée et il doit être mis en réseau au niveau provincial (partage des collections et accès aux affiliés).
3. Le développement d'**applications mobiles** descendantes (informations communales) et ascendantes (type BetterStreet ou forum).
4. La vulgarisation du monde numérique et la **lutte contre la fracture numérique** par la valorisation et le renforcement des formations au numérique proposées par le Cybernibus (Espace Public Numérique).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'existence de supports locaux (bulletin communal, site web) mais peu exploités, tant par l'Administration communale que par les citoyens. La communication papier n'est plus adaptée aux nouvelles générations mais permet de garder le lien avec les publics fragilisés.
- La complexification des moyens de communication numérique et leur obsolescence rapide nécessitant la professionnalisation des services communaux et des investissements financiers récurrents.
- La nécessité de maintenir le lien entre Elus, Administration, citoyens et collectifs citoyens dans des flux ascendants et descendants.
- La dissolution de la communication publique dans un flux continu d'informations et de tous ordres.

La démultiplication – et donc la complexification – des moyens de communication numériques s'accompagnent a contrario d'une perte d'implication et de lien réels des citoyens à leur cadre de vie proche.

La gestion communale en matière de communication est complexifiée par l'ère numérique du fait de l'hyperspecialisation, de la professionnalisation et de l'investissement financier qu'elles impliquent. Mais l'adaptation de l'Administration à ces outils est désormais incontournable afin de maintenir le lien entre elle, les Autorités communales et les citoyens. La communication communale est également prépondérante dans le maintien du lien entre les dynamiques locales (associatives, économiques, sociale) et les citoyens, lesquels rencontrent les mêmes problèmes de complexification. Aussi les actions qui seront menées dans ce domaine devront être conduites dans le souci de développer la communication verticale ascendante et descendante (entre élus et citoyens) avec comme ambition d'en faire de véritables supports d'échange. La lutte contre la fracture numérique est un enjeu prépondérant à Bernissart et sera poursuivie via le renforcement des outils déjà en place, notamment le Cybernibus.

L'image de marque est également un enjeu prégnant : le *chartage* de la communication communale et para-communale servira une politique de marketing territorial visant à renforcer l'attractivité résidentielle, économique et touristique de Bernissart.

En outre, la commune dispose déjà de deux leviers favorables à la mise en place de ce projet : le service communal « Informatique et Infographie », le

Cybernibus et les activités qu'il propose, notamment en partenariat avec le Plan de Cohésion Social. Enfin, l'importance de ce projet transparaît dans le Programme Stratégique Transversal, sous plusieurs objectifs et actions :

- Objectif 1 « Etre une commune qui garantit la cohésion et l'intégration sociale »
 - Maintenir les ateliers d'initiation informatique
- Objectif 10 « Etre une commune qui bouge »
 - Créer un répertoire en ligne reprenant l'ensemble des associations locales
- Objectif 11 « Etre une administration communale moderne, efficace, efficiente et proche de ses citoyens »
 - Mettre en place une e-box pour l'obtention des documents administratifs
 - Favoriser les nouvelles technologies afin d'avertir le citoyen de manière automatisée et sécurisée
- Objectif 12 « Etre une Administration qui améliore la communication et la diffusion des informations vers les citoyens », en particulier dans les actions :
 - Poursuivre le développement du site Internet communal et veiller à l'actualiser
 - Crée une charte graphique communale afin d'être mieux identifié
 - Développer de nouveaux outils facilitant la communication vers le citoyen : application sur smartphone, panneaux d'affichage, etc.

Projets connexes

- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, C.P.A.S.

- Sources de financement

Commune

S.P.W. Intérieur et Action sociale

Appel à projet spécifique (veille à activer)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet important pour la valorisation des différentes actions communales, notamment dans le cadre de cette Opération de Développement Rural.
- Le Service communal « Informatique et Infographie » compte un informaticien, un infographiste et un webmaster (à temps partiel).

- Le Cybernibus est un Espace Public Numérique mobile dont les animateurs proposent déjà des animations et des formations, notamment à destination des chercheurs d'emploi et des personnes âgées, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale ?
 - Les outils numériques sont des vecteurs dont l'obsolescence est rapide et dont la complexité est croissante
- **Etat du dossier**
- Le site web communal a fait l'objet d'un remaniement en mars 2019, intégrant au passage les pages web des services paracommunaux tels que le C.P.A.S. et l'Office de Tourisme.
 - Le CPAS s'est doté d'une page Facebook et projette de disposer d'un site web indépendant de celui de la commune.
- **Programme des travaux**
- Sans objet
- **Planification**
- Définition de l'identité graphique, mobilisation des moyens humains internes et/ou désignation d'un bureau spécialisé en communication et outils numériques (réécriture d'un cahier des charges, le cas échéant, et constitution d'un comité de pilotage)
 - Développement du service et formation continue du Service « *Informatique et Infographie* » et de l'ensemble du personnel communal
 - Mise en œuvre progressive des outils et mise à jour régulière (contenu, forme)
- **Démarches administratives à réaliser**
- Inscription au budget communal
 - Le cas échéant, marché public de services
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Mise à jour périodique
 - Utilisation quotidienne pour les Autorités et l'Administration
 - Formation, accompagnement et soutien matériel des catégories sociodémographiques en précarité numérique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	10.000€ HTVA	<input checked="" type="checkbox"/> Commune
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	d'investissement de départ 5.000€/an HTVA	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie
- TVA		Direction : S.P.W. Intérieur et Action sociale (à rechercher)
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Périoricité de mise à jour du site web communal	1x/3 ans	AC
Nombre de nouveaux outils numériques activés	1x/2 ans	AC
Nombre de formations numériques suivies par le personnel communal	1x/an	AC
Nombre de formations numériques organisées pour les citoyens	2x/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des habitants	70%	AC (enquête)
Nombre de téléchargement des nouveaux outils numériques (type Application)	500 dans l'année du lancement	AC
Taux de fréquentation du site		

internet		
Nombre de démarches e-administration réalisées par les citoyens	20/mois	AC
Nombre de participants aux formations publiques	10/séance	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 2 METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Un budget participatif est un processus au cours duquel les habitants d'une commune ou d'un quartier sont amenés à décider de l'affectation d'une partie du budget extraordinaire des ressources publiques. Via un appel à projet, les initiatives citoyennes, collectives et durables seront soutenues.

A Bernissart, le projet consiste à lancer annuellement un appel à candidature adressé à des groupements de citoyens, qu'ils soient structurés sous une entité juridique reconnue comme personne morale (ASBL, coopérative, institution, etc.), sous une association de fait, en comité, en collectif, ou qu'ils soient représentés par un porteur de projet.

Les projets-candidats doivent avoir pour objectif l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants et, par conséquent, porter sur un espace communal et avoir un intérêt collectif indéniable. Le projet proposé doit être cohérent avec les objectifs du P.C.D.R. en cours de validité. Le projet doit également pouvoir être mis en œuvre dans l'année et bénéficier d'une pleine maîtrise communale, ne nécessitant pas d'acquisition foncière, d'études ou d'autorisations complémentaires. La pérennité et la durabilité du projet doivent être démontrées.

L'administration communale mettra à disposition des collectifs candidats des outils ou des références de gestion de groupes (cf. fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projet).

La C.L.D.R. officiera en tant que jury. Ce jury sera également complété par l'une ou l'autre personne ressource, selon la nécessité. Sur base de la pertinence des projets proposés, ce jury sélectionnera le ou les lauréats.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Les difficultés de cohésion sociale liée à l'histoire locale : faible mixité socio-spatiale, incivilités, etc.
- Les nombreuses initiatives publiques visant à accompagner les populations fragilisées

La stratégie du PCDR a identifié la nécessité d'ouvrir la gouvernance communale à la participation citoyenne. La mise en place d'un budget participatif procède du soutien, de l'accompagnement et de la valorisation des initiatives citoyennes, en accord avec les initiatives de transition et de résilience. Il s'agit d'encadrer la création de collectifs citoyens autour de projets concrets d'amélioration de la qualité de vie autour de thèmes tels que les espaces publics, la mobilité, le civisme, le milieu naturel, les patrimoines, la solidarité, etc.

Ce projet contribuera à développer le sentiment d'appartenance, la fierté et l'ancrage des habitants en incitant à l'échange, au lien intergénérationnel et à la mixité sociale. Il contribuera également à faire des citoyens porteurs de projet, des ambassadeurs des habitants et de Bernissart.

Projets connexes

- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux ou de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 18 – Cogérer le réseau de sentiers*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 40 – Développer les équipements et les activités pour les jeunes*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

C.L.D.R., Plan de Cohésion Sociale, F.R.W.

- Sources de financement

Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La commune dispose de vecteurs de communication variés permettant de toucher l'ensemble des citoyens, qui seront renforcés à terme par la communication numérique (fiche 1).
- Les habitants se mobilisent déjà lors de différentes manifestations, par exemple « Wallonie Plus Propre », et certains sont organisés en Partenariats Locaux de Prévention (qui est une amorce de collectif).
- Le montant octroyé au budget participatif sera défini annuellement par le Conseil Communal : les projets éligibles resteront d'une ampleur limitée, potentiellement contraignant pour les collectifs candidats.

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Préparation de l'appel à candidature
 - Conditions d'octroi et de candidature, thématiques éventuelles, délai, comité d'attribution
 - Création d'un référentiel à destination des candidats
- Appel à candidature et diffusion via les différents vecteurs communaux et médias locaux
- Comité d'attribution
 - Analyse des candidatures par le jury (CLDR, personnes ressources)

- Communication des projets retenus vers le grand public
- Mise en œuvre des projets sélectionnés
 - Marchés publics de fourniture, le cas échéant (par exemple : mobilier urbain)
 - Mise en œuvre par les services communaux
 - Communication des projets concrétisés vers le grand public
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Inscription au budget communal
 - Marché public de fourniture, le cas échéant
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Volet communication
 - Valorisation des vecteurs de communication communaux (site web, bulletin communal)
 - Mobilisation des médias locaux
 - Accompagnement des collectifs citoyens
 - Patrimoine communal : à la demande, communication de l'état des propriétés communales, dans un périmètre défini
 - Gestion de groupe : références, outils de gestion de groupes
 - Entretien des équipements créés, le cas échéant, par les services communaux et/ou en collaboration avec le collectif citoyen

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	En fonction du budget communal alloué annuellement	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : <input type="checkbox"/> Wallonie : <input checked="" type="checkbox"/> Autres : sponsoring
- Frais accessoires (moyens humains, communication)		
- TVA		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'appels à candidature organisés	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de candidatures introduites	> 10 projets par appel à candidature	AC
Nombre de citoyens mobilisés dans les collectifs candidats	Moyenne de 15 citoyens par projet déposé	AC
Nombre de projets mis en œuvre	5 projets par appel à candidature	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 3 CRÉER UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DU MONDE ASSOCIATIF ET DES PORTEURS DE PROJETS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer, au sein de l'Administration communale, une cellule d'accompagnement du milieu associatif, des porteurs de projets, des collectifs citoyens (sans but lucratif) afin de les guider dans leurs démarches collectives.

Cette cellule sera un guichet unique pour les citoyens désireux de s'investir dans la vie de la commune. Elle doit permettre :

- d'informer les associations et les porteurs de projet à but non lucratif sur les infrastructures disponibles et de faciliter l'accès à certains locaux ;
- d'accompagner les démarches administratives et juridiques nécessaires à la constitution d'une ASBL, aux dépôts de candidatures, etc. ;
- de centraliser et diffuser les appels à projet locaux (par exemple : le budget participatif) et supra-locaux (par exemple : appels à projet de la Fondation Roi Baudouin) ;
- de relayer les formations à la gestion de collectifs citoyens ;
- d'encourager le volet communicationnel des collectifs et de promouvoir les initiatives citoyennes via les vecteurs de communication communaux (nouveaux projets, agenda des activités, etc.) ;
- de faciliter la mise en réseau des voisins et la création de comité de quartier.

Les types de collectifs qui pourront être épaulés par la Cellule sont, par exemple, un Système d'Echange Local (SEL), un Repair Café, un Groupement d'Acheteurs Solidaires d'une Agriculture Paysanne (GASAP), des comités de quartier, des ASBL locales, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La méconnaissance du grand public des aides aux associations offertes aux différents niveaux de pouvoirs
- Le besoin des associations locales d'un appui en termes financiers, logistiques, juridiques, communicationnels, etc.

- Les difficultés de cohésion sociale liée à l'histoire locale : faible mixité socio-spatiale, incivilités, etc.
- Les nombreuses initiatives publiques visant à accompagner les populations fragilisées

La stratégie du PCDR a identifié la nécessité d'ouvrir la gouvernance communale à la participation citoyenne. Il s'agit d'encadrer la création de collectifs citoyens autour de projets concrets d'amélioration de la qualité de vie dans son acception la plus large. Il s'agit également d'accompagner les groupes, structurés (ASBL) ou non, dans le cadrage de leur fonctionnement et dans leur viabilité financière (recherche de subsides). A ce titre, l'Agence de Développement Local est occasionnellement confrontée à des demandes de ce type auxquelles elle ne peut répondre mais réoriente vers les services concernés.

Ce projet contribuera à développer le sentiment d'appartenance, la fierté et l'ancrage des habitants en incitant à l'échange, au lien intergénérationnel et à la mixité sociale. Il contribuera également à faire des citoyens porteurs de projet, des ambassadeurs des habitants et de Bernissart. Cette approche est également soutenue dans le Programme Stratégique Transversal par la création d'un salon dédié au monde associatif (Objectif 10 – Etre une commune qui bouge)

En complémentarité avec le budget participatif par exemple, ce projet permettra de proposer un appui humain au montage de collectifs et d'initiatives citoyens.

Projets connexes

- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 9 – Crée une Maison multi-services dans le quartier de la gare à Blaton*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, associations locales existantes

- Sources de financement

Commune

Appel à projet spécifique (veille à activer)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

 - o Exemple de la Maison des Associations et de l'Evènementiel de Tournai

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

 - o Définition des modalités de fonctionnement et de mise en œuvre de la Cellule d'Accompagnement
 - o Recherche de financement
 - o Recrutement
 - o Communication
 - o Evaluation

- Démarches administratives à réaliser

 - o Recrutement

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Communication/promotion du service

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Commune : <input type="checkbox"/> Wallonie :
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	25.000€/an HTVA	Direction : <input checked="" type="checkbox"/> Autres : à rechercher
- TVA		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Mis en service de la Cellule d'accompagnement	1	AC
Nombre de collectifs citoyens accompagnés	>5/an	Cellule d'accompagnement

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de nouveaux collectifs citoyens	2/an	Cellule d'accompagnement
Nombre de collectifs citoyens ayant répondu à au moins un appel à projet local ou supralocal	>5/an	Cellule d'accompagnement

10. Annexes

Sans objet

FICHE 4 RENFORCER LES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à valoriser et développer la participation citoyenne afin de tenter de la rendre plus dynamique, plus intégrée et plus constructive.

Différentes actions seront mises en place :

- Compléter le panel de **conseils consultatifs** : Conseil Communal des Enfants, Conseil Communal des Jeunes, Conseil Communal des Aînés, Conseil Consultatif de la Personne Handicapée, etc. ;
- Organiser les **réunions consultatives citoyennes annuelles**, à l'occasion desquelles les membres du Collège rencontrent les citoyens ;
- Développer la consultation citoyenne lors du développement de grands projets collectifs ou d'aménagement d'espaces publics (cf. projets connexes).

La constitution de 'Conseils consultatifs' est une manière structurée de développer la participation citoyenne mais peut ne pas convenir à tous. Si ces structures s'avèrent insuffisantes, d'**autres modes de participation citoyenne** pourront être exploités : plateforme numérique, forum, tables rondes thématiques, etc.

En diversifiant les moyens d'expression citoyenne, il s'agit notamment de permettre de calibrer les initiatives et les projets menés par la commune au plus juste des besoins citoyens. Ce sera le cas pour de nombreux projets de ce PCDR (cf. projets connexes).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La difficulté d'atteindre certaines catégories de la population : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes défavorisées, etc.
- La mobilisation encore contenue des habitants pour le développement local et la valorisation de la commune
- Les difficultés de cohésion sociale liée à l'histoire et à la géographie locale : faible mixité socio-spatiale, incivilités, axes de transport qui isolent les villages, etc.

- Les nombreuses initiatives publiques visant à accompagner les populations fragilisées (Plan de Cohésion Sociale, coordination sociale, etc.)

La stratégie du PCDR a identifié la nécessité d'ouvrir la gouvernance communale à la participation citoyenne. Il s'agit de mettre en place des outils de travail et de réflexion collectifs Citoyens-Administration, autour des différentes thématiques de la vie locale. Outre les autres projets incitants à l'engagement citoyen proposés dans ce PCDR, le projet vise à diversifier les moyens d'expression et, par là : dans un premier temps, faire remonter les attentes et les besoins des citoyens vers les élus et l'Administration, dans un second temps, adapter les projets et optimiser les investissements.

Ce projet contribuera à développer le sentiment d'appartenance, la fierté et l'ancrage des habitants en incitant à l'échange, au lien intergénérationnel et à la mixité sociale. Il contribuera également à faire des citoyens porteurs de projet, des ambassadeurs des habitants et de Bernissart. Il contribuera également à atténuer l'isolement que peuvent ressentir certains villages, du fait de la configuration des villages et de l'isolement lié aux infrastructures de transport qui sillonnent le territoire.

Ce projet est également soutenu à travers le Programme Stratégique Transversal (sous-objectif « Favoriser la participation citoyenne et l'accès aux nouvelles technologies ») et dans le Plan de Cohésion Sociale (Organisation et animation de conseils consultatifs)

A l'image du processus participatif inhérent au Développement rural, l'activation rapide de nouveaux outils ouverts aux citoyens contribuera à affiner les projets du PCDR dans la phase de mise en œuvre.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif*
- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 18 – Cogérer le réseau de sentiers*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 49 – Développer les équipements et les activités pour les jeunes*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Cyberibus avec la nouvelle plateforme citoyenne de la FRW

Plan de Cohésion Sociale

- Sources de financement

Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Plusieurs outils de participation sont déjà actifs : C.L.D.R., C.C.A.T.M., Label 'Commune amie des ainés'
- Mobilisation du Plan de Cohésion Sociale et de la coordination sociale (plateforme regroupant tous les acteurs de ce secteur) comme interface avec les publics fragilisés

- L'ASBL AMOGraine est une bonne porte d'entrée pour toucher les jeunes

- Etat du dossier

Conseil consultatif des Jeunes : lancement fin 2020

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Inventaire des outils de participation existants/possibles et évaluation
- Programme de création des outils de participation
- Activation progressive des outils
 - Appel à candidature
 - Règlement d'Ordre Intérieur
 - Fonctionnement

- Démarches administratives à réaliser

- Inscription au budget communal
- Instruction avec le SPW

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication
- Désignation d'agents communaux responsables de l'animation, du suivi, du secrétariat
- Amélioration des supports d'intégration sociale et de cohésion (cf. projets connexes), notamment les espaces publics et les équipements d'accueil associatif

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre des outils de participation citoyenne mises en place	3 au terme du P.C.D.R.	AC
Nombre de réunions annuelles de chaque outil de participation active	4/an	AC
Nombre de réunions citoyennes organisées	1/village.an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de membres uniques des outils de participation	100	AC
Nombre de propositions issues des outils de participation	15/an	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 5 ORGANISER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à organiser l'accueil des nouveaux habitants inscrits sur le territoire durant l'année en cours.

Cet accueil se concrétisera via deux actions complémentaires :

- A l'inscription des nouveaux habitants, la remise d'un **carnet d'accueil** contenant les informations administratives, les ressources numériques, un plan de la commune, les solutions de mobilité douces ou en transport collectif, un répertoire des entreprises, des commerces et des services (médecins, pharmaciens, bureau de poste, infirmiers et infirmières à domicile, etc.), un agenda des principaux évènements, etc.

Un guide touristique, une entrée au Musée de l'Iguanodon et à la piscine pourront également être proposés. En collaboration avec les entreprises et les commerces locaux, des bons de réduction pourront être intégrés dans le carnet d'accueil.

- Lors d'un **événement convivial**, la présentation d'un large panel de la vie bernissartoise : élus, services communaux, commerces, artisans, associations et collectifs citoyens, folklore, activités, évènements, etc. Une visite de la commune sera également organisée. Dans ce cadre, les comités de quartier existants pourront proposer le parrainage de nouveaux habitants proches (du quartier ou aux environs).

Pour les personnes dans l'impossibilité de se rendre à l'évènement, une rencontre à domicile sera proposée sur rendez-vous, soit avec un élu, soit avec un agent communal.

Ce projet fait partie des actions reprises dans le Programme Stratégique Transversal sous le sous-objectif « Mieux accueillir les nouveaux habitants ».

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La nécessité de maintenir le lien entre Elus, Administration, citoyens et collectifs citoyens dans des flux ascendants et descendants.
- La dissolution de la communication publique dans un flux continu d'informations et de tous ordres.

- Les difficultés de cohésion sociale liée à l'histoire locale : faible mixité socio-spatiale, incivilités, persistance de l'esprit de clocher, etc. freinant les réflexions collectives et l'intégration de nouveaux habitants.

La création de lien entre les élus, l'Administration, les services locaux, les commerces, les associations culturelles, sportives, récréatives est un enjeu majeur de l'ancrage local des nouveaux habitants et de leur maintien à Bernissart dans la durée. Il s'agit également de limiter la dortoirisation du territoire en valorisant au maximum les ressources de proximité, qu'il s'agisse des commerces comme des équipements et des services, publics comme privés.

Ce projet contribuera à développer le sentiment d'appartenance, la fierté et l'ancrage des habitants en incitant à l'échange, au lien intergénérationnel, à l'engagement associatif et à la mixité sociale.

Par ailleurs, ce projet se justifie par le solde migratoire toujours positif (entre 20 et 120 nouveaux habitants par an) et les perspectives de croissance de population à l'horizon 2035.

Dans son objectif d'insertion sociale, le CPAS propose d'améliorer la connaissance du territoire et de ses ressources à ses bénéficiaires. Ce service pourra bénéficier des outils mis en place pour les nouveaux habitants.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity (Bernissart)*
- *Fiche 13 – Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity (Bernissart)*
- *Fiche 14 – Créer des logements Tremplin dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton*
- *Fiche 15 – Rénover et valoriser l'espace KAMARA – Volet 2 : logements et café*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

C.P.A.S., A.D.L., associations, commerces, entreprises et commerces locaux, Office de tourisme, Cellule d'accompagnement du monde associatif (fiche 3), etc.

- Sources de financement

Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Nombre de nouveaux habitants par an (entre 20 et 120 nouveaux habitants chaque année, solde migratoire)
- La Maison rurale de Blaton est un lieu adapté et idéal pour organiser l'évènement convivial

- Etat du dossier

- Farde d'accueil distribué par le Service Population lors de chaque inscription

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Préparation du carnet d'accueil
 - Mettre à jour et rééditer les plans de la commune avec les services, commerces, ...
 - Prendre contact et organiser la valorisation des ressources locales : services, commerces, entreprises, tourisme, etc.
- Préparation de l'événementiel
 - RGPD : demande d'autorisation d'envoi de l'invitation lors de l'inscription au service Population
 - Logistique : date, lieu, catering
 - Mobilisation des représentants communaux, citoyens, associatifs, économique, etc.
 - Appel à représentation et à parrainage
 - Préparation et envoi d'invitations aux nouveaux habitants
 - Prise de contact et organisation de la valorisation des ressources locales : services, commerces, entreprises, tourisme, etc.

- Démarches administratives à réaliser

- RGPD
- Inscription au budget communal
- Marché de fourniture ou service (catering)

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Intégration des partenaires le plus en amont possible
- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 100 %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	2.500€/an HTVA	<input type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		<input type="checkbox"/> Autres :
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Conception et production du carnet d'accueil	1	AC
Nombre de partenaires associés dans le carnet d'accueil		
Organisation de l'évènement convivial	1/an	AC
Nombre de partenaires présents à l'évènement d'accueil		

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de carnet d'accueil distribué		AC
Taux d'utilisation des bons et entrées gratuites du carnet d'accueil	70%	AC + partenaires
Taux de nouveaux habitants présents à l'évènement d'accueil	70%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 6 ORGANISER DES ACTIONS PROPRETÉ RÉCURRENTES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le nouveau Plan wallon Déchets-ressources base la politique régionale autour de cinq angles d'actions : la prévention (limitation du volume de déchets), la réutilisation de tout ce qui peut l'être, le recyclage, la valorisation alternative et, en dernier recours, l'élimination.

Le projet consiste à mettre en place une série d'actions ciblées sur la production de déchets, leur traitement et la propreté publique.

Plusieurs approches sont envisagées :

- La sensibilisation : séances d'information, accompagnement, diffusion d'information via les vecteurs de communication communaux, visibilisation du travail de la Police de l'Environnement et de l'agent constataleur, explication du fonctionnement du recyparc, etc.
- La mobilisation individuelle : création de compostières de quartier, création d'un réseau d'ambassadeurs « Zéro Déchet », valorisation du service 'encombrants' de l'ALE (ramassage des déchets recyclables à la demande), etc.
- La mobilisation collective : mise en place d'une politique communale des déchets, réponse aux actions et aux appels à projet ou pertinents (par exemple : « Wallonie Plus Propre », « Commune Zéro déchet », Fondation Roi Baudouin, etc.), mise en place de poubelles publiques à tri sélectif dans les espaces publics et dans les bâtiments, etc.
- L'exemplarité de la gestion communale : actions de diminution des déchets produits par les services communaux et valorisation, mise en réseau des services communaux, etc.

La mise en cohérence de ces différentes actions contribuera à faire de Bernissart une commune reconnue – voire exemplaire – en matière de gestion des déchets, en parfaite cohérence avec le Programme Stratégique Transversal (Objectif 7 « Etre une commune en transition ») et le Plan de Cohésion Sociale.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La position plutôt défavorable de la commune en matière de production de déchets et de recyclage : plus de déchets ménagers, moins de déchets recyclables
- Le manque de sensibilisation des habitants au respect du milieu naturel et du cadre de vie malgré les actions menées au niveau local (mais manquant de continuité) et l'engagement de la commune dans des démarches de protection telles que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Contrat-Rivière Escaut-Lys et la présence du Centre de Recherche et d'Initiation à l'Environnement à Harchies. Cela induit une perte de la valeur verte de Bernissart et une diminution potentielle de son attractivité touristique.
- La qualité générale des espaces publics, avec le fleurissement spécifique des entrées de village, des dispositifs de ralentissement et la rénovation de la place de Bernissart, malgré le constat d'incivilités, le manque de poubelles publiques, la présence de dépôts clandestins, etc.

Le problème de la gestion des déchets se marque de différentes manières (importance des déchets ménagers et des déchets globaux, faiblesse des collectes sélectives) et impacte la commune à différents niveaux (nombreux dépôts sauvages, image dégradée), perceptible dans les données statistiques et dans le ressenti des habitants.

Agir sur la propreté générale de la commune et sur la production privée et publique de déchets contribuera à entretenir et développer une image de marque positive et à valoriser le caractère vert et naturel de Bernissart.

Projets connexes

- *Fiche 7 – Renforcer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 36 – Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts*
- *Fiches 51 à 56 – Aménager les coeurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

IPALLE, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CRIE d'Harchies, ALE, CPAS

- Sources de financement

Commune

Appels à projets spécifiques : Wallonie Plus Propre, Fondation Roi Baudouin

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Bonne participation de la population à l'opération « Wallonie plus propre »
- Importance conjoncturelle de limiter la production de déchets et d'encourager l'économie circulaire
- Succès du service 'encombrants' proposé par l'ALE

- Etat du dossier

- Participation à « Wallonie Plus Propre » en 2018, 2019 et 2020

- Mise en place d'une éco-team au sein de l'Administration communale (2019)
- CPAS : présence de 5 éco-cantonniers
- Agent constataleur communal

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Communication : mobiliser les outils de communication communaux pour sensibiliser et valoriser les réussites ou les initiatives
- Organiser des actions de sensibilisation des citoyens sur les différentes possibilités de réduction et de recyclage des déchets
- Proposer une aide logistique aux groupes de citoyens ou aux associations qui organisent des actions collectives
- Mettre en place une veille des appels à projets pertinents et des campagnes de sensibilisation
- Dresser un état des lieux de la production de déchets des services communaux et mettre en place une stratégie de diminution, réutilisation, recyclage

- Démarches administratives à réaliser

- Inscription au budget communal
- Marché de fourniture : poubelles de tri (espaces publics, bâtiments)

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication
- Sensibilisation répétitive

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Commune :
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	5.000€/an HTVA	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : En fonction des appels à projet ou des campagnes
- TVA		<input checked="" type="checkbox"/> Autres : à investiguer (IPALLE, etc.)
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions de sensibilisation menées	4/an	AC
Nombre d'actions citoyennes organisées	4/an	AC
Adoption d'un plan de réduction des déchets des services communaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Production de déchets par habitant (Ordures ménagères brutes, recyparc)	Diminution	IPALLE, SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Production de déchets communaux	Diminution	AC, IPALLE
Nombre de dépôts sauvages et d'incivilités	Diminution	Police de l'environnement, agent constatauteur

10. Annexes

Sans objet

Objectif 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population

FICHE 7 AMÉLIORER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES STRUCTURES PUBLIQUES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre à niveau ou compléter les équipements ou le confort des salles communales existantes ne nécessitant pas de rénovation profonde. Il s'agit de mieux adapter les équipements mis à disposition des citoyens ou des collectifs à leurs besoins et à la réalité de l'utilisation de ces équipements : mobilier spécifique, équipement multimédia et culturel, occultation, performance acoustique, isolation thermique et phonique, etc. selon le cas.

La consultation citoyenne réalisée dans le cadre du P.C.D.R. a permis de cibler les aménagements à prévoir selon les salles :

- Salle communale d'Harchies : rénovation des sanitaires et de la verrière, des menuiseries, de l'électricité et des peintures
- Salle Jean Demols à Pommerœul : isolations thermique et acoustique, lumière naturelle et occultation, équipements multimédia
- Maison de village de Pommerœul : isolation acoustique, rénovation des peintures
- Maison rurale de Blaton : mobilier, équipement culturel
- Salle des 3 canaux à Blaton : rénovation de l'électricité
- Fermette du Préau : rafraîchissement général, rénovation des abords (terrain de minigolf)

Ces besoins seront affinés avant l'activation du projet par une consultation fine de l'ensemble des utilisateurs de chaque salle.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La commune dispose d'un panel d'équipements varié et réparti sur tout le territoire permettant l'organisation de nombreux évènements par le milieu associatif et les citoyens.
- Certains de ces équipements sont vieillissants ou ne répondent qu'en partie aux besoins de la population. Ils ne s'inscrivent pas toujours dans les normes de bâtiments publics.
- Le tissu associatif est bien présent dans les différents villages. De cette dynamique émerge un calendrier d'activités et d'évènements riche et diversifié, bénéficiant d'une belle réceptivité auprès de la population,

malgré l'impression des bénévoles et des organisateurs d'une lente érosion de la participation de la population.

- Face aux difficultés logistiques et à la baisse du bénévolat, les associations locales sont demandeuses d'un soutien matériel pour faciliter la pérennisation de leurs actions.

Le projet contribuera à affiner le niveau d'équipement et de confort du réseau de salles communales. Par cette intervention, il s'agit d'encourager la dynamisation des quartiers et des coeurs de village et, a fortiori, la création de lien social.

Le projet contribuera à développer des espaces plurifonctionnels et modernes et à les inscrire dans la durée et la durabilité.

Projets connexes

- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 10 – Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

- Maison de Village de Pommerœul (acoustique)
- Maison rurale de Blaton (équipement mobilier, scénique, gradins)
- Salle communale d'Harchies
- Salle Jean Demols à Pommerœul (confort, arrière)
- Fermette du Préau à Bernissart
- Salle des 3 canaux à Blaton

- Périmètre d'intervention

Le projet porte sur des aménagements intérieurs de ces différents lieux.

- **Statut de propriété**

Commune

- **Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Les interventions portent sur des aménagements intérieurs aux salles ciblées et n'auront pas d'impact sur l'environnement direct de celles-ci. Dans certains cas, des mesures d'insonorisation (salle J. Demols, par exemple) auront même un effet positif en diminuant les nuisances sonores.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

Milieu associatif local, citoyens utilisateurs des salles, riverains

- **Sources de financement**

Commune

Fédération Wallonie-Bruxelles

Appels à projets spécifiques

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- L'Administration communale peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée qui permettra de réaliser une partie du projet en interne

- **Etat du dossier**

- Inventaire communal en cours
 - Salle communale d'Harchies : inventaire des interventions et budgétisation réalisés
 - Salle Jean Demol à Pommerœul : rénovation de la cuisine programmée
 - Maison rurale de Blaton : acquisition de gradins

- Exemplarité de la Maison Rurale de Blaton, notamment d'un point de vue acoustique
- Maison communale de Bernissart rénovée en 2019

- **Programme des travaux**

- A préciser selon les implantations :
 - Techniques Spéciales du Bâtiment : électricité, menuiseries (intérieur/extérieur), couverture, isolation thermique, isolation acoustique, isolation phonique, etc.
 - Equipements spécifiques : occultation, mobilier, équipements multimédia, équipements culturels

- **Planification**

- Salle communal d'Harchies
- Pour chaque autre salle
 - Consultation des utilisateurs (association, citoyens, collectifs) en collaboration avec la Cellule d'Accompagnement (Cf. Fiche 3) dès qu'elle est opérationnelle
 - Définition de l'intervention
 - Estimation financière et programmation de l'intervention
 - Recherche de subsides, le cas échéant
 - Marché public de service ou de fourniture, le cas échéant (étude, réalisation, matériaux)
 - Exécution des travaux

- **Démarches administratives à réaliser**

- Inscription au budget communal
- Le cas échéant, marché public de service (architecte, entreprise de travaux) ou de fourniture (matériaux)

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Cellule d'Accompagnement du monde associatif et des porteurs de projet

8. Estimation globale du coût

- Salle communale d'Harchies

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	72.000€ htva	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
Frais accessoires (moyens humains, communication)		<input type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA	15.120€ tva	<input checked="" type="checkbox"/> Autres :
Total (TFC)	87.120€ tvac	Fédération WB

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Aménagement de la Salle communale d'Harchies	1	AC
Aménagement de la salle J. Demols à Pommerœul	1	AC
Aménagement de la Maison de village de Pommerœul	1	AC
Aménagement de la Maison rurale de Blaton	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des utilisateurs	80%	AC (enquête)
Taux d'occupation de la salle	75%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 8 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE OMNISPORTS DU PRÉAU

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Dans la continuité des investissements en cours pour le site du Préau (cf. Etat du dossier), le projet consiste à en développer l'attractivité récréative par :

- la rénovation des vestiaires, du sol et le rafraîchissement général de l'intérieur du Centre Omnisport ;
- le développement d'équipements récréatifs à la piscine du Préau : toboggans, pataugeoires, etc. ;
- l'aménagement d'équipements de confort et de convivialité ;
- d'autres interventions à préciser à l'activation de la fiche.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'ensemble du site du Préau constitue une ressource importante dans l'équipement de la commune, en matière sportive comme récréative. Le niveau d'équipements d'une partie de l'infrastructure ne répond plus au niveau d'exigence contemporain. A ce titre, le site fait l'objet d'une attention particulière des Autorités communales amorcée par l'élaboration d'un *master plan* en 2016 et la mobilisation de moyens financiers pour la requalification du parking (subsides Infrasport).
- Le site offre un potentiel de développement de zone de loisirs : projet de marais didactique (fiche 31), campings, salle communale « La fermette », étangs de pêche, centre omnisports, etc. en articulation avec le centre administratif, la cité du Préau et la future mise en œuvre de la zone d'habitat (fiches 12 et 13). Néanmoins, le complexe souffre d'usure et d'un vieillissement normal lié à son ancierreté et à sa fréquentation.

La commune de Bernissart mène depuis quelques temps une réflexion stratégique sur le devenir du site du Préau. L'objectif de cette démarche est de créer un pôle récréatif et touristique attractif grâce à des interventions qui vont permettre de :

- Mettre en relation l'ensemble des activités et équipements (publics, associatifs et privés) implantés dans le périmètre ;
- Donner une identité forte et lisible par une mise en cohérence paysagère de l'espace public.

La revalorisation du site et des équipements induira une augmentation de la fréquentation et justifie un saut qualitatif du Centre Omnisports.

Il s'agit pour la Commune de mettre en valeur et de coordonner les différentes activités présentes : le Centre Omnisport, la fermette du Préau, l'étang de pêche, le camping, les Marais d'Harchies et le CRIE.

Projets connexes

- *Fiche 13 – Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 56 – Finaliser les aménagements du pôle de loisir du Préau*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

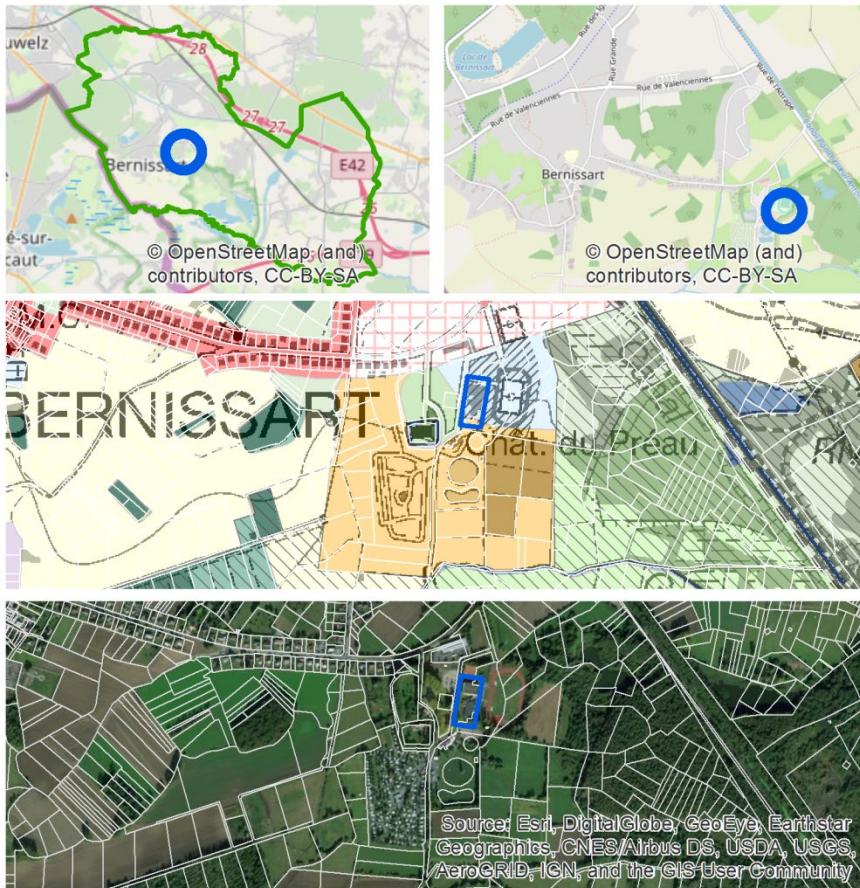
4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation



- Périmètre d'intervention

L'intervention sera limitée à la mise à niveau de la piscine et du complexe sportif indoor

- Statut de propriété

Commune

- Affection et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone de Services Publics et d'Equipements Communautaires

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet permettra de mettre à niveau les équipements et, de ce fait, de réactiver l'attractivité du Complexe Omnisports du Préau. La rénovation de ces équipements permettra de l'inscrire dans la durée et de valoriser les structures existantes.

La configuration du site et la requalification en cours du parking seront en mesure d'absorber le flux de visiteurs qu'engendrera le saut qualitatif souhaité.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Utilisateurs du Centre Omnisports du Préau

- Sources de financement

Commune

Infrasports – Plan Piscine (à investiguer)

CGT

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le projet s'intègre dans un projet plus global de revalorisation du site du Préau (cf. projets connexes) dont certains volets sont déjà activés (cf. état du dossier)

- Etat du dossier

- Master plan du site du Préau en lien avec les Marais d'Harchies réalisé en 2016 (cf. annexes page suivante)
- Aménagement du parking du Préau
 - Dossier de demande de subside introduit auprès d'Infrasport
 - Marché 'conception-réalisation' : notification en attente de l'acceptation du subside
- Aménagement d'une aire de motor-homes
 - Dossier de demande de subside introduit auprès du CGT
- Travaux réalisés par la commune : rénovation de la piscine (toiture) réalisés en 2020

- **Programme des travaux**
 - o Centre Omnisports
 - Réfection des vestiaires
 - Réfection du revêtement de sol
 - Rafraîchissements complémentaires
 - o Piscine
 - Equipements de loisirs
- **Planification**
 - o Recherche de subside et dossier(s) de candidature
 - o Marché de conception-réalisation : étude des besoins, des possibilités techniques, propositions, travaux et pose des équipements
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier(s) de subsides
 - o Marché public de conception-réalisation
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Communication
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

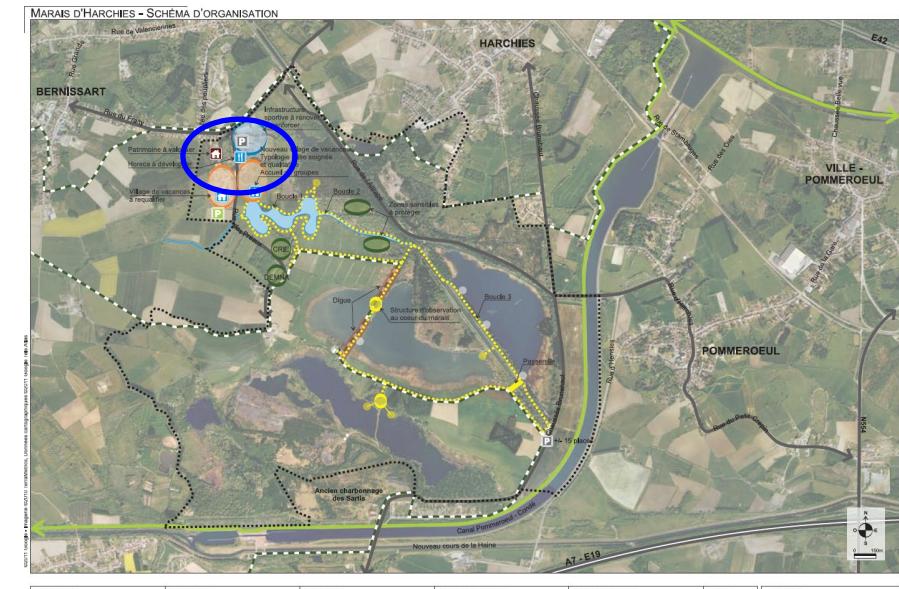
9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire de l'équipement	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Augmentation de la fréquentation du Centre Omnisport (en nombre de visiteurs uniques)	+ 10%	AC
Augmentation de la fréquentation du Centre Omnisports (en nombre de club)	+10%	AC

10. Annexes

Master plan de requalification des Marais d'Harchies (ARCEA)



FICHE 9 CRÉER UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE QUARTIER DE LA GARE À BLATON

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Une maison multiservices est une infrastructure polyvalente dont les équipements sont diversifiés par des services publics et privés, afin de répondre aux besoins spécifiques de la population.

Le projet consiste à valoriser la centralité et l'accessibilité de la gare de Blaton dans un pôle serviciel à destination des habitants et des navetteurs. Sur base des résultats de la consultation citoyenne menée par le GAL des Plaines de l'Escaut, l'équipement pourrait comprendre :

- Services à la population et aux usagers des transports en commun
 - Un espace de passage et d'attente convivial : café, librairie, lieu d'échange (boîte à livres/à troc/à plantes/..., frigo solidaire, etc.), un vestiaire pour les cyclistes, connexion WIFI et bornes de chargement, etc.
 - Relai services de proximité : distributeur de colis bPost, titres-services (repassage), crèche ou accueillante d'enfants, etc.
 - Commerce de proximité : sandwicherie, produits locaux (en intérieur – présentiel ou distributeurs – et/ou via des ambulants en extérieur)
 - Salle polyvalente à destination des associations et collectifs citoyens
 - Centre de consultations médicales ou maison médicale
- Un point d'information associative, événementielle et touristique ou, mieux, un point d'accueil (avec présence au moins le WE et pendant les congés)
- Espace de coworking, accessible aux navetteurs en attente, aux navetteurs en télétravail et aux indépendants locaux qui souhaitent un espace de travail partagé
 - Espace de travail partagé avec équipement numérique adapté, cadre cosy et coin cafétéria
 - Mise en réseau des travailleurs locaux et accompagnement, en partenariat avec l'Agence de Développement Local
- Un espace modulable, plutôt de petite capacité, pour le milieu associatif (réunions)

- Un Repair café
- Une crèche ou une accueillante d'enfants
- Un espace sanitaire pour les personnes précarisées
- Un logement (contrôle social de nuit, éventuellement gardiennage/conciergerie)

Le dynamisme de la structure sera soutenu par la création d'une communauté d'utilisateurs, en lien avec le projet de point-relai mobilité (fiche 21). Différentes pistes existent pour l'animation de ce groupe (Bernissart en Transition, la Commune) mais ce point devra être approfondi à l'activation de la fiche.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'insécurité planant sur la gare de Blaton depuis la fermeture des guichets (vol de vélo, petite délinquance, dégradation, impossibilité d'abris pour les navetteurs, etc.) accentuée par la vétusté de certains aménagements, notamment les tunnels sous voies.
- L'absence de correspondance horaire entre les TEC et la SNCB, impliquant de longs temps d'attente pour les usagers multimodaux.
- Le succès de Berni'Repasse auprès des habitants et des navetteurs mais le manque d'accessibilité (à l'échelle communale) de produits locaux ou en circuit court.
- L'évolution du coût et du temps de déplacement, l'augmentation du nombre d'indépendants, impliquant une augmentation progressive du télétravail.
- Le manque de locaux gratuits pour les associations, notamment de plus petite taille.

Ce projet se justifie en premier lieu car il s'intègre et s'intègrera dans le réseau de mobilité douce bernissartois, faisant du plateau de la gare un point de convergence aisée et un lieu naturel de multimodalité.

Le projet contribuera à soutenir les initiatives citoyennes de mobilité alternative en aménageant un lieu de convivialité et d'échange, que ce soit le temps de monter dans un train ou un bus comme le temps de partager un moment de travail, un en-cas ou une période de travail.

Dans une logique de transition porté par un collectif citoyen, les besoins sont diversifiés mais l'équipement favorisera l'échange, le multiculturalisme, la valorisation des ressources existantes et le développement durable (limitation des déplacements D-T, qualité de vie des indépendants et des navetteurs, repair-café, valorisation d'un bâtiment existant, etc.).

Enfin, alors que le plateau de la gare apparaît aujourd’hui comme un lieu peu accueillant, de passage rapide, le projet contribuera à redynamiser complètement tout le quartier de la gare par la création de services de proximité, par la création d’un lieu d’intermodalité et par l’encouragement de la créativité et de l’initiative citoyennes. Ce regain d’attractivité contribuera également à soutenir les commerces et services existants à proximité (resto, mutuelles, Carrefour market, berni’repasse, etc.) voire la création de nouvelles activités.

Ces différents atouts ont bien été appréhendés par le GAL des Plaines de l’Escaut qui a identifié le site pour la création d’un Point Relai Mobilité. Le bureau chargé de cette étude a d’ores et déjà organisé une première réunion de concertation avec les utilisateurs, dont une grande partie des apports ont été intégrés à cette fiche.

Projets connexes

- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages*
- *Fiche 20 – Optimiser la performance du réseau de transports collectifs*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 7 – Mener une politique d’aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Gare de Blaton ou terrain proche (quartier de la gare)

- Périmètre d’intervention

Gare de Blaton : fermée depuis 2013, à valoriser

Espace disponible



Statut de propriété

InfraBEL

Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone blanche

Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Accessibilité multimodale : gare TEC, proximité autoroute, proximité RAVeL

Proximité noyau villageois

Valorisation d’un bâtiment existant, attractivité des transports collectifs, amélioration du contrôle social des abords et redynamisation du quartier

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

TEC Hainaut, Infrabel, SNCB, Proximus (propriétaire d'un bâtiment voisin peu ou plus valorisé), ASBL Navetteurs.be, Bernissart en transition

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement rural

INFRABEL

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Pas de maîtrise foncière des bâtiments et du site
- Gare inoccupée
- Développement en cours d'un réseau d'espaces de co-working en Wallonie (picarde)
- Desserte TEC
- Convention avec InfraBel

- Etat du dossier

- Convention entre SNCB et la Commune pour l'occupation d'une partie du bâtiment de la gare par Berni'Repass
- GAL des Plaines de l'Escaut
 - organisation d'une réunion de réflexion citoyenne sur le réaménagement de la gare et de ses abords (17/10/2019)
 - contact avec la SNCB (gestion du patrimoine)

- Programme des travaux

- Evaluation sanitaire du bâtiment
- Mise à niveau des techniques spéciales, en fonction des besoins
- Rafraîchissement des peintures
- Système d'accessibilité modulable
- Aménagements intérieurs : espaces ouverts, espaces cloisonnés (modulables), réserves, sanitaires, mobilier, équipements complémentaires, etc.

- Planification

- Acquisition ou convention de mise à disposition du bâtiment avec la SNCB

- Marché de travaux, le cas échéant
- Travaux
- Recherche de locataires et de services
- Convention de location
- Communication / promotion
- Gestion des locataires et des services

- Démarches administratives à réaliser

- Acquisition ou convention de mise à disposition avec InfraBel, en contact avec le Comité d'Acquisition
- Marché public de travaux
- Convention de location

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Promotion
- Accompagnement / Gestion des locataires

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de services et de professions disponibles	5	AC
Taux de remplissage de la salle polyvalente	Nombre de locations par semaine	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 10 RÉNOVER ET VALORISER L'ESPACE KAMARA VOLET 1 – MAISON DE VILLAGE

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le Kamara est un ancien café de Bernissart, toujours en activité, racheté par la Commune en 2018. La tenancière réside sur place et gère la vaste salle des fêtes présente à l’arrière.

Le projet consiste à assainir complètement le site et à recréer un équipement adapté aux besoins actuels des citoyens et des collectifs d'une part, aux normes d'habitation d'autre part (cf. fiche 15 « Rénover et valoriser l'espace KAMARA, volet 2 : logements et café). Etant donné l'insalubrité de la partie 'cafelogement', la vétusté et l'enclavement de la salle, il est impératif de procéder à une requalification en profondeur de l'ensemble pour pouvoir proposer aux habitants et à la tenancière un équipement de qualité, adapté et durable. Aussi, au regard de l'attachement des habitants à ce bâtiment, l'étude de faisabilité devra évaluer et comparer l'option rénovation à l'option démolition-reconstruction.



Programme Communal de Développement Rural de Bernissart – 2020
Partie 5 – Fiches-projets

A ce stade du projet, la démolition de la partie « salle » semble nécessaire par la présence d'une couverture contenant de l'asbeste, par la faible performance énergétique du bâtiment et par son enclavement.

La présente fiche porte sur la création d'une Maison de village. Afin de s'insérer dans l'offre communale, l'équipement sera composé d'une vaste salle modulable et des annexes de fonctionnement (coin cuisine, sanitaires, réserves, espaces techniques). Les baies seront occultables, l'acoustique de la salle sera adaptée. Eu égard à la proximité de logements, un soin particulier sera également apporté à l'insonorisation globale du bâtiment.

La restructuration complète du site offrira la possibilité d'un stationnement adjacent : PMR, véhicule réfrigérant d'appoint, équipement traiteur ou autre. La mise en place de panneaux solaires et d'une citerne d'eau de pluie sera évaluée durant l'étude de faisabilité.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La commune dispose d'un panel d'équipements variés et répartis sur tout le territoire permettant l'organisation de nombreux évènements par le milieu associatif et les citoyens.
- Certains de ces équipements sont vieillissants ou ne répondent qu'en partie aux besoins de la population. Ils ne s'inscrivent pas toujours dans les normes de bâtiments publics (notamment performance énergétique, accessibilité PMR, sécurité).
- Le tissu associatif est bien présent dans les différents villages. De cette dynamique émerge un calendrier d'activités et d'évènements riche et diversifié, bénéficiant d'une belle réceptivité auprès de la population, malgré l'impression des bénévoles et des organisateurs d'une lente érosion de la participation de la population.

Le projet contribuera à requalifier un ensemble bâti emblématique du village de Bernissart (l'ancienne Maison du Peuple) et à ancrer son rôle dans la dynamique festive et associative locale et communale. La salle KAMARA est un lieu prisé des habitants pour les réceptions privées et est occupé par des associations et des clubs sportifs (tir à l'arc). Cette salle est partie intégrante de l'offre communale en équipements associatifs mais son état de délabrement pourrait compromettre son occupation à court terme.

Eu égard à l'état sanitaire du bâtiment et à son implantation, le projet contribuera à assainir le site et proposer des équipements et des logements

sains, correctement équipés et dont l'accessibilité (PMR, fournisseurs) aura été complètement repensée.

Dans la mesure des possibilités offertes par le site, une réponse partielle à la question du stationnement sera proposée dans le projet et sera complétée par une réflexion spécifique sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour (voir fiche 24).

L'assainissement du KAMARA est également inscrit dans le Programme Stratégique Transversal (Objectif 8.2 « Développement une politique de logement efficace »).

Projets connexes

- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 15 – Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 2 : Logements et café*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Bernissart, à l'angle de la rue de Valenciennes et de la rue Grande

- Périmètre d'intervention

Le café KAMARA et la salle de fêtes qui y est adossée sont propriété communale depuis 2018. Avec la fiche 15, il s'agit d'intervenir sur l'ensemble du bien communal : café et logement d'une part, salle de fête et ses abords d'autre part.

Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun entretien par le précédent propriétaire et présente aujourd'hui un état délabré et un niveau d'équipement dépassé. Le café

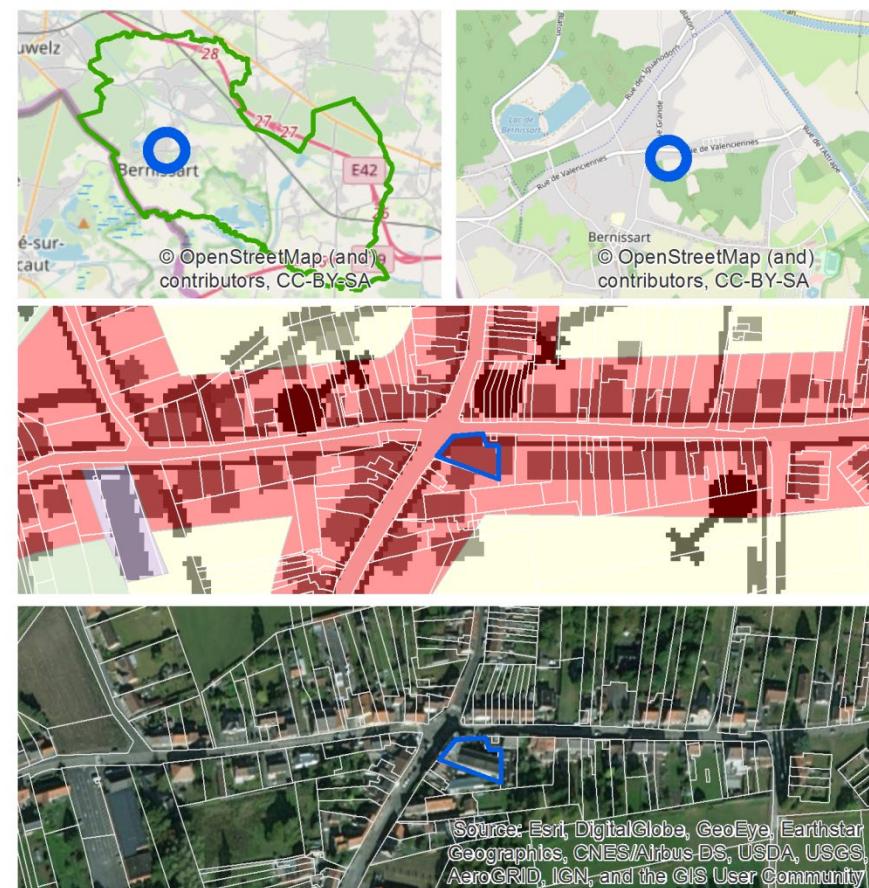
est actuellement géré par la même tenancière qui vit à l'étage depuis de nombreuses années.

- Statut de propriété

Commune de Bernissart

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat



- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Afin de limiter les nuisances avec le voisinage, les recommandations de création de la Maison de village intègrent un niveau d'exigence élevé en matière d'isolation sonore.

Le règlement d'utilisation de la salle prévoira également des recommandations en matière de type d'activités, de niveau sonore (musique) et d'horaires. Il préconisera également l'utilisation de stationnement de délestage (par exemple avec les moyennes surfaces périphériques, en accord avec les propriétaires et exploitants) afin de maintenir la sécurité et le calme des rues adjacentes.

Les normes en matière de Performance Energétique et d'assainissement des eaux seront respectées, voire dépassées en fonction des contraintes techniques qui seront approfondies par le bureau d'étude. L'autonomie énergétique pourra être étudiée.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune de Bernissart

- **Partenaires**

C.P.A.S., Agence de Développement Local

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement rural

Partenariat Public-Privé

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Grand espace offrant de nombreuses possibilités
- Ancrage historique de la vie sociale du quartier
- Etat de délabrement avancé de l'ensemble du bâtiment, pouvant compromettre à court terme sa mise à disposition pour les associations locales et les habitants
- Non-conformité et inadéquation du bâtiment avec ses usages actuels

- **Etat du dossier**

Sans objet

- **Programme des travaux**

- Démolition et assainissement

- Gros œuvre : fondations, construction, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, isolation
- Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaires, aménagements intérieurs
- Abords : stationnement, végétalisation

- **Planification**

- Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR, les riverains et les utilisateurs
 - Plans, métrés, cahiers spéciaux des charges
- Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux
 - Suivi du chantier

- **Démarches administratives à réaliser**

- Convention-faisabilité avec le SPW
- Marché public de services
- Permis d'urbanisme
- Convention-réalisation avec le SPW
- Marché public de travaux

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Règlement d'ordre intérieur
- Plan de stationnement

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	728.000 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+50% 334.484 € tvac
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	72.800 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+50% 634.484 € tvac
- TVA	168.168 €	
Total (TFC)	986.968 €	Direction : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Règlement d'ordre intérieur	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation de la salle	75%	AC
Nombre moyens d'occupants	50 personnes	AC

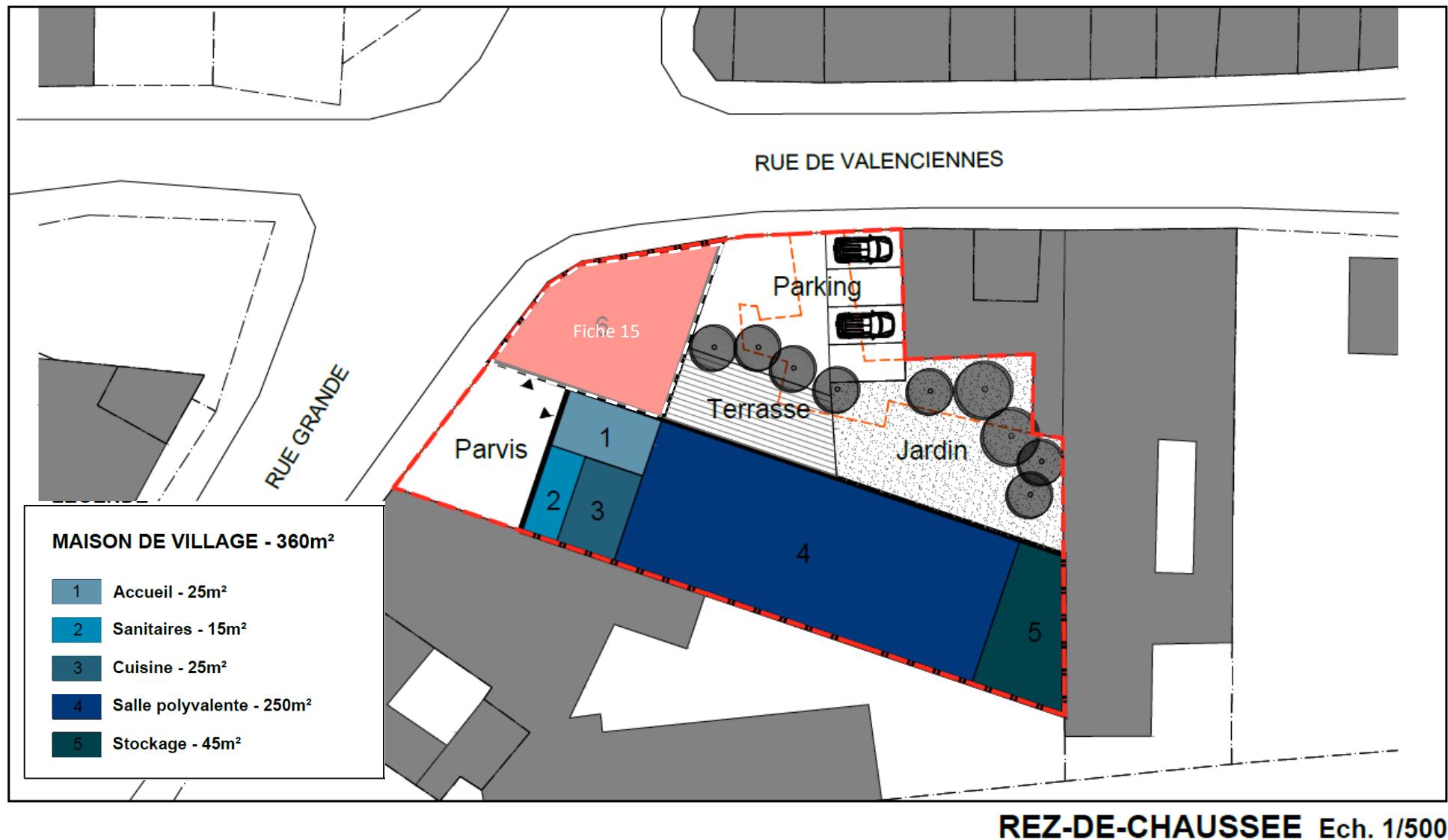
10. Annexes

Esquisse d'intention

Reportage photo

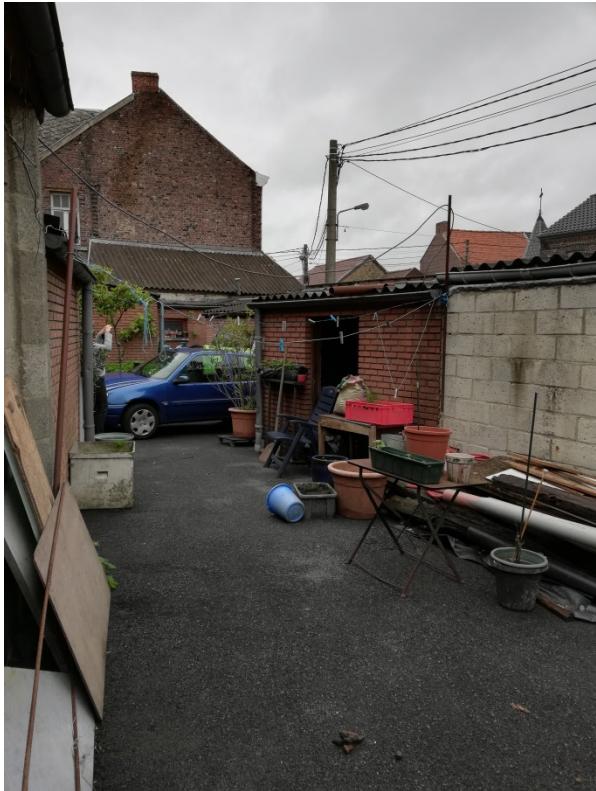
Métré estimatif

Esquisse d'intention



Reportage photo





COMMUNE DE BERNISSART

MAISON DE VILLAGE**ESTIMATION BUDGETAIRE - Février 2020**

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain					-				
Démolitions/Désamiantage		FFT	50.000 €	10.500 €	60.500 €				
Construction maison de village	1.800 €/m ²	360 m ²	648.000 €	136.080 €	784.080 €				
Abords	150 €/M ²	200 m ²	30.000 €	6.300 €	36.300 €				
Frais d'étude (Géomètre, architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination sécurité-santé)	<i>10% du montant des travaux</i>		72.800 €	15.288 €	88.088 €				
TOTAL			800.800 €	168.168 €	968.968 €	Wallonie – DR	80%	400.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	234.484 €	234.484 €
TOTAL					968.968 €			634.484 €	334.484 €

FICHE 11 CRÉER DES AIRES DE JEUX ET DE RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Sur base du réseau d'aires de jeux pour enfants récemment créées par la Commune, le projet consiste à développer leur dimension intergénérationnelle et conviviale par :

- La diversification des équipements : bancs, tables, terrain de pétanque, etc.
- Le développement de la végétalisation participative
- Le renforcement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- L'animation des lieux durant l'année

Les utilisateurs, les riverains et les enfants/jeunes seront associés à la conception et à la réalisation des aménagements, dans une démarche de chantier participatif et d'intégration sociale.

Les choix de mobilier urbain et de signalétique seront faits en cohérence avec les équipements existants à proximité immédiate et avec le souci d'une unité esthétique à l'échelle du territoire (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La prédominance d'une identification des habitants à un quartier (Coron du Charbonnage à Harchies, Préau à Bernissart, Cité-jardin à Harchies, Bruyère à Blaton, etc.)
- L'organisation d'activités intergénérationnelles, notamment à la fermette du Préau, mais le manque d'infrastructures récréatives dans les villages
- Un nombre important d'incivilités, souvent attribuées (à tort ou à raison) aux jeunes, probablement par manque de temps et de lieux de rencontre appropriés et d'encadrement de ces groupes
- Le manque d'activités pour les jeunes ou leur méconnaissance, ainsi que l'absence d'organe d'expression citoyenne spécifique (pas de Conseil Communal des Jeunes ni de Commission des Aînés)

Les aires de jeu sont les espaces publics parmi les plus favorables aux interactions sociales et intergénérationnelles. Il s'agit d'un outil d'intégration et de cohésion précieux pour la dynamique des villages. Au vu de l'importance de l'unité

« quartier » dans le fonctionnement social de Bernissart, ce type d'équipement de quartier revêt un rôle particulier de cohésion sociale

Cette intention se retrouve dans le Programme Stratégique Transversal (Objectif 1.1 « contribuer à la construction d'une Commune solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous », Objectif 8 « Etre une commune qui propose un territoire aménagé, sauvegardé et intégré ») et dans le Plan de Cohésion Sociale (Action « Ateliers et activités de partage intergénérationnel »).

Projets connexes

- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 49 – Développer les équipements et les activités pour les jeunes*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiche 56 – Finaliser les aménagements du pôle de loisir du Préau*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

La localisation précise des interventions devra être précisée à l'activation de la fiche. Néanmoins, le travail mené avec la C.L.D.R. a permis d'identifier quelques lieux favorables : place de Ville-Pommerœul, place des Hauts-Champs et à proximité de l'écluse à Pommerœul.

L'identification précise des lieux d'intervention sera menée d'une part avec les enfants et les riverains des installations existantes, d'autre part avec les utilisateurs potentiels via des collectifs existants (AMO, conseil communal des enfants, Plan de Cohésion Sociale, etc.)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune – Plan de Cohésion Sociale, Berni'Senior, conseil consultatif des Jeunes

- Partenaires

C.P.A.S. (entretien via les éco-cantonniers), Conseil consultatif des Jeunes et Commission consultative des Aînés (cf. fiche 4), AMO Graine

- Sources de financement

Commune

S.P.W. Intérieur et Action sociale – Direction de la Cohésion sociale (Petites Infrastructures Sportives de Quartier, appel à projet spécifique)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Réseau d'aires de jeux pour enfants récemment créé
- Mise en place prochaine d'un Conseil communal des Jeunes

- Etat du dossier

- Parcours VITA en cours d'installation au Parc Posteau
- Obtention de subsides « C'est ma ruralité » pour l'implantation de structures de jeux pour enfants sur la place de Pommerœul

- Programme des travaux

- A préciser en fonction des lieux et des interventions

- Planification

- Définition des lieux et des interventions en concertation avec les groupes cibles (riverains, enfants, jeunes)
- Programmation des chantiers et organisation du volet participatif
- Recherche de financements
- Marché public de travaux
- Exécution
- Entretien

- Démarches administratives à réaliser

- Dossier(s) de candidature pour le financement
- Marché public de travaux

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Intégration durable et harmonieuse des équipements dans l'espace public
- Entretien régulier de l'ensemble des aires de jeux
- Promotion et animation périodique

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation de l'inventaire des sites potentiels	1	AC
Nombre d'aires de jeux et de rencontre aménagées	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de personnes ayant participé à la conception et à la réalisation d'une aire de jeux et de rencontre	10	AC
Nombre d'animations organisées dans les aires de jeux et de rencontre	1/an/aire	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 12 METTRE EN ŒUVRE UN ÉCOQUARTIER À LA RUE DU FRAITY À BERNISSART

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer un écoquartier sur les terrains communaux qui se situent dans le quartier du Préau, à l'angle de la rue des Préaux et de la rue de l'Attrape.

Un écoquartier, ou quartier durable, s'inscrit dans une perspective de développement durable : réduction de l'impact environnemental, développement économique, qualité de vie, mixité et intégration sociale. La prise en compte de ces considérations environnementales, économiques et sociales transparaît également dans les partis urbanistiques et architecturaux du quartier. Le référentiel « Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire » produit par le SPW – Territoire et par la CPDT en 2019 pourra enrichir la réflexion sur les aménagements envisagés.

Dans le cadre de ce projet et conformément au Plan Communal d'Aménagement en cours d'instruction, il s'agit de viabiliser le site et d'aménager les espaces publics.



2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La part importante de logements sociaux, la lutte intense contre les marchands de sommeil et les efforts d'intégration élevés, notamment par l'amélioration du cadre et de la cohésion sociale de la Cité du Préau.

- L'évolution des coûts de l'énergie à court-moyen termes et l'évolution des coûts du foncier à plus long terme.
- Des caractéristiques sociodémographiques défavorables et un manque de mixité sociale au sein des villages et entre les villages mais la relance de nouveaux espaces ou temps de cohésion sociale (fête des voisins, Plan de Cohésion Sociale, carrefour des générations, etc.).
- La disponibilité de zones urbanisables, la qualité générale du cadre de vie mais le manque de logements locatifs de qualité et la faible attractivité résidentielle de la commune, malgré des prix de l'immobilier et du foncier inférieurs aux moyennes territoriales.
- Le manque d'engagement dans des démarches de développement d'une urbanisation de qualité, visant à contrecarrer l'image post-industrielle et défavorisée de Bernissart.

La création d'un écoquartier à Bernissart a été amenée dans le cadre des réflexions d'esquisse du Plan Communal d'Aménagement 2.3 couvrant notamment le quartier du Préau. La démarche vise principalement à diversifier la typologie des logements proposés sur le territoire et plus particulièrement dans ce quartier, souvent stigmatisé par la présence ancienne de la Cité du Préau. A fortiori, la création d'un écoquartier permettra d'y diversifier la structure démographique et de relancer l'attractivité résidentielle globale de Bernissart.

Par ailleurs, l'histoire urbanistique de Bernissart est caractérisée par des ensembles d'habitats groupés aux caractéristiques spécifiques ; la création d'un écoquartier contribuera à perpétuer cette évolution de l'habitat et à ancrer sur le territoire les particularités et les défis urbains du XXIème siècle : utilisation parcimonieuse des sols, performance énergétique, mobilité nouvelle, identité, cohésion sociale, etc. Cette nouvelle typologie bâtie contribuera à diffuser des pratiques vertueuses sur tout le territoire.

Le Programme Stratégique Communal intègre également ce projet.

Projets connexes

- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 8 – Renforcer l'attractivité du Centre Omnisports du Préau*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 13 – Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 20 – Optimiser la performance du réseau de transports collectifs*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*

- Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces publics et des bâtiments
- Fiche 56 – Finaliser les aménagements du pôle de loisirs du Préau

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Terrain communal situé à l'angle de la rue des Préaux et de la rue de l'Attrape

- Périmètre d'intervention

Le terrain, d'environ 5 hectares, se situe à l'angle des rues des Préaux et de l'Attrape, au droit d'un ancien terrain de football

- Statut de propriété

Propriété communale

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'Aménagement Communal Concerté

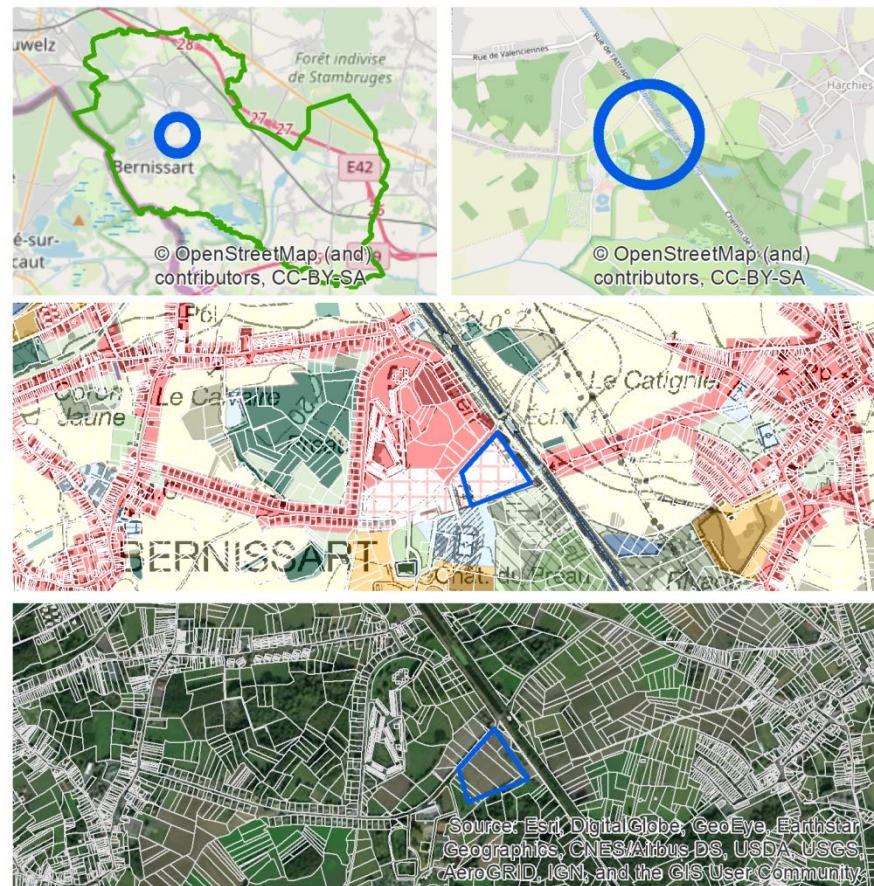
Plan Communal d'Aménagement révisionnel dit « 2.3 – Quartier du Préau », en cours d'instruction – Rapport sur les Incidences Environnementales en cours

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

La mise en œuvre de cette ZACC à destination d'un écoquartier est tout à fait pertinente eu égard à la proximité de services publics et d'équipements culturels et sportifs. Du fait du PCA en cours, la démarche s'inscrit dans une réflexion stratégique plus globale sur le déclassement d'un couloir urbanisable entre Harchies et le quartier du Préau et sur l'urbanisation de cette partie de Bernissart.

La question d'une éventuelle dépendance à la voiture pourra être limitée par la mise en œuvre des projets 17 (Liaison douce entre la gare de Bernissart et le Préau) et 20 (Optimisation du réseau de transports collectifs) et sera accompagnée par la

démarche globale de développement du réseau communal de mobilité douce en cours.



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

IDETA (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du PCA 2.3)

ORES, IPALLE

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- o Dossier de PCA en cours d'instruction, stade du RIE

- **Etat du dossier**

- o PCA 2.3

- Avril 2014 – Arrêté autorisant l'élaboration du PCA 2.3
- Mai 2017 – Avant-projet de PCA et proposition de contenu du RIE adoptés par le Conseil Communal
- Février 2020 – Validation du projet de contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) par les instances
- Printemps 2020 – Désignation d'un bureau d'étude pour l'élaboration du RIE

- **Programme des travaux**

- o Egouttage
- o Impétrants : eau, électricité, gaz
- o Voiries
- o Espaces verts
- o Mobilier urbain

- **Planification**

- o Adoption définitive du PCA 2.3
- o Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'étude
 - Avant-projet
 - Plans, métrés, cahiers spéciaux des charges
 - Permis d'urbanisme
- o Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation des entreprises de travaux publics
 - Suivi du chantier

- o Fiche 13 – Création de logements intergénérationnels
- o Vente de parcelles

- **Démarches administratives à réaliser**

- o Suivi de la procédure PCA, en partenariat avec IDETA (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)
- o Marché de services
- o Permis d'urbanisme
- o Marché de travaux
- o Vente de parcelles, en partenariat avec le Comité d'Acquisition

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Consultation de la population

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption du PCA 2.3	1	AC
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de nouveaux logements	A préciser dans le PCA	AC
Nombre d'activités de quartier	Au moins 1/an	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 13 DÉVELOPPER DES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS DANS L'ÉCOQUARTIER DE LA RUE DU FRAITY À BERNISSART

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Les logements intergénérationnels sont des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés en encourageant et facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services. Le logement intergénérationnel est donc davantage qu'une simple cohabitation mais sans relever de la vie communautaire : il comporte une dimension d'entraide et de solidarité entre les occupants.

Le choix de localiser ces logements dans le futur écoquartier de la rue du Fraity à Bernissart permet de rencontrer les besoins de cohésion sociale, de proximité des services publics et des réseaux de transports, d'accessibilité.

La conception intégrera l'accessibilité et l'équipement du logement aux usages des seniors, tout en permettant la modularité globale des logements.

Pour les jeunes (couples, familles, célibataires) et personnes âgées de la commune

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'attractivité résidentielle contenue de Bernissart, liée à l'image de territoire post-industriel de Bernissart
- L'accessibilité financière des biens fonciers et immobiliers mais le manque de logements locatifs moyens
- Le taux favorable de logements sociaux et la lutte engagée par les Autorités contre les marchands de sommeil, attirés à Bernissart par la part importante de populations en situation précaire
- L'instruction en cours du PCA 2.3 visant l'urbanisation harmonieuse et équilibrée de la zone d'habitat et de la zone d'aménagement communal concerté du Préau

La création de logements intergénérationnels contribuera à diversifier l'offre de logements locatifs en proposant des alternatives aux logements individuels traditionnels. Il s'agit de renforcer le parc de logements locatifs qualitatifs, correspondant aux exigences contemporaines et à prix accessibles.

Contrairement à la cité Florian Duc (26 maisons pour personnes âgées à Blaton), la dimension intergénérationnelle sera propice à la création de lien social entre des familles, potentiellement non originaires de Bernissart, et des personnes isolées. La synergie résultant de cette formule sera favorable à l'ancrage de catégories d'âges jeunes (au bénéfice des équipements publics existant pour ce profil démographique) et à la lutte contre l'isolement social et pour l'autonomie des personnes âgées.

Le quartier du Préau est particulièrement adapté à l'implantation d'un tel projet car :

- De nombreux équipements publics, les services communaux, des infrastructures sportives, des activités intergénérationnelles, etc. se tiennent à proximité immédiate de la localisation pressentie.
- La proximité avec la cité sociale du Préau créera une mixité sociale et des échanges interculturels complémentaires à la dimension intergénérationnelle du projet

Enfin, Bernissart est labellisée « Commune amie des Aînés ». L'activation de ce projet pourra être menée en partenariat avec le Service Egalité des Chances.

Projets connexes

- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 14 – Créer des logements Tremplin dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton*
- *Fiche 35 – Crée et accompagner des jardins et des vergers partagés*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 14 CRÉER DES LOGEMENTS TREMPLIN DANS L'ANCIENNE CONCIERGERIE DE L'ÉCOLE DE BLATON

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer 3 logements pour jeunes (ou logements tremplin) dans l'ancienne conciergerie de Blaton, adossée à l'école communale de Blaton (implantation de la Bruyère).



Un logement tremplin est un logement locatif, à un loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par une commune. L'idée est de permettre aux jeunes, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé peut alors être restituée aux jeunes locataires : c'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système. La commune doit fixer des critères d'attribution pour les candidats locataires : la tranche d'âge, le revenu, les attaches familiales ou le travail dans la commune, etc.

L'ancienne conciergerie de l'école de Blaton, jadis occupée par l'instituteur, présente un état de vétusté relativement avancé mais son cachet et sa volumétrie justifient sa rénovation.

Chaque niveau, d'une superficie au sol de près de 80m², offre la possibilité de créer un logement indépendant, moyennant l'ajout d'un escalier extérieur distribuant les logements du 1^{er} étage et des combles.

Le projet prévoit également la rénovation du muret d'enceinte, le réaménagement du jardin et la création d'un carport.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'attractivité résidentielle contenue de Bernissart, liée à l'image de territoire post-industriel de Bernissart
- L'accessibilité financière des biens fonciers et immobiliers mais le manque de logements locatifs moyens
- Le taux favorable de logements sociaux et la lutte engagée par les Autorités contre les marchands de sommeil, attirés à Bernissart par la part importante de populations en situation précaire

La création de logements pour jeunes couples contribuera à diversifier l'offre de logements locatifs en proposant des alternatives aux logements individuels traditionnels. Il s'agira de renforcer le parc de logements locatifs qualitatifs, correspondant aux exigences contemporaines et à prix accessibles.

L'ancienne conciergerie de l'école de Blaton est particulièrement adaptée à l'implantation d'un tel projet car :

- Le bâtiment se situe à proximité de tous les équipements (école) et commerces dont dispose Blaton et à distance raisonnable de la gare pour les déplacements pendulaires.
- Le projet permettra de requalifier et valoriser un bâtiment de caractère faisant partie intégrante du patrimoine culturel du cœur du village.

Projets connexes

- *Fiche 5 – Organiser l'accueil des nouveaux habitants*
- *Fiche 9 – Créer une Maison multi-services dans le quartier de la gare à Blaton*
- *Fiche 13 – Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity*
- *Fiche 23 – Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les parents*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Rue de Condé, Blaton

- Périmètre d'intervention

Le projet porte sur le bâtiment de l'ancienne conciergerie à proprement parlé ainsi que les abords directs de celui-ci. A terme, l'arrière de la parcelle pourra éventuellement être valorisé pour les locataires ou pour l'école (jardin partagé)

- Statut de propriété

Commune de Bernissart

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le bâtiment est insalubre et régulièrement squatté. Son assainissement sera une plus-value indéniable pour le quartier et l'école adjacente.

Sa requalification en logement tremplin est en cohérence avec le contexte bâti et la proximité des transports en commun, des commerces et de l'école.

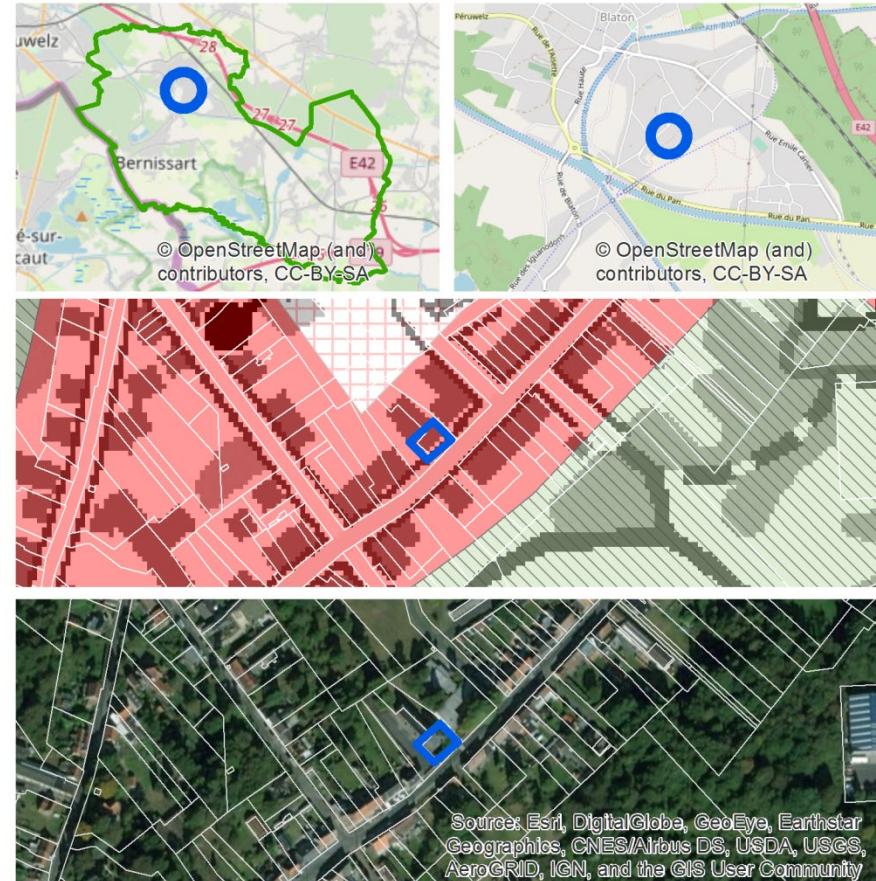
6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, Ligue des Familles



- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Insalubrité avancée du bâtiment, adjacent à l'école communale « La Bruyère » à Blaton

- Etat du dossier

- Lancement d'une étude de stabilité par la commune (sur fonds propres)

- **Programme des travaux**
 - o Gros œuvre : réfection de la toiture, rénovation des façades extérieures et des menuiseries, isolation complète, escalier extérieur
 - o Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaires, aménagements intérieurs
 - o Aménagement des abords : démolition partielle, assainissement et rénovation du mur d'enceinte, aménagement du jardin avant et du jardin latéral
- **Planification**
 - o Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR, les riverains
 - Plans, mètres, cahiers spéciaux des charges
 - o Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Convention-faisabilité avec le SPW
 - o Marché public de services
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention-réalisation avec le SPW
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Règlement d'ordre intérieur
 - o Comité d'attribution des logements

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	442.900 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+50 %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	44.290 €	144.750 €
- TVA	102.310 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+50 %
Total (TFC)	589.500 €	444.750 €
		Direction : SPW
		Agriculture, Ressources naturelles,
		Environnement
		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Création du Comité d'attribution des logements	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de remplissage des logements	100%	AC
Taux de locataires ayant acquis un logement dans Bernissart à l'issue de leur contrat de location	75%	AC

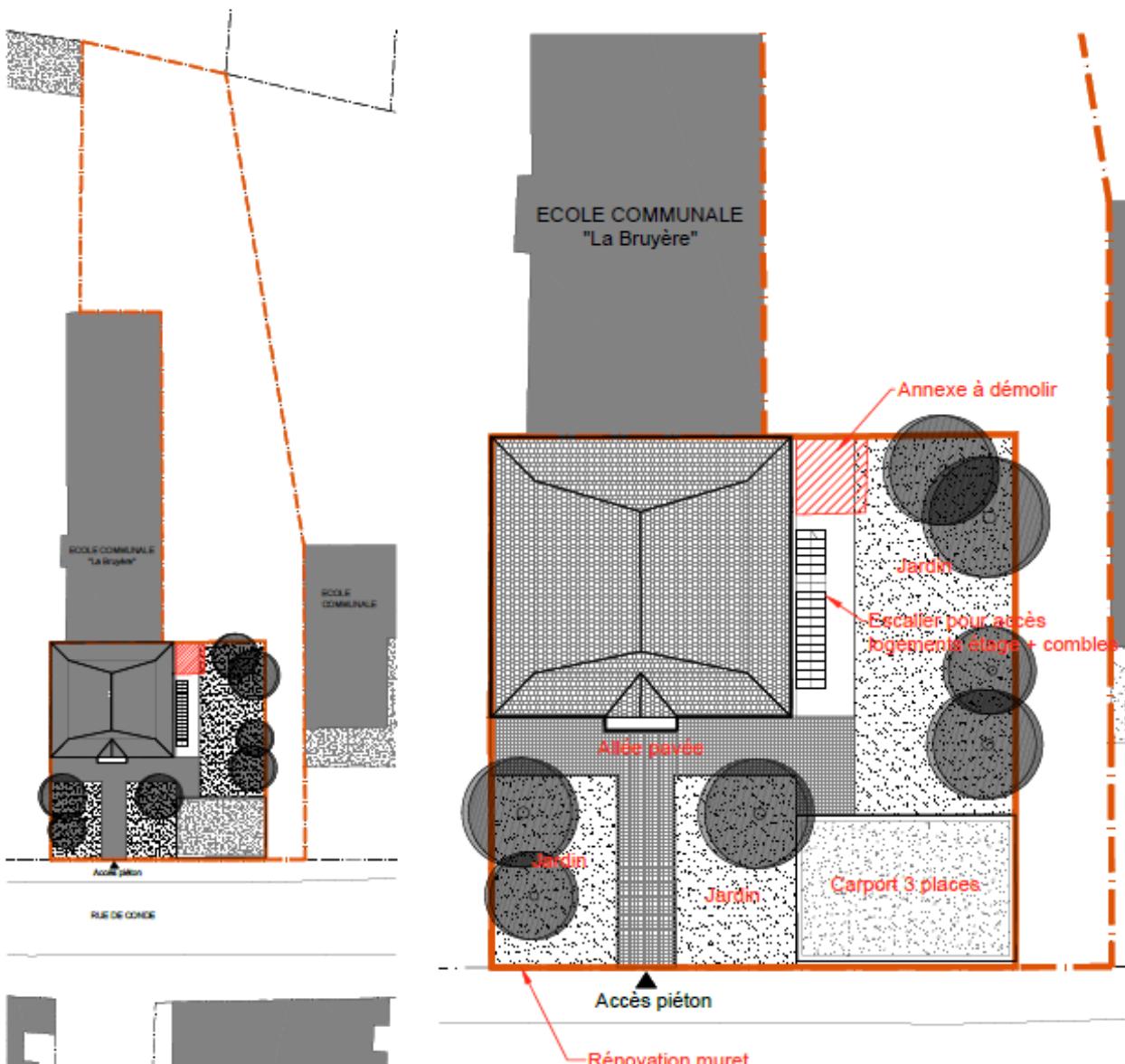
10. Annexes

Esquisse d'intention

Reportage photo

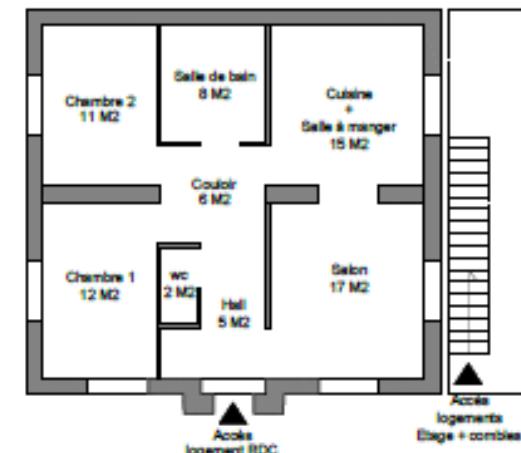
Métré estimatif

Esquisse d'intention



Plan logement type - RDC

Ech. 1/200



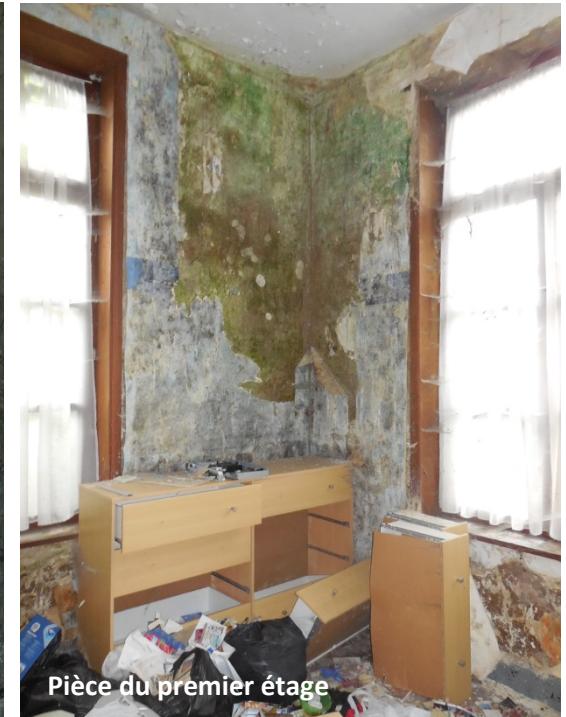
Reportage photo



Façade arrière



Combles



Pièce du premier étage



Façade à rue

COMMUNE DE BERNISSART

LOGEMENTS TREMLIN

ESTIMATION BUDGETAIRE - Février 2020

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain					-				
Démolitions/Désamiantage		FFT	15.000 €	3.150 €	18.150 €				
Aménagement logement 1 / RDC	1.300 €/m ²	80 m ²	104.000 €	21.840 €	125.840 €				
Aménagement logement 2 / Etage	1.300 €/m ²	80 m ²	104.000 €	21.840 €	125.840 €				
Aménagement logement 3 / Combles	1.500 €/m ²	80 m ²	120.000 €	25.200 €	145.200 €				
Construction escalier extérieur (2 volées)		FFT	40.000 €	8.400 €	48.400 €				
Abords (Accès + jardin)	130 €/m ²	230 m ²	29.900 €	6.279 €	36.179 €				
Carport (3 places)		FFT	30.000 €	6.300 €	36.300 €				
Frais d'étude (Géomètre, architecture)	<i>10% du montant des travaux</i>		44.290 €	9.301 €	53.591 €				
TOTAL			487.190 €	102.310 €	589.500 €	Wallonie – DR	80%	400.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	44.750 €	44.750 €
TOTAL					589.500 €			444.750 €	144.750 €

FICHE 15 RÉNOVER ET VALORISER L'ESPACE KAMARA

VOLET 2 – LOGEMENT ET CAFÉ

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le Kamara est un ancien café de Bernissart, toujours en activité, racheté par la Commune en 2018. La tenancière réside sur place et gère la vaste salle des fêtes présente à l’arrière.



Le projet consiste à assainir complètement le site et à recréer un nouvel équipement HORECA adapté aux besoins actuels des citoyens et des collectifs d'une part, aux normes d'habitation d'autre part. Etant donné l'insalubrité de la partie 'café-logement', la vétusté et l'enclavement de la salle, il est impératif de procéder à une requalification en profondeur de l'ensemble pour pouvoir proposer aux habitants et à la tenancière un équipement de qualité, adapté et durable. Aussi, au regard de l'attachement des habitants à ce bâtiment, l'étude de faisabilité devra évaluer et comparer l'option rénovation à l'option démolition-reconstruction.

La démolition de la partie « café et logement » est rendue nécessaire par l'insalubrité du bâtiment, sa faible performance énergétique, sa fonctionnalité difficilement adaptable et la durabilité limitée des matériaux constitutifs.

La présente fiche porte sur la création de logements moyens et d'une cellule HORECA adossés à la Maison de village (fiche 10). L'ensemble sera composé d'un café-restaurant au rez-de-chaussée et de deux logements moyens à l'étage (environ 80m² chacun).

Eu égard à la présence de logements au-dessus et dans le quartier, un soin particulier sera apporté à l'insonorisation de la cellule HORECA.

La restructuration complète du site offrira la possibilité d'un stationnement adjacent pour les locataires. La mise en place de panneaux solaires et d'une citerne d'eau de pluie sera évaluée durant l'étude de faisabilité.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Certains de ces équipements sont vieillissants ou ne répondent qu'en partie aux besoins de la population. Ils ne s'inscrivent pas toujours dans les normes de bâtiments publics (notamment performance énergétique, accessibilité PMR, sécurité).
- L'attachement des Bernissartois et des habitants du quartier à l'ancienne Maison du Peuple et le rôle social que joue le café qui y est toujours en activité
- L'importance de maintenir des lieux de vie et de cohésion sociale au cœur des quartiers, unités géographiques identitaires à Bernissart.

Le projet contribuera à requalifier un ensemble bâti emblématique du village de Bernissart et à ancrer son rôle dans la dynamique sociale locale et communale.

Eu égard à l'état sanitaire du bâtiment et à son implantation, le projet contribuera à assainir le site et proposer des équipements et des logements sains, correctement équipés et dont l'accessibilité (PMR, fournisseurs) aura été complètement repensée.

Dans la mesure des possibilités offertes par le site, une réponse partielle à la question du stationnement sera proposée dans le projet et sera complétée par une réflexion spécifique sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour (voir fiche 24).

Projets connexes

- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 10 – Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de village*
- *Fiche 27 Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Bernissart, à l'angle de la rue de Valenciennes et de la rue Grande

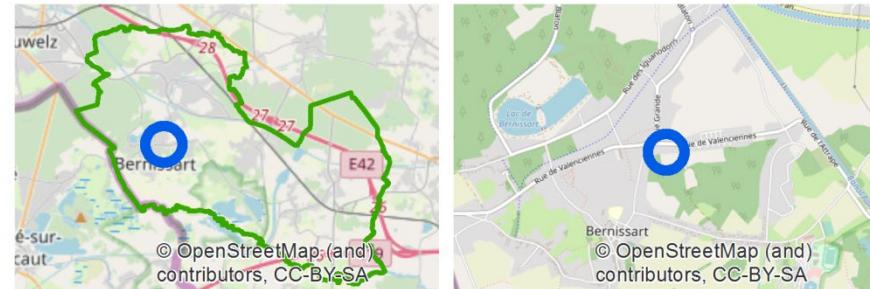
- Périmètre d'intervention

Le café KAMARA et la salle de fêtes qui y est adossée sont propriété communale depuis 2018. Avec la fiche 15, il s'agit d'intervenir sur l'ensemble du bien communal : café et logement d'une part, salle de fête et ses abords d'autre part.

Les bâtiments n'ont fait l'objet d'aucun entretien par le précédent propriétaire et présentent aujourd'hui un état délabré et un niveau d'équipement dépassé. Le café est actuellement géré par la même tenancière qui vit à l'étage depuis de nombreuses années.

- Statut de propriété

Commune de Bernissart



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le maintien de l'activité HORECA vise à conserver la fonction sociale actuelle. Afin de maintenir également la quiétude du quartier et les bonnes relations avec le voisinage et les locataires des logements, l'isolation sonore de la partie café devra être traitée avec attention.

Les normes en matière de Performance Energétique et d'assainissement des eaux seront respectées, voire dépassées en fonction des contraintes techniques qui seront approfondies par le bureau d'étude. L'autonomie énergétique pourra être étudiée.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**
Commune
- **Partenaires**
Agence de Développement Local
- **Sources de financement**
S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural
Partenariat Public-Privé (à investiguer)

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Grand espace offrant de nombreuses possibilités
 - o Nécessité de maintenir la fonction sociale de l'équipement dans le quartier
 - o Etat de délabrement avancé de l'ensemble du bâtiment
 - o Non-conformité et inadéquation du bâtiment avec ses usages actuels
- **Etat du dossier**
Sans objet
- **Programme des travaux**
 - o Démolition et assainissement
 - o Gros œuvre : fondations, construction, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, isolation
 - o Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaires, aménagements intérieurs
 - o Abords : stationnement, végétalisation
- **Planification**
 - o Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR, les riverains et les utilisateurs
 - Plans, mètres, cahiers spéciaux des charges
 - o Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux
 - Suivi du chantier

Démarches administratives à réaliser

- o Convention-faisabilité avec le SPW
- o Marché public de services
- o Permis d'urbanisme
- o Convention-réalisation avec le SPW
- o Marché public de travaux

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Règlement d'attribution des logements
- o Convention de location de la cellule HORECA
- o Comité d'attribution des logements

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	466.000 €	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+50 % <i>160.123 € tvac</i>
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	46.600 €	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+50 % <i>460.123 €</i>
- TVA	107.646 €	
Total (TFC)	620.246 €	Direction : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement <input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Règlement d'ordre intérieur	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Gérant de l'espace HORECA	1	AC
Taux de remplissage des logements	100%	AC

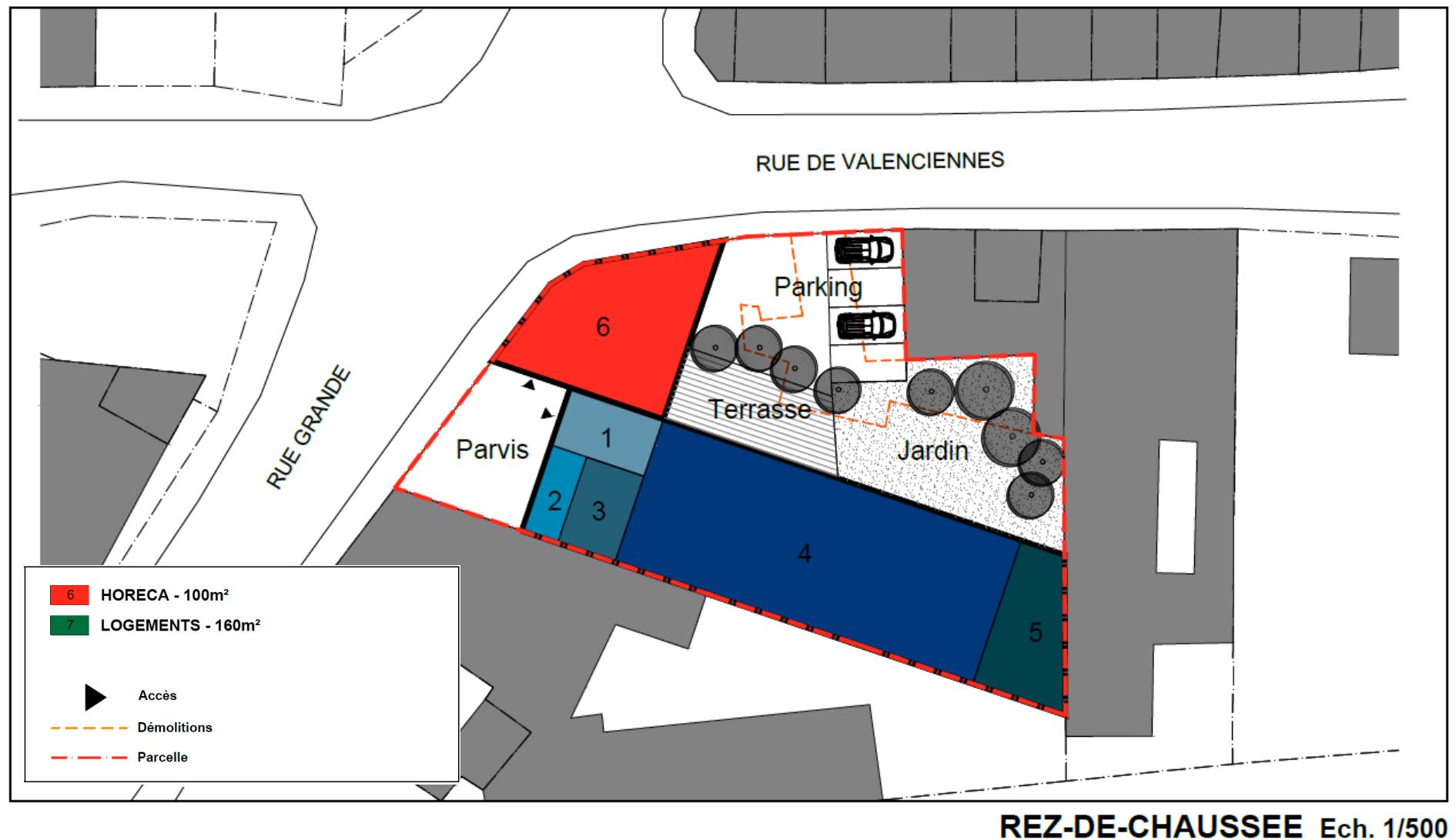
10. Annexes

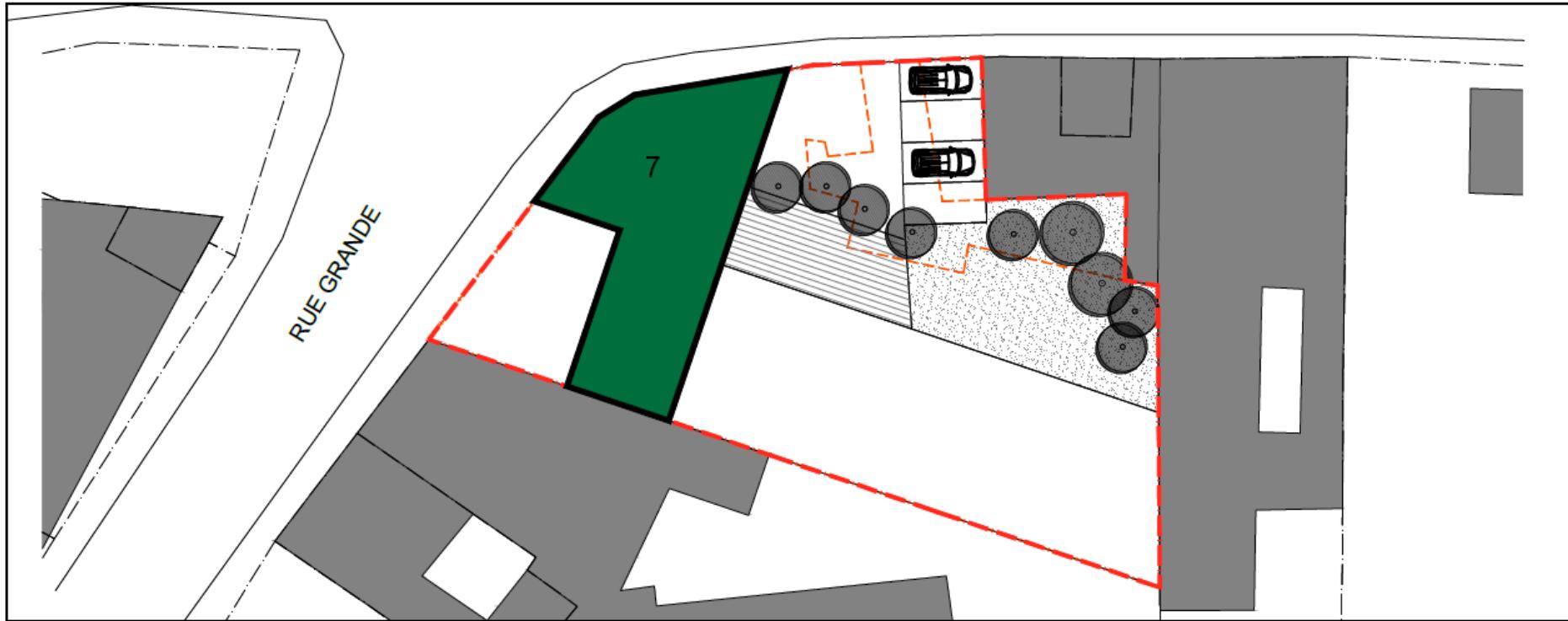
Esquisse d'intention

Reportage photo

Métré estimatif

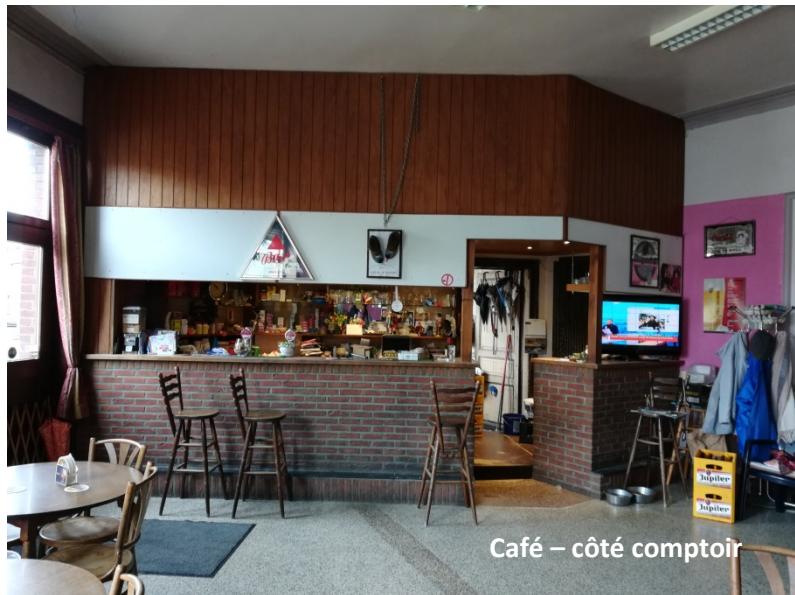
Esquisse d'intention





ETAGE Ech. 1/500

Reportage photo



COMMUNE DE BERNISSART

HORECA et LOGEMENTS

ESTIMATION BUDGETAIRE - Février 2019

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain					-				
Construction HORECA	1.800 €/m ²	100 m ²	180.000 €	37.800 €	217.800 €				
Construction 2 Logements	1.600 €/m ²	160 m ²	256.000 €	53.760 €	309.760 €				
Abords	150 €/M ²	200 M ²	30.000 €	6.300 €	36.300 €				
Frais d'étude (Géomètre, architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination sécurité-santé)	<i>10% du montant des travaux</i>		46.600 €	9.786 €	56.386 €				
TOTAL			512.600 €	107.646 €	620.246 €	Wallonie – DR	80%	400.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	60.123 €	60.123 €
TOTAL					620.246 €			460.123 €	160.123 €

FICHE 16 SÉCURISER LE RAVEL ET LE RÉSEAU VÉLO

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sécuriser le maillage du territoire en plusieurs points à travers plusieurs actions spécifiques et complémentaires :

- Contraindre l'accès aux véhicules motorisés sur le **réseau RAVeL** par la mise en place de dispositifs de sécurisation escamotables, implantés aux intersections avec le réseau routier. L'état des lieux entamé par le GT « Mobilité douce » a permis d'identifier quelques intersections en particulier, le long du RAVeL L78A : Rue Lotard, rue du Moulin Blanc, rue Grande, N506.
- Aménager les points accidentogènes du **réseau points-nœuds**
- Améliorer la **qualité des itinéraires**, sur base de l'état des lieux entamé par le GT « Mobilité douce »
- Créer de **nouveaux itinéraires** de liaisons entre les villages ou entre les pôles d'intérêt (par exemple, fiche 17)

Un premier inventaire des sites problématiques a été réalisé par le Service Environnement avec l'aide de membres de la C.L.D.R. (cf. 5. Localisation).

Ces principes s'appliqueront également aux nouvelles liaisons douces qui seront créées ou aménagées sur le territoire (cf. projets connexes).

Sur base des problématiques propres à chaque zone, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- De manière générale, la qualité du réseau doux en sites propres, sa complétude et sa bonne connexion aux pôles d'intérêts locaux mais un niveau d'entretien insuffisant des sentiers, la présence de véhicules motorisés, le manque de visibilité du réseau points-nœuds et l'absence ou le mauvais état des pistes cyclables.
- Sur le réseau routier, le manque de dispositifs de sécurisation des modes doux (pistes cyclables, trottoirs, passages piétons, etc.), l'incivisme des automobilistes ou de certains riverains et l'identification de zones accidentogènes ou insécurisantes non traitées
- L'amplification toujours plus forte du trafic routier, non encore contraint par un coût prohibitif et une offre alternative suffisamment attractive

Le projet contribuera à augmenter la fréquentation du maillage de mobilité douce bernissartois par une meilleure sécurisation de ses usagers et une place plus forte des modes doux dans l'espace public.

Le projet permettra de renforcer le rôle structurant du réseau RAVeL et du réseau vélo « points-nœuds » dans les déplacements doux à l'échelle communale.

Cette démarche contribuera à encourager les déplacements doux au quotidien, permettant de contenir la croissance du trafic routier et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (pollution, sédentarité). Il s'agit également de favoriser une mobilité accessible à tous, en particulier les publics captifs que sont les jeunes et les personnes précarisées.

La volonté de soutenir les déplacements doux à l'échelle locale est affirmée dans le Programme Stratégique Transversal, sous l'objectif « Encourager les modes de déplacements doux ».

Projets connexes

- *Fiche 17 –Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 19 –Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 21 –Aménager un point-relais mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 22 –Aménager des points-relais mobilité*
- *Fiche 24 –Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 39 –Créer un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Un premier travail de relevé des points noirs a été réalisé par des membres de la C.L.D.R. (cf. illustration) et est en cours d'approfondissement par le GT « Mobilité douce » (installé en mai 2019).



- Périmètre d'intervention

Chaque site problématique sera traité dans son ensemble, de manière à prévenir un déplacement de l'insécurité. Le périmètre d'intervention est donc du cas par cas, selon la configuration.

- Statut de propriété

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

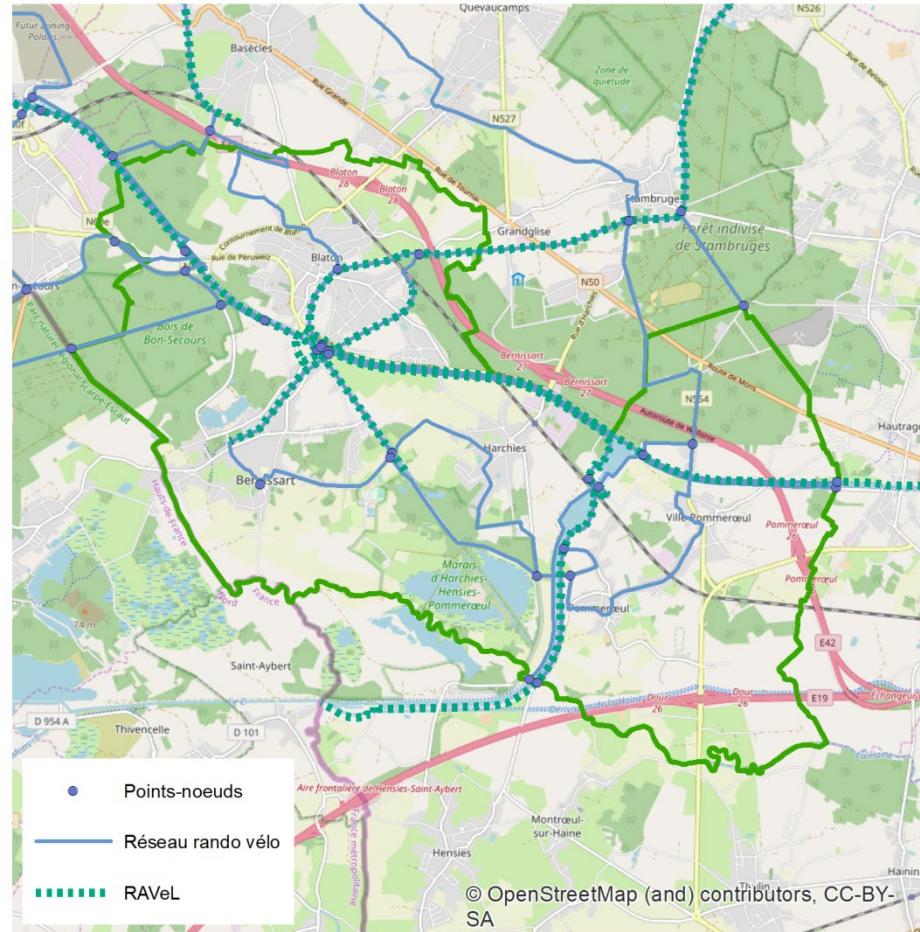
Commune

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Sans objet

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le diagnostic de chaque point problématique prendra en compte la configuration globale du site, que ce soit les intersections du RAveL ou les itinéraires du réseau



points-nœuds ou tout autre itinéraire. Il s'agira notamment de relever des usages proscrits (motocross, quad) et les incivilités qui contribuent également à l'insécurité des lieux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

- Partenaires

- GRACQ, GT « Mobilité douce », zone de police Bernissart-Péruwelz
- **Sources de financement**

Commune

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

Appel à projet spécifique

7. Programme de réalisation

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o Rôle structurant du réseau RAVeL dans les déplacements doux à l'échelle communale
- o Multiplicité des gestionnaires, importance de bien identifier les propriétés
- o Faible niveau d'entretien des abords de RAVeL

Etat du dossier

- o GT « Mobilité douce » lancé en mai 2019
- o Un premier relevé de points noirs déjà réalisé par la CLDR

Programme des travaux

- o Mise en place des équipements de sécurisation (dispositifs d'entrave, marquage, signalétique) au cas par cas
- o Aménager les points accidentogènes du **réseau points-nœuds** : carrefours, linéaires hors sites propres, etc.
 - Sécurisation de la rue de l'Attrape
 - Sécurisation de la rue du Fraity
- o Améliorer la qualité des itinéraires, sur base de l'état des lieux entamé par le GT « Mobilité douce » :
 - Rénovation du pont enjambant la rue Emile Carlier ;
 - Nettoyage de l'emprise lorsque cela est nécessaire (feuilles mortes en automne, végétation envahissante en été)
- o Créer de nouveaux itinéraires de liaisons entre les villages ou entre les pôles d'intérêt (par exemple, fiche 17), par exemple :
 - Au Grand Large : la connexion du RAVeL avec le sentier 8 d'une part, avec le pont d'autre part ;
 - A Ville-Pommerœul : la connexion entre le RAVeL et le sentier à hauteur du pont.

Planification

- o Finalisation de l'inventaire des points accidentogènes et des intersections du RAVeL, avec le Service Environnement et le GT « Mobilité douce »
- o Hiérarchisation et programmation des interventions
- o Pour les voiries régionales
 - Réunions de concertation avec le S.P.W. Mobilité et Infrastructures
 - Validation des mesures de sécurisation proposées
 - Réalisation des interventions par le S.P.W.
- o Pour les voiries communales
 - Définition de l'intervention au cas par cas (dispositif d'entrave, signalétique, marquage au sol, etc.)
 - Programmation des travaux
 - Recherche de financements
 - Marché public de fourniture ou de travaux, le cas échéant

Démarches administratives à réaliser

- o Dossier de demande de subsides
- o Marché de fourniture (dispositifs d'entrave) ou de travaux, le cas échéant

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Choix de mobilier résistant afin de limiter les risques de dégradation
- o Entretien périodique
- o Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	Au cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	selon les aménagements à prévoir et le statut de propriété	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		Direction : S.P.W. Mobilité et Infrastructures
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'aménagement réalisé	2/an	AC, S.P.W.

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'infractions au RAVeL (véhicules motorisés non autorisés)	Baisse	Zone de police
Taux de satisfaction des utilisateurs du réseau points-nœuds	75%	AC (enquête)

10. Annexes

Sans objet

FICHE 17 AMÉNAGER UNE LIAISON DOUCE PAYSAGÈRE ENTRE LA GARE DE BERNISSART ET LE PÔLE DE LOISIRS DU PRÉAU

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Du passé minier de Bernissart, il reste notamment les assiettes de chemin de fer qui desservaient les sites d'extraction. L'ancienne ligne 78A connectait Hensies et le site des Sartis à Bernissart et Blaton. La section Bernissart-Blaton a été aménagée en RAVeL en 2001 et se trouve à l'intersection des RAVeL 1 et 4.

Le projet consiste à aménager une partie de l'assiette de l'ancienne voie de chemin de fer 78A en liaison douce, dans un souci paysager. L'itinéraire d'environ 3,5 kilomètres prolongera le RAVeL existant à partir de l'ancienne gare de Bernissart et sera prolongé jusqu'à l'ancien canal Antoing-Pommerœul. Cette liaison douce permettra de rejoindre le site du Préau (Administration communale, Centre Omnisports) via le CRIE d'Harchies et formera une boucle sécurisée pour les loisirs et pour les déplacements locaux.

Les études préalables devront permettre de déterminer le type d'aménagement le plus pertinent, en regard de la finalité de l'équipement : soit une liaison douce locale, soit une liaison RAVeL à vocation de connexion longue distance touristique (et a fortiori, de desserte locale).

En cohérence avec la fiche 16, les accès à l'itinéraire seront dotés de dispositifs d'entrave aux véhicules motorisés.

Sur base des problématiques propres à l'itinéraire, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- De manière générale, la qualité du réseau doux en sites propres, sa complétude et sa bonne connexion aux pôles d'intérêts locaux mais un niveau d'entretien insuffisant des sentiers, la présence de véhicules, le manque de visibilité du réseau points-nœuds et les lacunes dans le maillage doux
- Sur le réseau routier, l'insécurité ressentie par les usagers doux induite par le manque de dispositifs de sécurisation des modes doux (pistes cyclables, trottoirs, passages piétons, etc.), l'incivisme des automobilistes ou de

certains riveraines et l'identification de zones accidentogènes ou insécurisantes non traitées

- L'amplification toujours plus forte du trafic routier, non encore contraints par un coût prohibitif et une offre alternative suffisamment attractive

En prolongeant le RAVeL existant, l'aménagement de la liaison douce paysagère étoffera le réseau de mobilité douce déjà riche. Le projet contribuera à augmenter la fréquentation du maillage de mobilité douce bernissartois par une meilleure sécurisation de ses usagers et une place plus forte des modes doux dans l'espace public.

Le projet permettra de renforcer l'attractivité et l'accessibilité des équipements du Préau, sur le plan des services publics comme des loisirs ou du tourisme, et à moyen terme de renforcer l'accessibilité douce autour du futur quartier du Préau (fiche 12).

Cette démarche contribuera à encourager les déplacements doux au quotidien, permettant de contenir la croissance du trafic routier et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (pollution, sédentarité). Il s'agit également de favoriser une mobilité accessible à tous, en particulier les publics captifs que sont les jeunes et les personnes précarisées. Il s'agit de compléter les démarches prévues au travers de la fiche 16 (Sécuriser le RAVeL et le réseau Vélo).

Projets connexes

- *Fiche 8 – Renforcer l'attractivité du Centre Omnisports du Préau*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 18 – Cogérer le réseau de sentiers*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 31 – Crée un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 39 – Crée un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*
- *Fiche 40 – Valoriser le site « Bernissart-Lac »*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel

- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

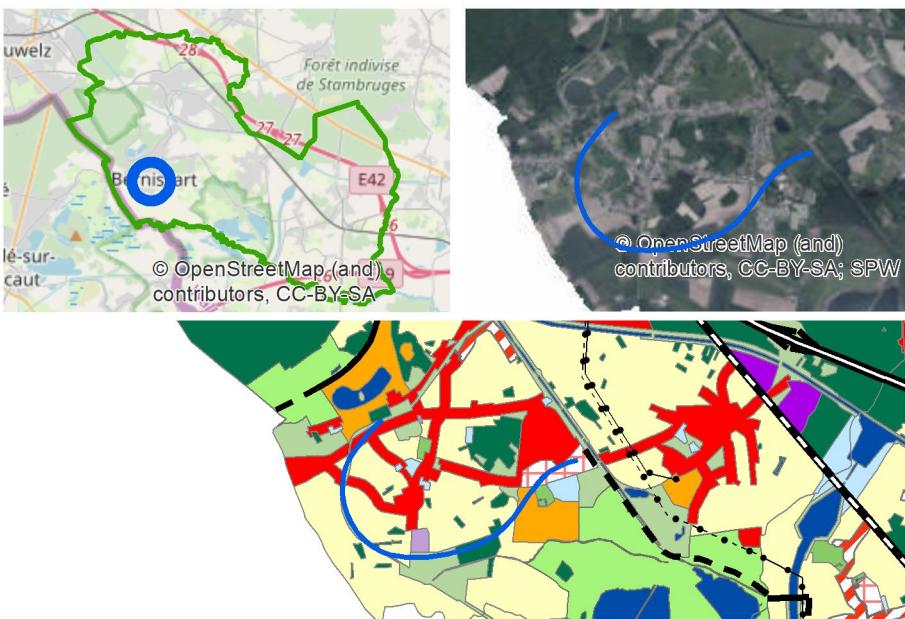
4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation



Ligne 78A, ancienne voie de chemin de fer et chemin agricole entre la gare de Bernissart et le pôle de loisir du Préau

- Périmètre d'intervention

Le projet porte sur l'aménagement d'un linéaire doux s'appuyant sur l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer 78A d'une part, sur des voiries communales et des sentiers existants d'autre part

- Statut de propriété

LCF (Société des Chemins de Fer en Chine)

Commune de Bernissart

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'espace vert (emprise de l'ancienne ligne 78A)

Zone agricole et zone de loisirs pour le solde

Zone d'intérêt paysager

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

S'agissant d'un itinéraire de mobilité douce, le projet s'intègre parfaitement à son environnement. L'itinéraire longera le périmètre Natura2000 des Marais d'Harchies sans y pénétrer.

Le ou les revêtements qui seront choisis devront veiller à limiter l'impact écologique, tout comme la gestion du chantier sera menée de manière la moins destructrice possible.

S'agissant d'une liaison à vocation paysagère, l'intégration de l'équipement tout comme la préservation du paysage sera une des lignes de force du projet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

S.P.W. Mobilité et Infrastructures, Cellule Assistance Territoire et Patrimoine de la F.R.W. (ATEPA), Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CRIE d'Harchies, Office du Tourisme de Bernissart, Zone de Police Bernissart-Péruwelz, ASBL Chemins du rail, GT « Mobilité douce »

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

C.I.T.W.

Commune

Appel à projet spécifique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le RAVeL est inscrit dans le réseau points-nœuds de la Wallonie picarde et le nouvel itinéraire pourra y être intégré
 - Le court-circuitage de la rue du Fraity est actuellement possible via des sentiers et un chemin de remembrement
 - D'un point de vue récréatif, le projet permet de former une boucle et de connecter les deux zones N2000 (Grande Bruyère et Marais d'Harchies)
 - Chabaud-Latour – Connexion Voie verte des Gueules Noires
 - Caractère très roulant de la rue du Fraity
 - L'ancienne ligne de chemin de fer 78A poursuit sa route vers Hensies et traverse une zone des Marais d'Harchies en « Réserve exclusive » ce qui limite les possibilités de valorisation de l'itinéraire.
- **Etat du dossier**
- La ligne 78A est aménagée en RAVeL entre l'ancienne gare de Bernissart et Blaton.
- **Programme des travaux**
- A préciser suite à l'étude de faisabilité : aménagement de carrefours, création de voies lentes (en site propre, marquée), dispositifs d'entrave, signalétique, etc.
- **Planification**
- Convention-faisabilité
 - Etude de faisabilité : marché public de services
 - Suivi du bureau d'étude
 - Convention réalisation
 - Acquisitions foncières
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
- Marché public de service
 - Instruction du permis d'urbanisme
 - Acquisitions foncières : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition
 - Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Communication
 - Entretien périodique

- Contrôle

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Référencement de l'itinéraire (points-nœuds, RAVeL)	1	AC, Maison du Tourisme de Wallonie picarde

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'utilisateurs de l'itinéraire	Croissance	AC (comptage)

10. Annexes

Des informations détaillées des différents itinéraires RAVeL sont consultables sur le site www.velo-ravel.be.

FICHE 18 COGÉRER LE RÉSEAU DE SENTIERS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaliser un plan de gestion collaboratif du réseau de sentiers bernissartois. Il s'agira concrètement de :

- L'élaboration d'un cadastre du maillage des sentiers : cartographie et qualification (revêtement, état général, longueur, intérêt de la section, etc.) de l'existant et identification de chaînons manquants ;
- La création d'un plan d'entretien des sentiers en fonction des besoins ;
- La création d'une charte de cogestionnaire de sentiers ;
- La création d'un réseau de parrains et marraines de sentiers, éventuellement soutenue par une plateforme de communication facilitant la coopération, le partage de matériel, etc. ;
- L'accompagnement et la formation des parrains et marraines, notamment à la gestion différenciée des espaces verts (cf. fiche 34) ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires fonciers dans l'entretien des servitudes de passage ;
- L'élaboration d'un calendrier d'entretien ;
- La mise en œuvre des chaînons manquants (cf. fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées).

L'état des lieux entamé par le GT « Mobilité douce », coordonné par la FRW, a d'ores et déjà permis d'identifier certains tronçons problématiques (cf. Localisation) et qui pourraient faire l'objet d'expériences pilotes pour amorcer la démarche et le processus.

L'investissement citoyen sera valorisé dans la communication communale et par l'organisation annuelle d'un temps de rencontre et d'échange entre les différents parrains et marraines.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- De manière générale, la qualité du réseau doux en sites propres, sa complétude et sa bonne connexion aux pôles d'intérêts locaux mais un niveau d'entretien insuffisant des sentiers, la présence de véhicules, le manque de visibilité du réseau points-nœuds et les lacunes dans le maillage doux

- Sur le réseau routier, l'insécurité des usagers doux induite par le manque de dispositifs de sécurisation des modes doux (pistes cyclables, trottoirs, passages piétons, etc.), l'incivisme des automobilistes ou de certains riveraines et l'identification de zones accidentogènes ou insécurisantes non traitées

La mobilisation citoyenne déjà constatée renforce l'opportunité de ce projet : des citoyens ont d'ores et déjà formulé des demandes spontanées de gestion de sentiers communaux. Cette mobilisation se traduit également dans les demandes de la CLDR et dans le travail déjà réalisé au sein du GT Mobilité douce).

La mise en place d'une telle collaboration permettra d'améliorer le dialogue avec les citoyens, d'enclencher une dynamique constructive et de désamorcer d'éventuelles situations conflictuelles. En outre, l'implication des citoyens dans la gestion du territoire permettra de compléter le travail des ouvriers communaux et des écocantonniers.

Le projet contribuera à augmenter la fréquentation du maillage de mobilité douce bernissartois par une meilleure sécurisation de ses usagers et une place plus forte des modes doux dans l'espace public.

Le projet permettra de renforcer l'utilisation et la visibilité du maillage de sentiers dans les liaisons de coeurs de village. La démarche participative portée par ce projet augmentera l'appropriation des lieux par les habitants et contribuera à créer du lien social entre les personnes engagées.

Cette démarche contribuera à encourager les déplacements doux au quotidien, permettant de contenir la croissance du trafic routier et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (pollution, sédentarité). Il s'agit également de favoriser une mobilité accessible à tous, en particulier les publics captifs que sont les jeunes et les personnes précarisées.

Projets connexes

- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 6 – Organiser des actions « Propreté » récurrentes*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable



5. Localisation et statut

- Localisation

A déterminer sur base du cadastre en cours de réalisation par le GT Mobilité, cartographié par la FRW (cf. illustration)

- Périmètre d'intervention

A préciser selon les sites d'intervention

- Statut de propriété

Communal ou régional, selon le cas

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

A préciser selon les sites d'intervention

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Etant donné la finalité du projet d'améliorer la praticabilité du réseau de sentiers, les interventions contribueront à améliorer également le cadre de vie pour les riverains.

D'autre part, les interventions contribueront également à améliorer la mobilité au sein des quartiers et entre ceux-ci. Elles permettront de ce fait d'accroître le sentiment de sécurité des riverains et des usagers doux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

GT « Mobilité douce »

Commune

- Partenaires

Habitants, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, ASBL Tous à pied

- Sources de financement

Commune

S.P.W. Intérieur et Action Sociale

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

Appels à projet spécifique

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o La thématique de la mobilité douce et de la praticabilité des sentiers était déjà présente dans le premier P.C.D.R.
 - o Des citoyens, membres de la C.L.D.R. et de la C.C.A.T.M., ont mis au point une méthodologie de recensement et ont déjà réalisé l'inventaire des sentiers à Blaton.
 - o Le GT « Mobilité douce » a été mis en place en mai 2019
 - o Dans certains cas, des sentiers ont été déplacés ou aliénés
 - o Les propriétaires ne sont pas toujours au courant que l'entretien des servitudes de passage leur incombe.
- **Etat du dossier**
 - o L'inventaire des sentiers de Blaton a été réalisé par des membres de la C.L.D.R. et de la C.C.A.T.M.
 - o Le GT « Mobilité douce » créé en mai 2019
 - o Mobilisation des citoyens pour les inventaires des autres villages
 - Mobilisation du GT « Mobilité douce » et appel à bénévoles
 - Information et explication de la méthodologie aux bénévoles
 - Collecte et consolidation des données
- **Programme des travaux**
 - o A déterminer en fonction du cadastre qui sera réalisé par les GT « Mobilité douce »
- **Planification**
 - o Réalisation du cadastre des sentiers
 - Hiérarchisation et programmation des interventions et des chaînons manquants
 - o Sensibilisation des propriétaires fonciers
 - o Mobilisation de parrains et marraines
 - Elaboration de la charte des cogestionnaires et d'un calendrier d'entretien
 - Mise en place d'une plateforme d'échange (outils à définir type groupe Facebook, site wiki ou autre)
 - Appel à candidature (communication via les vecteurs communaux et les médias)
 - Formation et accompagnement
 - o Valorisation du réseau de sentiers et de l'implication citoyenne

- **Démarches administratives à réaliser**

- o Assurances pour les cogestionnaires / Parrains-marraines

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Communication

- Valorisation du réseau de sentiers
- Valorisation de l'action citoyenne
- Participation à la Semaine des Sentiers

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	A préciser dans le cadre du lancement d'expériences pilotes et à l'issue de celles-ci	<input type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)		<input type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		Direction :
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre réunions du GT « Mobilité douce »	4/an	AC
Elaboration du plan de gestion	1	AC
Elaboration de la charte de cogestionnaire	1	GT « Mobilité douce »

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de parrains et marraines ayant adhéré à la charte de cogestionnaire	> 2/sentier	GT « Mobilité douce »
Nombre de chantier d'entretien	1/an.sentier	GT « Mobilité douce »

10. Annexes

Sans objet

FICHE 19 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Sur base des travaux de la C.L.D.R., du GT « Mobilité douce », de la C.C.A.T.M. et de l'inventaire des sentiers réalisé (cf. fiche 18), le projet consiste à compléter le maillage d'itinéraires lents entre les villages par des travaux et des aménagements adaptés. Selon les cas et les opportunités, il s'agira d'aménager les voiries ou de créer des itinéraires en site propre.

Ces aménagements feront l'objet d'une signalétique et d'un entretien adéquats afin d'optimiser leur utilisation par les habitants.

Quelques sections ont déjà été évoquées par les membres de la C.L.D.R. durant l'élaboration du P.C.D.R. :

- Liaison entre le bois de Ville et les villages
- Liaison entre le site du Préau et les villages
- Liaison entre le lieu-dit de la Planche et l'école communale d'Harchies

Sur base des problématiques propres à chaque itinéraire, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- De manière générale, la qualité du réseau doux en sites propres, sa complétude et sa bonne connexion aux pôles d'intérêts locaux mais un niveau d'entretien insuffisant des sentiers, la présence de véhicules, le manque de visibilité du réseau points-nœuds et les lacunes dans le maillage doux
- Sur le réseau routier, l'insécurité ressentie par les usagers doux induite par le manque de dispositifs de sécurisation (pistes cyclables, trottoirs, passages piétons, etc.), l'incivisme des automobilistes ou de certains riveraines et l'identification de zones accidentogènes ou insécurisantes non traitées

Le projet contribuera à augmenter la fréquentation du maillage de mobilité douce bernissartoise par une meilleure sécurisation de ses usagers et une place plus forte des modes doux dans l'espace public.

Le projet permettra de renforcer l'utilisation et la visibilité du maillage de sentiers dans les liaisons de plus longues distances, facilitées par l'émergence des modes de mobilité douce à assistance.

Cette démarche contribuera à encourager les déplacements doux au quotidien, permettant de contenir la croissance du trafic routier et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (pollution, sédentarité). Il s'agit également de favoriser une mobilité accessible à tous, en particulier les publics captifs que sont les jeunes et les personnes précarisées.

Projets connexes

- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 18 – Cogérer le réseau de sentiers*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 22 – Aménager des points-relais mobilité*
- *Fiche 23 – Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 51 à 56 – Aménager les coeurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population**
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 20 OPTIMISER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à entamer les aménagements nécessaires à l'amélioration de la performance des itinéraires et des horaires en fonction des besoins des habitants, notamment connexion avec la gare de Blaton.

Il nécessite une concertation avec TEC Hainaut, la Société Régionale Wallonne des Transports (SRWT) et la SNCB afin de dresser un bilan du réseau local (itinéraires, fréquences, etc.) et d'évaluer les optimisations possibles.

Confirmé par le GAL des Plaines de l'Escaut dans le cadre de son étude sur la mobilité (2017-2020), le besoin largement exprimé par la population porte sur la création de réelles correspondances entre les bus desservant les villages et les trains en gare de Blaton, donnant accès aux pôles d'emplois, de scolarité, de services et de commerces périphériques.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La richesse du réseau de transports collectifs, doté d'une gare, de deux points d'arrêt et de trois lignes bus, contrebalancée par le constat de problèmes fréquents de non-correspondance des horaires TEC et SNCB (en particulier en gare de Blaton) et par la difficulté des connexions TEC intervillages et vers les communes voisines, de surcroit le week-end
- L'abandon en 2019 du Proxibus, faute de fréquentation suffisante pour rentabiliser le service

Le projet contribuera à améliorer l'attractivité des transports collectifs, en particulier pour les personnes qui doivent ou souhaitent combiner les offres bus et train.

Cette démarche contribuera à encourager les déplacements alternatifs à la voiture au quotidien, permettant de contenir la croissance du trafic routier et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé publique (pollution, sédentarité). Il s'agit également de favoriser une mobilité accessible à tous, en particulier les publics captifs que sont les jeunes et les personnes précarisées.

L'amélioration de la performance du système de transport collectif local participe également à la sécurisation des modes doux en diminuant la pression exercée par les véhicules sur les usagers.

Projets connexes

- *Fiche 9 – Créer une maison multiservices dans le quartier de l'ancienne gare de Blaton*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 22 – Aménager des points-relais mobilité*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**
Commune
- **Partenaires**
TEC Hainaut, Société Régionale Wallonne des Transports, SNCB
C.C.A.T.M., Plan de Cohésion Sociale
- **Sources de financement**
Sans objet

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La présence d'un point d'arrêt est une opportunité pour la commune de pouvoir promouvoir d'autres modes de transports dans les déplacements quotidiens, encore faut-il que sa desserte s'intègre dans un système de transports collectifs cohérents.
- La population demande de manière récurrente la concertation des horaires TEC et SNCB
- Le champ d'action communal est limité et la marge de manœuvre des opérateurs de transports est serrée
- Harchies et Ville-Pommerœul sont deux points d'arrêt SNCB qui ne sont desservis que deux fois par jour.

- Etat du dossier

- Etude réalisée par le GAL des Plaines de l'Escaut dans le cadre de son projet « Pour une mobilité durable dans les Plaines de l'Escaut » (2017-2020)

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Réunion d'un groupe technique : commune, TEC, SRWT, SNCB, représentant de la C.C.A.T.M.
- Définition des besoins et des possibilités
- Engagement des modifications

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication : promouvoir les nouveaux horaires et la performance

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption du nouveau plan de desserte de Bernissart	1	TEC Hainaut AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'usagers du réseau (nombre de montées-descentes)	+2%/an	TEC Hainaut, SNCB
Evolution de la répartition modale des déplacements	Croissance des TC	S.P.F. Economie - DG Statistique

10. Annexes

Sans objet

FICHE 21 AMÉNAGER UN POINT-RELAIS MOBILITÉ AUX ABORDS DE LA GARE DE BLATON

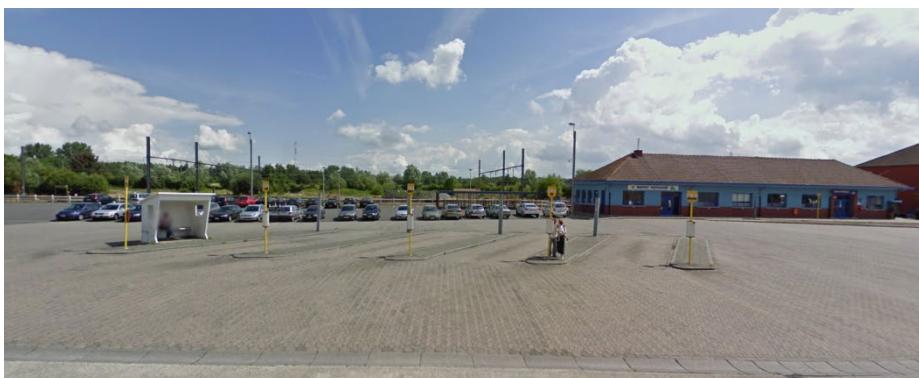
PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer le potentiel multimodal du plateau de la gare de Blaton en y concentrant :

- un haut niveau de service en matière de **transports collectif** (cf. fiche 20) et des aménagements sécurisants et conviviaux d'accès aux bus ;
- des facilités d'accès et d'équipements pour les usagers des **modes actifs (vélo, marche, autres)** : liaisons sécurisées, parage à vélo, éclairage et mobilier urbain adaptés, etc. ;
- un point de ralliement dédié au **covoiturage** (stationnement, zone d'attente) et au partage de véhicule (vélo, voiture) ;
- via la création d'une Maison multiservices (fiche 9), des **services complémentaires** (dépôt-retrait de linge, de colis, commerce ou distributeur de produits locaux, HORECA, point d'information, etc.) en lien direct avec le projet de maison multiservices et l'espace de coworking.

La convivialité du lieu sera assurée par la création et l'animation de la communauté d'utilisateurs, notamment via la Maison multiservices et l'espace de coworking. Son attractivité pour les utilisateurs sera dépendante de la performance des correspondances entre bus et trains (cf. fiche 20) et des possibilités de multimodalité.



La création de points-relais mobilité sur le territoire de Bernissart est la transcription d'une réflexion portée par le G.A.L. des Plaines de l'Escaut via son projet « Mobilité alternative ». Ce projet a pour but de « *favoriser une mobilité durable pour tous les usagers et promouvoir les alternatives à la voiture solo, au travers de la mise en place d'un réseau de points-relais multimodaux et d'une communauté d'utilisateurs.* »

Sur base des problématiques propres au site, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'insécurité planant sur la gare de Blaton depuis la fermeture des guichets (vol de vélo, petite délinquance, dégradation, impossibilité d'abris pour les navetteurs, etc.) accentuée par la vétusté de certains aménagements, notamment les tunnels sous voies.
- L'absence de correspondance horaire entre les TEC et la SNCB, impliquant de longs temps d'attente pour les usagers multimodaux.
- Le succès de Berni'Repasse auprès des habitants et des navetteurs mais le manque d'accessibilité (à l'échelle communale) de produits locaux ou en circuit court.
- L'évolution du coût et du temps de déplacement, l'augmentation du nombre d'indépendants, impliquant une augmentation progressive du télétravail.
- Le manque de locaux gratuits pour les associations, notamment de plus petite taille.

Le projet contribuera à soutenir les initiatives citoyennes de mobilité alternative en aménageant un lieu de convivialité et d'échange, que ce soit le temps de monter dans un train ou un bus comme le temps de partager un moment de travail, un en-cas ou une période de travail.

Dans une logique de transition portée par la Commune et par un collectif citoyen, les besoins sont diversifiés mais l'équipement favorisera l'échange, le multiculturalisme, la valorisation des ressources existantes et le développement durable (limitation des déplacements D-T, qualité de vie des indépendants et des navetteurs, repair-café, valorisation d'un bâtiment existant, etc.).

Enfin, alors que le quartier de la gare apparaît aujourd'hui comme un lieu peu accueillant, de passage rapide, le projet contribuera à redynamiser complètement tout le plateau de la gare par la création de services de proximité, par la création d'un lieu d'intermodalité et par l'encouragement de la créativité

et de l'initiative citoyennes. En ce sens, l'aménagement futur de la liaison douce entre la gare et le canal Ath-Blaton sur l'emprise de l'ancienne ligne 81, contribuera également à renforcer l'attractivité de la gare via les modes doux et justifie l'amélioration du niveau de service du site.

Cette démarche de multimodalité est également prônée dans le Programme Stratégique Transversal, sous l'objectif « Etre une commune qui planifie et aménage une mobilité plus écologique », notamment à travers l'action 2 : Eviter l'autosolisme en aménageant des aires de covoiturage et le carpooling.

Projets connexes

- *Fiche 9 – Créer une maison multiservices dans le quartier de la gare à Blaton*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 20 – Optimiser la performance du réseau de transports collectifs*
- *Fiche 22 – Aménager des points-relais mobilité*
- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Blaton, quartier de la gare

- Périmètre d'intervention

Les abords de la gare sont actuellement assimilables à une vaste étendue d'asphalte dotée pour seuls aménagements de bornes TEC et d'un petit abri. Cet espace accueille également le stationnement des véhicules des navetteurs, le stationnement des clients de Berni'Repasse et, les soirs et week-end, le stationnement de poids-lourds.

C'est donc une large superficie, presque vierge, qui est disponible pour un aménagement fonctionnel, sécurisant, convivial et attractif pour les différents usagers du plateau de la gare.



- **Statut de propriété**
SNCB – Convention de gestion avec la Commune active
 - **Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires**
Zone blanche
 - **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
La mise en œuvre du projet va permettre de redynamiser et d'amplifier la fonction initiale du lieu : l'accessibilité multimodale. La localisation de ce site confirme cette fonction et lui donne sens à l'heure des enjeux de mobilité du XXI^e siècle : gare TEC, proximité autoroute, proximité RAVeL, proximité du centre de Blaton et de quartiers résidentiels.
En outre, le projet contribuera à redonner vie et qualité esthétique à un espace aujourd'hui morne et insécurisant et permettra d'en faire bénéficier les fonctions et les services à proximité immédiate : restaurants, commerces, services publics, etc. Ces activités périphériques contribuent et contribueront au contrôle social nécessaire au bon fonctionnement de cet espace.
Enfin, la réflexion devra prendre en considération l'installation prochaine d'une caserne de pompiers sur la N506, avec la mise en place de feux pour sécuriser les départs en urgence.
- 6. Parties prenantes, porteurs de projet**
- **Porteur du projet**
Commune
 - **Partenaires**
SNCB, TEC
Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Agence de Développement Local
C.C.A.T.M.
 - **Sources de financement**
S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural
S.P.W. Intérieur et Action sociale
SRWT
- 7. Programme de réalisation**
- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- o L'étude menée par le G.A.L. des Plaines de l'Escaut a permis de baliser les localisations propices et les aménagements minimums pour la création d'un réseau de points-relais mobilité à l'échelle des Plaines de l'Escaut.
- **Etat du dossier**
 - o Sans objet
 - **Programme des travaux**
 - o A préciser à l'issue des négociations avec les différents partenaires et les utilisateurs
 - **Planification**
 - o Concertation avec les différents partenaires et les usagers (ou leurs représentants)
 - o Définition du programme des aménagements
 - o Convention-faisabilité
 - Etude de faisabilité : marché public de services
 - Suivi du bureau d'étude
 - o Convention réalisation
 - Acquisitions foncières éventuelles ou convention entre les différentes parties
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier
 - **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de service
 - o Instruction du permis d'urbanisme
 - o Le cas échéant, acquisitions foncières (levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition) ou convention
 - o Marché public de travaux
 - **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Entretien périodique, surveillance (humaine, vidéo)
 - o Animation de l'espace
 - o Communication
- 8. Estimation globale du coût**
- Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inauguration du point-relai mobilité (fonctionnement de tous les services prévus)	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens	10	AC
Evolution de la répartition modale des déplacements	Diminution de la part motorisée (hors TC)	S.P.F. Economie - DG Statistique
Taux d'utilisateurs du point-relai utilisant un service périphérique	60%	AC (enquête)

10. Annexes

PV de la réunion publique organisée par le GAL des plaines de l'Escaut dans la gare de Blaton

FICHE 22 AMÉNAGER DES POINTS-RELAIS MOBILITÉ

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

La création de points-relais mobilité sur le territoire de Bernissart est la transcription d'une volonté des habitants qui est soutenue par une réflexion du G.A.L. des Plaines de l'Escaut via son projet « Mobilité alternative ». Ce projet a pour but de « *favoriser une mobilité durable pour tous les usagers et promouvoir les alternatives à la voiture solo, au travers de la mise en place d'un réseau de points-relais multimodaux et d'une communauté d'utilisateurs.* »

Cette fiche-action complète le projet 21 qui cible particulièrement le déploiement de la gare de Blaton. Afin de créer un réseau de points-relais mobilité, le projet consiste à :

- Identifier les lieux opportuns pour l'aménagement d'un ou plusieurs points-relais. Une étude de faisabilité sera réalisées sur des endroits stratégiques tels que : point d'arrêt SNCB à Harchies et à Ville-Pommerœul, aires de covoiturage, bretelles d'autoroutes, lieu-dit « chez Carlos » (garage à vélo gardé), etc.
- Définir, le cas échéant, les aménagements nécessaires : abri, parcage pour vélo, stationnement pour véhicules, sécurisation de l'accès piédestre et cyclable, éclairage adapté, services périphériques (point-dépôt, commerce ou distributeur, véhicules partagés, point d'information, par exemple)
- Optimiser la desserte multimodale de chaque point-relai : ligne TEC, itinéraires cyclables, etc.
- Rassembler les forces vives locales dans la dynamisation de chaque point-relai autour de l'animation de la communauté d'utilisateurs
- Promouvoir le réseau de points-relais créés par la sensibilisation de groupes de population cibles, la communication et des animations ponctuelles.

Sur base des problématiques propres à chaque périmètre, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'absence de correspondance horaire entre les TEC et la SNCB, impliquant de longs temps d'attente pour les usagers multimodaux.
- L'évolution du coût et du temps de déplacement.

Le projet contribuera à soutenir les initiatives citoyennes de mobilité alternative en aménageant un lieu de convivialité et d'échange et en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs par la mise à disposition de services spécifiques (titres-services, commerce de proximité, point-poste, etc.).

Les bretelles d'autoroute de Pommerœul et d'Harchies sont déjà utilisées comme des points de covoiturage.

Projets connexes

- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 20 – Optimiser la performance du réseau de transports collectifs*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 23 SÉCURISER LES ABORDS DES ÉCOLES ET SENSIBILISER LES ENFANTS ET LES PARENTS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place pour chaque abord des écoles bernissartaises un dispositif adapté à la configuration des lieux et permettant d'améliorer la sécurité des différents usagers.

Chaque site fera l'objet d'une réflexion transversale intégrant l'encadrement aux heures périscolaires (gardien de la paix), stationnement, sécurité routière tous modes confondus, bus scolaire, convivialité, contrôles périodiques, etc.

Sur base des problématiques propres à chaque périmètre, une solution globale et spécifique sera construite, tout en respectant la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le manque encore perceptible d'aménagements de sécurisation des usagers doux (pistes cyclables, passages piétons, ralentisseurs, etc.) malgré les nombreuses interventions communales sur son réseau de voiries (chicanes, notamment)
- Le sentiment d'insécurité aux abords des écoles, malgré les aménagements réalisés grâce aux plans de financement régionaux (Octopus), lié principalement à la pression croissante des véhicules et des parents à proximité directe des entrées d'écoles

Le projet vise à agir sur un point sensible du réseau routier et de ses usagers : les enfants et les abords des écoles. Il s'agit de :

- sécuriser le réseau routier par des aménagements spécifiques (quand ceux-ci n'ont pas encore été posés)
- de tout mettre en œuvre pour diminuer la pression des véhicules motorisés aux abords des écoles, par la sensibilisation forte des parents aux dangers des véhicules d'une part, par l'accompagnement au transfert modal d'autre part

Projets connexes

- *Fiche 14 – Crée des logements Tremplin dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton*

- *Fiche 19 – Crée des liaisons douces intervillages sécurisées*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiches 51 à 56 – Aménager les coeurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

A Bernissart : école communale (implantations de la rue du Lotard et de la rue Négresse)

A Blaton : école communale (implantations de la rue des écoles et de la rue de Condé) et école libre (rue de Basècles)

A Harchies : école communale (rue Buissonnet) et école libre (rue Buissonnet)

A Pommerœul : place des Hautchamps

A Ville-Pommerœul : place de Ville-Pommerœul

- Périmètre d'intervention

A déterminer en fonction des besoins spécifiques de chaque site

- Statut de propriété

Commune

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat

Zone d'habitat à caractère rural

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

A préciser au cas par cas.

Néanmoins, le projet vise à améliorer la visibilité et la sécurité des usagers, des enfants en particulier. Par extension, le projet contribuera également à améliorer le sentiment de sécurité des riverains.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

GT « Mobilité douce », C.C.A.T.M., écoles, zone de police Bernissart-Péruwelz, Ligue des Familles, Agence Wallonne pour la Sécurité Routière, S.P.W. Mobilité et Infrastructures

- **Sources de financement**

Commune

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

S.P.W. Intérieur et Action sociale

Appel à projets spécifique

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Plusieurs abords d'école ont déjà fait l'objet d'aménagement dans le cadre du plan Octopus (bornes, marquage)
- Le bus scolaire ne prend plus en charge les enfants résidant à moins d'un kilomètre de l'implantation qu'ils fréquentent.

- **Etat du dossier**

Sans objet

- **Programme des travaux**

- Réalisation d'un diagnostic propre à chaque implantation
- Selon les résultats du diagnostic propre à chaque implantation :
 - Marquage au sol
 - Aménagement de voirie : dispositif de ralentissement, stationnement, cheminements modes doux
 - Signalisation
 - Autre

- **Planification**

- Réunion de présentation de la démarche aux écoles
- Marché de services, le cas échéant
- Réalisation du diagnostic et des recommandations pour chaque implantation, inclus la consultation des usagers
- Recherche de subsides
- Marché de travaux et de fourniture, le cas échéant
- Suivi des aménagements
- Information des usagers

- **Démarches administratives à réaliser**

- Marché public

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Concertation, information des usagers en amont et en aval
 - Dans le cadre du diagnostic, afin de recueillir l'expérience des enfants, des parents et du personnel encadrant ;
 - Lors de la mise en place des nouvelles mesures et aménagements, afin d'expliquer le fonctionnement et d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre. En fonction de la mobilisation des usagers, des démarches alternatives au déplacement en voiture pourront être proposées (pédiibus, vélotaxi, etc.).
- Communication

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunératrice oui non

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'implantations équipées	1/an	AC et écoles
Nombre d'outils alternatifs mis en place	1/école	AC et écoles

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du sentiment d'insécurité	Diminution	Enquête avant-après Ecole
Evolution de la répartition modale des déplacements	Diminution	Enquête avant-après Ecole

10. Annexes

Sans objet

FICHE 24 AMÉNAGER ET SÉCURISER LES POINTS DANGEREUX

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à parfaire la convivialité de l'espace rue et la cohabitation entre les différents modes de transport en agissant de manière ciblée sur les zones accidentogènes.

Le travail de la C.L.D.R. et du GT « Mobilité douce » ont d'ores et déjà permis d'identifier des zones problématiques, notamment via un travail sur carte et des visites de terrain.

Sur base des problématiques propres à chaque périmètre, les aménagements respecteront la volonté d'harmonie esthétique de la commune (cf. fiche 50).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le manque encore perceptible d'aménagements de sécurisation des usagers doux (pistes cyclables, passages piétons, ralentisseurs, etc.) malgré les nombreuses interventions communales sur son réseau de voiries (chicanes, notamment)

Le projet vise à agir sur les points sensibles du réseau routier et de ses usagers. Il s'agit de :

- sécuriser le réseau routier par des aménagements spécifiques (quand ceux-ci n'ont pas encore été posés)
- de tout mettre en œuvre pour rééquilibrer l'usage des réseaux de mobilité entre véhicules motorisés et usagers doux

Au-delà de la sécurisation simple des linéaires, les interventions contribueront à augmenter la convivialité de l'espace public et amélioreront la qualité du cadre de vie des riverains et des habitants en général.

Projets connexes

- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et de réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages sécurisées*

- *Fiche 23 – Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiches 51 à 56 – Aménager les coeurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

La carte ci-après permet de visualiser les itinéraires déjà évalués par le GT « Mobilité douce » et pointe les problèmes identifiés à ce stade. La cartographie est prise en charge par la FRW.

- Périmètre d'intervention

A préciser selon les sites d'intervention

- Statut de propriété

Communal ou régional, selon le cas

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

A préciser selon les sites d'intervention

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Etant donné la finalité du projet d'améliorer la sécurité des usagers doux le long du réseau routier, les interventions contribueront à améliorer également le cadre de vie pour les riverains. Elles permettront de ce fait d'accroître le sentiment de sécurité des riverains et des usagers doux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

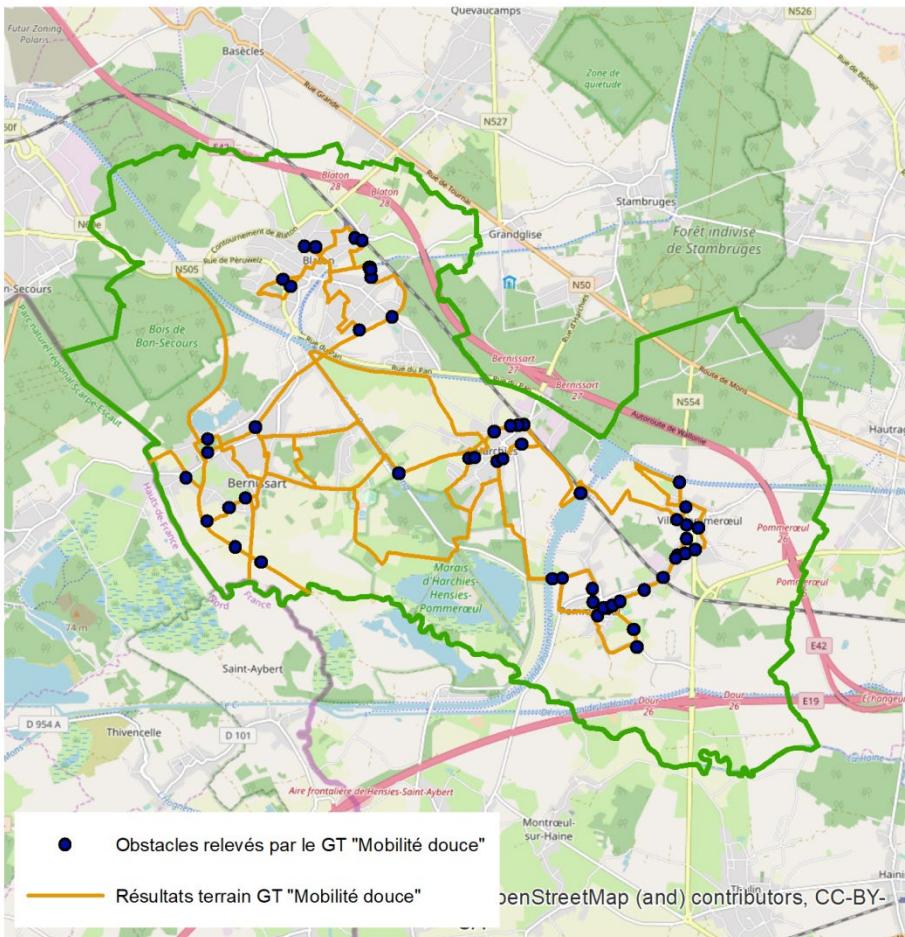
C.C.A.T.M., GT « Mobilité douce », GT « Sécurité routière » (à mettre en place), zone de police Bernissart-Péruwelz, GRACQ

- Sources de financement

Commune

S.P.W. Mobilité et Infrastructures

Appel à projets spécifique



7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La C.C.A.T.M. et le GT « Mobilité douce » ont déjà commencé le relevé des points dangereux, en particulier à Blaton
 - La commune ne maîtrise pas la sécurisation des voiries régionales. Une sensibilisation des organes compétents est nécessaire.

- Etat du dossier

- Relevé des zones dangereuses de Blaton réalisé
 - Relevé des obstacles par le GT « Mobilité douce » dans toute l'entité (voir ci-contre)
 - Mobilisation communale dans l'aménagement des chicanes

Programme des travaux

- A préciser au cas par cas

Planification

- Finalisation de l'inventaire des sites dangereux
 - Hiérarchisation et programmation
 - Recherche de financements
 - Désignation d'un bureau d'étude, le cas échéant
 - Désignation d'une entreprise de travaux, le cas échéant
 - Réalisation des aménagements

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Concertation avec les usagers doux ou leurs représentants (GRACQ)

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	Au cas par cas selon les aménagements à prévoir et le statut de propriété	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : % Direction : S.P.W. Mobilité et Infrastructures
- TVA		
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'aménagement réalisé	2/an	AC, S.P.W.

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'accidents de la route sur les sites dangereux	Baisse par rapport aux relevés de la Zone de Police	Zone de police
Taux de satisfaction des usagers faibles	75%	AC (enquête)

10. Annexes

Sans objet

Objectif 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité

FICHE 25 METTRE EN PLACE DES OUTILS DE DIFFUSION DES PRODUITS LOCAUX

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sensibiliser les habitants à l'existence et à la valeur de l'économie de proximité et à une alimentation composée de produits de saison issus de circuits courts.

Il s'agit de **mobiliser les acteurs locaux et supralocaux** à visibiliser les produits locaux, issus de producteurs et artisans bernissartois mais aussi du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie picarde. Il s'agit également d'**accompagner les acteurs économiques** locaux (producteurs, artisans, commerçants, HORECA, etc.) dans la transition vers une économie locale.

L'opérationnalisation de ces deux axes se fera par :

- Un groupe de travail « Circuits courts » rassemblant des citoyens et les acteurs locaux : producteurs, artisans, commerçants, ADL, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, commune, etc. Ce GT se chargera notamment d'identifier les ressources et les freins (selon des différents profils), de réaliser un répertoire, de définir un plan d'actions
- Des actions ciblées, par exemple :
 - Des échanges d'expériences et des tables de rencontre (« slow dating ») entre les acteurs du circuit court local et supra-local
 - Un ou plusieurs locaux de distribution/vente à disposition des producteurs locaux
 - Un Groupe d'Achats Local
 - Un marché de producteurs et de foodtrucks
 - Une coopérative de producteurs et artisans
 - Des actions de sensibilisation : ateliers cuisine, etc.
 - Un répertoire des produits locaux et des points de vente ou de consommation
 - La visibilisation des produits et des commerces lors de l'accueil des nouveaux habitants (fiche 5)
- Le rôle exemplatif de la Commune : marché de fourniture et de service auprès des entreprises locales

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'évolution conjoncturelle du milieu agricole (diminution du nombre d'agriculteurs et augmentation de la taille des exploitations) mais la présence de quelques producteurs locaux au sein de la commune
- Le soutien déjà amorcé par la commune, des acteurs locaux et supralocaux en matière de création d'entreprises et de développement des circuits courts : ADL, Bernicook, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Food'Wapi, etc.
- Le manque de visibilité pour les exploitations agricoles, pour les artisans et, d'une manière générale, les acteurs des circuits courts

Un tissu économique local, qualitatif et diversifié est important pour mettre en vie la trame rurale. Aussi, le projet devra contribuer à pérenniser l'existant et développer le secteur comme ressource de création d'emplois et comme outil d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le développement des produits locaux et de leur diffusion contribuera également à proposer un modèle économique différent permettant de réinsuffler un ancrage local et de l'autonomie au milieu agricole. En effet, *les circuits courts permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance qui sépare le producteur du consommateur. C'est tout bénéfice pour l'environnement (moins de pollution) et cela stimule d'économie locale*¹.

En outre, l'amélioration de l'accessibilité des produits locaux contribuera également à l'amélioration de l'alimentation des habitants.

De nombreux acteurs sont déjà engagés dans la mise en valeur et le développement des produits locaux : leurs actions pourront trouver échos dans cet engagement communal complémentaire.

L'Agence de Développement Local de Bernissart est déjà très active en matière de valorisation des produits et des producteurs locaux, notamment dans le cadre de la Quinzaine/du Mois du Goût organisé(e) par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut chaque année

La commune compte plusieurs agriculteurs, producteurs, artisans et commerçants axés sur les produits locaux et les circuits courts

Le Programme Stratégique Transversal soutient cette démarche (Objectif 5.3 « Faciliter le déploiement des circuits courts dans le domaine alimentaire »). Le

¹ <http://developpementdurable.wallonie.be/circuits-courts>

Plan de Cohésion Sociale amorce également cette démarche de valorisation des circuits courts par l'utilisation de produits locaux dans les ateliers.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 9 – Créer une Maison multiservices dans le quartier de la gare à Blaton*
- *Fiche 26 – Crée un espace-test « agriculture durable »*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 29 – Créer un atelier rural*
- *Fiche 30 – Mettre en vie le Moulin de Blaton*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité**
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Agence de Développement Local, commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, producteurs et commerçants locaux, Food'Wapi

- Sources de financement

- Commune
S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
S.P.W. Intérieur et Action sociale
S.P.W. Développement durable
Appel à projet spécifique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La Maison multiservices (fiche 9) et le Moulin de Blaton (fiche 30) sont des espaces qui pourraient servir d'interface vers les consommateurs. D'autres espaces – privés mais à l'abandon – pourraient être valorisés dans ce cadre, par exemple l'ancien magasin Carrefour de Bernissart.
- De nombreuses expériences existent en Wallonie picarde dont Bernissart peut s'inspirer

- Etat du dossier

- Depuis plusieurs années, l'Agence de Développement Local propose notamment une sandwicherie locale éphémère durant la Quinzaine du Goût (en septembre) organisée par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.
- L'adoption préalable de la stratégie de développement commercial (fiche 27) pourra être une aide intéressante.
- Répertoire des producteurs locaux du Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- Valorisation des produits locaux réalisée au Musée de l'Iguanodon
- Le CPAS porte plusieurs actions avec la volonté d'y valoriser les produits locaux : l'épicerie sociale, le potager communautaire, un projet de boîte repas type « HelloFresh » composée de produits locaux et de recettes

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Création d'un GT « Circuits courts » intégrant des citoyens et différents partenaires pertinents
- Elaboration des états des lieux précis et définition d'un programme d'actions

- Recherche de financements et de partenariats
 - Plan de communication
- **Démarches administratives à réaliser**
- Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Communication

10. Annexes

Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions de valorisation des produits et producteurs locaux	3/an	AC, ADL
Nombre de publications communales valorisant les produits et producteurs locaux	4/an	AC
Nombre d'acteurs économiques locaux lors de l'évènement d'accueil des nouveaux habitants	5/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre de producteurs, restaurateurs et commerçants locaux à Bernissart	Croissance	AC
Taux de marchés publics attribués à des acteurs locaux	60%	AC

FICHE 26 CRÉER DES ESPACES-TEST D'AGRICULTURE DURABLE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre à disposition, à un tarif avantageux, des terres cultivables (communale, CPAS et fabrique d'église) pour le lancement de nouveaux maraîchers ou éleveurs locaux, dans une philosophie de circuits courts et de méthodes respectueuses de l'environnement et au moins certifiées « Agriculture Biologique ».

Le type d'activités, les méthodes, les modalités financières seront encadrées par un cahier des charges et par une convention entre le ou les locataires et la commune.

La commune étudiera également la possibilité de valoriser en interne les productions issues de l'espace-test, via la restauration collective du C.P.A.S. et des écoles communales.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'évolution conjoncturelle du milieu agricole (diminution du nombre d'agriculteurs et augmentation de la taille des exploitations) mais la présence de quelques producteurs locaux au sein de la commune
- Le soutien déjà amorcé par la commune, des acteurs locaux et supralocaux en matière de création d'entreprises et de développement des circuits courts : ADL, Bernicook, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Food'Wapi, etc.
- La prédominance de l'élevage dans le milieu agricole (expliqué par les caractéristiques pédologiques) mais la difficulté de trouver repreneurs aux terres à disposition

Un tissu économique local, qualitatif et diversifié est important pour mettre en vie la trame rurale. Aussi, le projet devra contribuer à pérenniser l'existant et développer le secteur comme ressource de création d'emplois et comme outil d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le soutien à de nouveaux modes de production, de plus petite échelle, contribuera à proposer un modèle économique différent permettant de

réinsuffler un ancrage local et de l'autonomie au milieu agricole. En effet, *les circuits courts permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance qui sépare le producteur du consommateur. C'est tout bénéfice pour l'environnement (moins de pollution) et cela stimule d'économie locale*².

En outre, l'amélioration de l'accèsibilité des produits locaux contribuera également à l'amélioration de l'alimentation des habitants.

De nombreux acteurs sont déjà engagés dans la mise en valeur et le développement des produits locaux : leurs actions pourront trouver échos dans cet engagement communal complémentaire.

Le Programme Stratégique Transversal soutient cette démarche (Objectif 5.3 « Faciliter le déploiement des circuits courts dans le domaine alimentaire », action 4) et le complète d'actions de promotion, de développement de la commercialisation et de valorisation dans les collectivités. Il ambitionne également de proposer des formations de maraîcher en partenariat avec le FOREM et le CPAS (Objectif 5.4 « Mettre en corrélation la formation des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises »).

Projets connexes

- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 29 – Créer un atelier rural*
- *Fiche 30 – Mettre en vie le moulin de Blaton*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 35 – Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 36 – Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité**
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

² <http://developpementdurable.wallonie.be/circuits-courts>

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- **Localisation**

A préciser dans le patrimoine communal, CPAS et fabrique en église, en fonction de leur valeur agronomique

Le site du moulin de Blaton, acquis par la Commune en 2018, offre une opportunité intéressante pour amorcer ce projet et créer une synergie avec la structure envisagée (voir fiche 30).

- **Périmètre d'intervention**

Sans objet

- **Statut de propriété**

Sans objet

- **Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires**

Sans objet

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

ADL, C.P.A.S., Parc naturel des Plaines de l'Escaut, ASBL Terres en vue

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

Commune

Appel à projet spécifique

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Patrimoine foncier communal important
- Prix des terres agricoles (8 à 10000€/ha)
- Projet limité par les caractéristiques pédologiques du territoire, peu apte aux grandes cultures mais davantage à l'élevage

- **Etat du dossier**

- Le processus mis en place dans le cadre de la reconstruction du moulin de Thimougies (Tournai) pourra servir de base au projet de revitalisation du moulin de Blaton.

- **Programme des travaux**

Local de stockage, impétrants, clôtures, etc.

- **Planification**

- Evaluation des terrains non bâties et terrains agricoles de la Commune et du C.P.A.S. par le Service Environnement et constitution d'une réserve caractérisée de terrains valorisables (valeur agronomique, bail à ferme)
- Rédaction d'une convention de mise à disposition
- Appel à candidats
- Signature de la convention
- Evaluation

- **Démarches administratives à réaliser**

- Inventaire des terrains non bâties ou agricoles
- Convention de mise à disposition

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Communication

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inventaire des terrains valorisables	1	AC
Signature d'une convention avec un agriculteur ou un maraîcher	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Superficie affectée à l'espace-test	Croissance	AC
Installation définitive du locataire sur le territoire	1	AC
Produits valorisés dans la restauration collective	20% des menus composés de produits issus de circuits courts	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 27 METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LOCAL

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à adopter et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial local : il s'agit de définir les profils commerciaux et des actions de soutien et de déploiement de la trame commerciale locale.

L'étude comprendra la réalisation d'un cadastre global des commerces et autres activités commerciales (marchés hebdomadaires, commerces d'ambulants, ...) et des locaux et espaces disponibles, ainsi qu'une étude de marché (potentiels, besoins, points d'attention). Seront à aborder des sujets tels que le redéploiement des commerces dans les cœurs de village, l'offre en artisans-commerçants (boulangerie, boucherie), la redynamisation du secteur HORECA en lien avec les circuits courts, les opportunités liées à l'attractivité touristique de Bernissart et Harchies, l'adaptation aux rythmes et habitudes des clients en lien avec les points-relais mobilité (fiches 21 et 22) et l'espace coworking (fiche 9), la complémentarité avec le commerce ambulant (fiche 28) dont la localisation devra être évaluée.

Sur base de l'outil stratégique défini par un consultant externe, des dispositifs complémentaires de soutien pourront être mis en place : accompagnement à la création d'activité, prime à l'installation, atelier rural (fiche 29), maison multiservices (fiche 9), etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Les commerces et le secteur HORECA sont encore bien répartis sur le territoire malgré une diminution perceptible, parfois au profit de *nightshops* qui procurent souvent aux riverains un sentiment d'insécurité sans être d'une utilité quotidienne.
- Plusieurs marchés se tiennent chaque semaine (Bernissart, Blaton, Harchies, Pommerœul) complétés par quelques ambulants, néanmoins les horaires de cette offre ne sont pas adaptés à la population active. En outre, les adeptes des marchés regrettent la diminution du nombre de chalands et l'offre limitée en produits locaux ou de circuits courts, alors que quelques producteurs sont implantés à Bernissart et que la

commune est inscrite dans la dynamique du Parc naturel des plaines de l'Escaut.

- Plusieurs opérateurs sont actifs sur le territoire afin d'accompagner les commerçants et les indépendants, notamment l'Agence de Développement Local.

Le projet contribuera à soutenir la trame commerciale existante et à encourager le développement de nouvelles activités, grâce à une meilleure connaissance de la situation locale et des conditions nécessaires à de nouvelles implantations.

Les commerces de proximité sont des maillons indispensables et complémentaires aux producteurs dans un système de circuits courts.

Cette intervention, justifiée par l'existence d'une trame économique diversifiée et de proximité, permettra de répondre aux besoins de la population et créer du lien social. En effet, cela contribuera à favoriser l'ancrage local et à faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour les populations en situation de précarité.

Le maintien d'activités économiques contribuera également à lutter contre la dortoirisation, à vitaliser les cœurs de village et les rendre plus attractifs, à créer de l'emploi de proximité.

Enfin, à une échelle plus large, il s'agit de soutenir les acteurs économiques locaux et un système économique renouvelé.

Le Programme Stratégique Transversal soutient cette démarche (Objectif 5.2 « Maintenir les commerces de proximité et faire émerger de nouvelles activités commerciales », action 2) et le complète par la volonté de fédérer les commerçants au sein d'un forum.

Projets connexes

- *Fiche 9 – Créer une maison multiservices dans le quartier de la gare à Blaton*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 22 – Aménager des points-relais mobilité*
- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 26 – Créer un espace-test « agriculture durable »*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 29 –Créer un atelier rural*
- *Fiche 30 – Mettre en vie le Moulin de Blaton*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 51 à 56 – Aménager les cœurs de villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Agence de Développement Local, commune

- Partenaires

AMCV, Plan de Cohésion Sociale, UVCW, UCM, CITW, etc.

- Sources de financement

Commune

UCM, CITW

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Nouvel aménagement de la place de Bernissart (subsides DR) avec borne maraîchère
- Expérience du Bio Village à Quevaucamps (commune de Belœil)
- Bernissart et Blaton sont les bourgs actuellement les mieux équipés et doivent faire l'objet d'une attention soutenue afin d'éviter une désertification commerciale

- Etat du dossier

- L'Agence de Développement Local est déjà à l'initiative de plusieurs actions de soutien au commerce local et aux producteurs locaux : soutien à la création d'activité, sandwicherie éphémère dans le cadre du

mois du Goût (Parc naturel des Plaines de l'Escaut), visibilisation des commerces locaux, communication via Facebook, répertoire en ligne, journée du client, etc.

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Recherche de financement
- Désignation d'un consultant externe et création d'un comité de pilotage
- Opérationnalisation de la stratégie de développement commercial
 - Recherche de financement
 - Mobilisation de partenaire

- Démarches administratives à réaliser

- Marché public de services

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Recherche de financement
- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Investissement Etude et consultation	40.000 € HTVA	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
Frais accessoires (moyens humains, communication)	8.400 € TVA	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : %
TVA	48.400 € TVAC	Direction :
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Autres : CITW

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception de la stratégie de développement commercial finalisée	A	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre de commerces actifs dans la commune	Croissance	AC, ADL
Evolution du nombre d'emplois dans le secteur commercial	Croissance	S.P.F. Economie - DG Statistique

10. Annexes

Sans objet

FICHE 28 PROMOUVOIR ET OPTIMISER LE COMMERCE AMBULANT ET LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à stimuler et valoriser les commerces ambulants et les marchés périodiques, comme des compléments à la trame commerciale 'fixe' du territoire.

Plusieurs actions sont proposées :

- La production et la diffusion (papier et/ou numérique) d'un répertoire des commerces ambulants et des marchés avec leurs lieux d'implantation et leurs horaires, à intégrer dans le répertoire piloté par l'Agence de Développement Local
- L'investigation auprès des ambulants pour collecter leurs attentes, leurs suggestions, leurs besoins, etc.
- La réflexion sur une adaptation des horaires aux publics cibles et des lieux (intégration d'espaces adaptés et de bornes impétrants dans les espaces publics) et

Ces actions seront à affiner sur base des recommandations issues de la stratégie de développement commercial (fiche 27).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Plusieurs marchés se tiennent chaque semaine (Bernissart, Blaton, Harchies, Pommerœul) complétés par quelques ambulants, néanmoins les horaires de cette offre ne sont pas adaptés à la population active. En outre, les adeptes des marchés regrettent la diminution du nombre d'étals et l'offre limitée en produits locaux ou de circuits courts, alors que quelques producteurs sont implantés à Bernissart et que la commune est inscrite dans la dynamique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.
- Plusieurs opérateurs sont actifs sur le territoire afin d'accompagner les commerçants et les indépendants, notamment l'Agence de Développement Local.

Les marchés et ambulants sont complémentaires aux commerces locaux et contribuent à renforcer leur attractivité d'une part, à diversifier l'offre aux habitants d'autre part. Aussi, le projet contribuera à soutenir la trame commerciale existante et à encourager le développement de nouvelles activités. En outre, la vente ambulante est un mode de commercialisation bien adaptée au milieu rural, dans la mesure où l'offre est complémentaire aux commerces fixes et où leurs lieux et temps d'implantation sont compatibles au public cible, les actifs mais aussi les personnes isolées et dépendantes des transports en commun.

Cette intervention se justifie par le fait que l'existence d'une trame économique diversifiée et de proximité permettra de répondre aux besoins de la population et créer du lien social. En effet, cela contribuera à favoriser l'ancrage local et à faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour les populations en situation de précarité.

Le maintien d'activités économiques contribuera également à lutter contre la dortoirisation, à vitaliser les coeurs de village et les rendre plus attractifs.

Enfin, à une échelle plus large, il s'agit de soutenir les acteurs économiques locaux et un système économique renouvelé.

A ce titre, le Programme Stratégique Transversal contient une action dédiée au soutien du commerce ambulant et au redéploiement des marchés hebdomadaires (Objectif 5.2 « Maintenir les commerces de proximité et faire émerger de nouvelles activités commerciales »).

Projets connexes

- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 26 – Créer un espace-test agriculture durable*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiches 51 à 56 – aménager les coeurs de villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Agence de Développement Local, commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, Parc naturel des Plaines de l'Escaut

- Sources de financement

Commune

Appel à projet spécifique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Nouvel aménagement de la place de Bernissart (subsides DR)
- Les marchés en semaine et en journée ne drainent pas beaucoup de public mais il est difficile de trouver des ambulants disponibles le week-end ou en soirée

- Etat du dossier

- Des marchés sont organisés à Blaton (lundi), à Pommerœul (mercredi), à Bernissart (dimanche) et à Harchies (jeudi après-midi)
- L'ADL a pour objectif de redynamiser deux marchés d'ici 2022

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Production et diffusion du répertoire des ambulants
- Prise de contact avec de nouveaux ambulants
- Promotion des tournées d'ambulants et de l'offre des marchés fixes

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Concertation avec les ambulants
- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	3.000 €/an	<input type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		Direction :
Total (TFC)		<input checked="" type="checkbox"/> Autres : subsides à rechercher

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions de promotion organisées	4/an	ADL, Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'ambulants actifs sur le territoire	Croissance	ADL, Commune
Taux de fréquentation des marchés	Croissance	Enquête auprès des ambulants

10. Annexes

Sans objet

FICHE 29 CRÉER UN ATELIER RURAL

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager des locaux modulables et équipés pour accueillir des entreprises locales en phase de lancement ou de déploiement. La finalité de l'équipement sera étudiée au mieux et intégrera différentes pistes, notamment celle de l'artisanat alimentaire en circuit court (équipements spécifique : cuisine, chambre froide, normes AFSCA, etc.)

Aucune opportunité de réhabilitation d'anciens bâtiments à vocation économique ni de terrain communal constructible n'a été identifié pour une mise en œuvre rapide. Néanmoins, des sites comme l'ancien magasin Carrefour à Bernissart, l'ancien site Battard à Ville-Pommerœul, le Charbonnage d'Harchies (cf. fiche 55), l'ancienne caserne d'Harchies ont été évoqués par la C.L.D.R. et doivent être investigués. Le cas échéant, des acquisitions foncières ou immobilières sont à prévoir.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, une attention particulière sera portée sur la cohabitation avec les quartiers résidentiels, l'accessibilité, la connexion aux réseaux de données numériques, l'intégration paysagère des structures, la performance énergétique, les nuisances sonores, etc.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et l'Agence de Développement Local seront des partenaires à associer à la démarche.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'augmentation du nombre d'indépendants actifs à Bernissart malgré un taux de chômage toujours plus fort que les moyennes régionales
- La saturation du parc d'activité d'Harchies, le nombre limité d'entreprises y établies et le volume de postes d'emploi relativement faible à Bernissart
- Plusieurs actions sont menées par la Commune et par l'Agence de Développement Local afin de promouvoir les entreprises locales (Journée de l'Indépendant, répertoire en ligne, etc.)

Le caractère vivant du tissu rural repose entre autres sur la qualité et la diversité des entreprises et des emplois qui y sont implantés.

Le projet contribuera à soutenir la création, l'implantation de nouvelles activités ou le développement d'entreprises déjà existantes dans la commune.

Le projet contribuera également à promouvoir un modèle économique de proximité, favorable à l'évolution nécessaire des modes de consommer et de travailler.

Projets connexes

- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 26 – Créer un espace-test agriculture durable*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 30 – Mettre en vie le Moulin de Blaton*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité

FICHE 30 METTRE EN VIE LE MOULIN DE BLATON

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réhabiliter le moulin de Blaton dans ses fonctions et à amorcer une dynamique de circuit court autour de l'activité meunière.

Le projet s'articule autour de trois dimensions complémentaires :

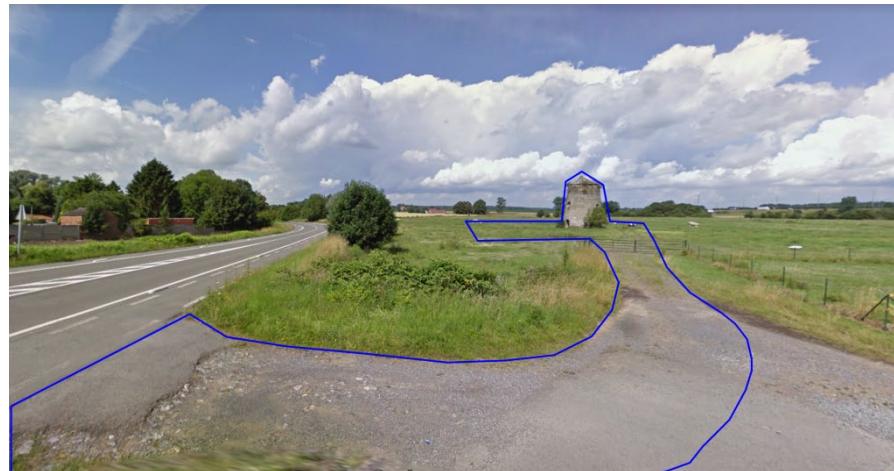
- La préservation et la mise en valeur d'un élément de patrimoine rural et d'image de Blaton, puisque situé en porte d'entrée de la commune ;
- La réintroduction du bâtiment dans la dynamique économique locale, l'initiation d'une filière « pain » en circuit court et le soutien aux milieux agricoles et artisanal (meunerie, boulangerie) ;
- La sensibilisation de la population et des enfants au travail agricole et artisanal, au patrimoine manufacturier, à l'alimentation qualitative, respectueuse de l'environnement et éthique.

Pour mener à bien ce projet, il s'agit d'élaborer un modèle économique articulé autour de la mouture d'une farine produite localement et destinée à être transformée et valorisée localement aussi. La mise à profit pédagogique sera également intégrée à ce modèle économique.

Cette étude préalable indispensable prendra donc en considération :

- La situation du marché : production de blé de qualité (type panifiable, biologique ou culture intégrée, variétés anciennes, offre à proximité, etc.), potentiel de valorisation en boulangerie (artisans intéressés, clientèle potentielle) ;
- La configuration du site et sa localisation : taille de la parcelle, opportunités et contraintes du bâtiment existant, accessibilité, etc.
- Les expériences similaires menées à Charleroi, à Comines, à Thimougies (Tournai), à Moulbaix (Ath), , à Ferrières (Héron) et les enseignements à en tirer pour Blaton ;
- L'intérêt de l'éventuelle expérimentation de technologies alternatives face à la valorisation du savoir-faire meunier ancestral ;
- Le potentiel de valorisation didactique du futur équipement.

Parallèlement, un important travail de sensibilisation à la vocation de meunier devra être mené, qu'il s'agisse d'un artisan ou d'un collectif de passionnés.



2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le caractère rural de la commune mais la faible proportion de terres arables, au profit d'une valorisation agricole essentiellement orientée sur le pâturage
- La faible disponibilité de produits locaux et la diminution progressive des commerces de proximité
- Le dynamisme de l'Agence de Développement Local et ses nombreuses actions de valorisation de la trame artisanale de Bernissart et des circuits courts couplées au regain d'intérêt de la population pour une alimentation de qualité, de proximité et éthique
- Les difficultés de création d'emplois et l'évolution compliquée du secteur agricole

Le projet s'appuie sur :

- l'intérêt de nombreux citoyens de devenir des acteurs de leur alimentation et de leurs consommations, notamment en privilégiant la qualité, la proximité, le respect de l'environnement et des choix éthiques ;
- l'opportunité de réhabilitation qu'offre l'ancien moulin de Blaton, en alliant sauvegarde du patrimoine, création d'une filière économique en circuit court (microfilière de céréales panifiables, en partenariat avec Food'Wapi et avec l'ADL), mise en valeur d'une alimentation de qualité.

Projets connexes

- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 26 – Créer des espaces-test d'agriculture durable*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité**
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Voir carte

- Périmètre d'intervention

Le moulin de Blaton se situe à proximité de la N506 et est accessible via un sentier aménageable.

L'intervention, affinée par l'étude de positionnement économique, portera sur la réhabilitation proprement dite du bâtiment, dont ne subsiste actuellement que le fût, et sur l'aménagement des abords afin de faciliter d'une l'accessibilité du charroi éventuel qui sera lié à son activité, d'autre part l'accessibilité du public et de groupes lors d'animations didactiques.

Le site est actuellement occupé par un pré de fauche.

- Statut de propriété

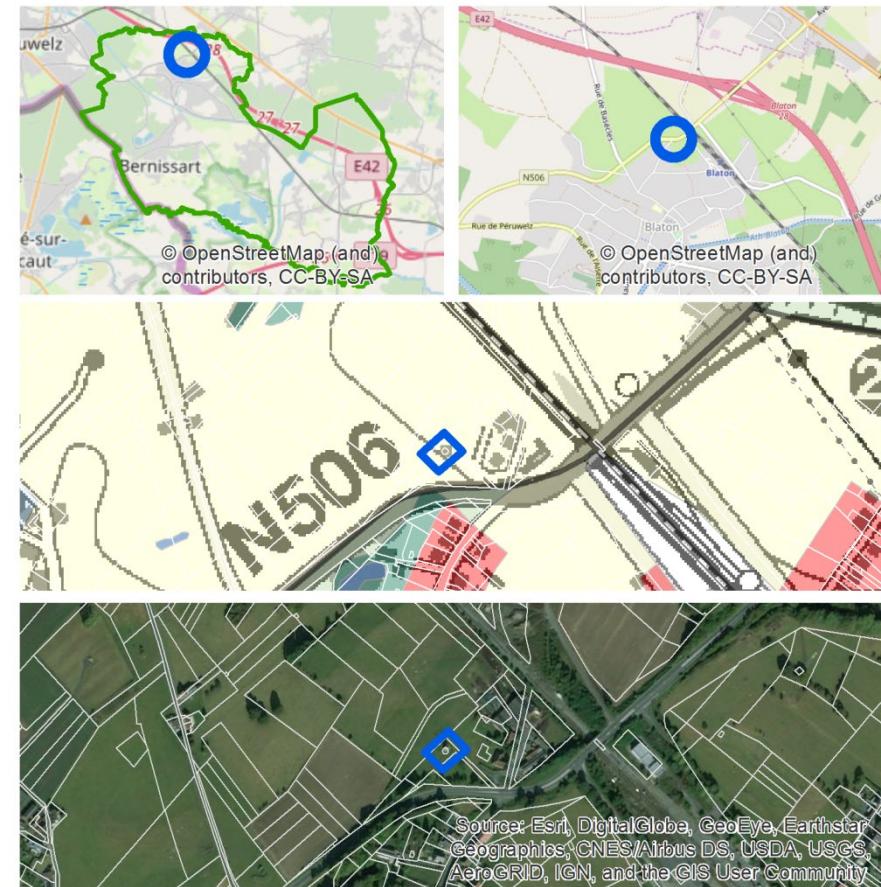
Commune

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone agricole

Bail à ferme en cours, servitude de passage à faire valoir avec l'agriculteur voisin

Le bâtiment est repris à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel



- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Le moulin de Blaton, dit « Moulin des Maugrés », est situé en zone agricole, à proximité d'une exploitation en activité, ce qui correspond parfaitement à la finalité souhaitée du projet.

La proximité de la N506 et de la bretelle autoroutière 28 (E42) offre une bonne accessibilité routière pour les fournisseurs et les visiteurs, en limitant d'éventuels impacts négatifs du fait du peu d'habitations à proximité.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

Agence de Développement Local

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

AFSCA

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

Petit Patrimoine Populaire Wallon

Appels à projets ponctuel

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Bâtiment historique en dégradation nécessitant une intervention rapide

- **Etat du dossier**

- Moulin acheté par la commune en 2018

- **Programme des travaux**

- Mise hors eau à court terme
- Business-plan (cf. Moulin de Ferrières)
- Travaux
- Exploitation (gérant)
- Animation, valorisation

- **Planification**

- Résolution du problème de la servitude de passage (négociation avec le propriétaire)
- Convention faisabilité

- Marché de services « Etude de faisabilité économique » (modèle, business plan, etc.)
- Marché de services « bureau d'architecture »
- Impétrants : états des lieux électricité, distribution d'eau, égouttage
- Phase d'étude, en concertation avec les différents partenaires
- Instruction du permis d'urbanisme

○ Convention réalisation

- Marché de travaux
- Suivi du chantier
- Agrément AFSCA
- Convention de mise en gestion avec meunier ou collectif associatif

- **Démarches administratives à réaliser**

- Veille subsides
- Marchés de services
- Marché de travaux
- Permis d'urbanisme
- Agrément AFSCA et Vinçotte

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Respect des normes d'exploitation et d'accueil du public
- Promotion et animations

8. **Estimation globale du coût**

Moulin de Thimougies

Phase 1 (Construction) : 248.000 € HTVA

Phase 2 (Abords) : 137.000 € HTVA

+ honoraires+ étude de faisabilité

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	400.000 € htva	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 80+50 %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	40.000 € htva	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 20+50 %
- TVA	92.400 € tva	Direction : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Total (TFC)	532.400 € tvac	<input checked="" type="checkbox"/> Autres : à investiguer (CITW, patrimoine, etc.)
	<i>A préciser dans le cadre de la faisabilité économique</i>	

Projet rémunérateur oui

non

10. Annexes

Sans objet

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Mise hors eaux du bâtiment	1	AC
Etude de faisabilité économique	1	AC, ADL
Réception provisoire des travaux	1	AC
Mise en place de l'activité meunière	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations	1/mois	AC, ADL
Quantité de farine produite	A préciser en fonction de la fréquence de mise en service	AC
Création d'une filière de céréale panifiable	1	AC, ADL

Objectif 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte

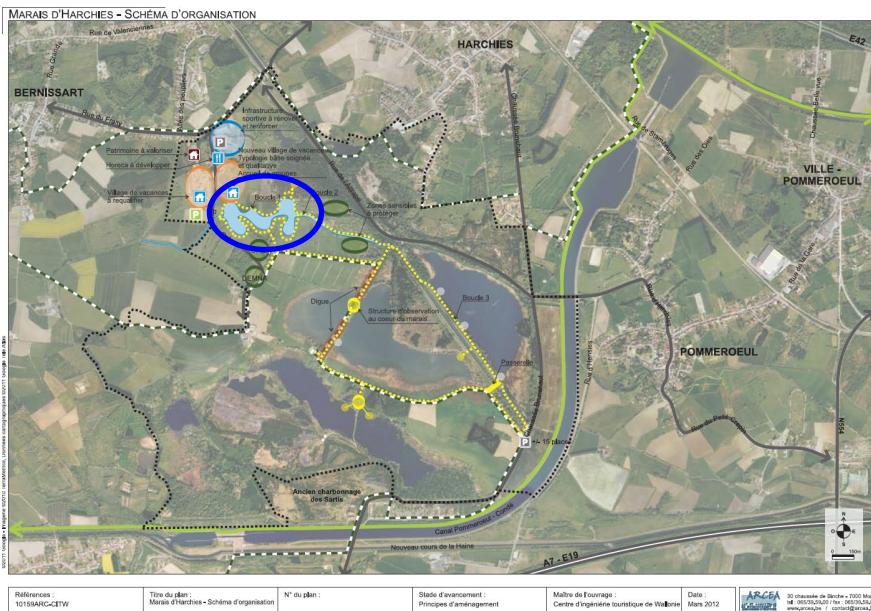
FICHE 31 CRÉER UN NOUVEAU MARAIS DIDACTIQUE EN LIEN AVEC LES MARAIS D'HARCHIES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer l'intérêt didactique et l'attractivité touristique des Marais d'Harchies tout en préservant la qualité et la richesse du site. Aussi, il s'agit d'aménager un nouveau marais didactique plus proche du pôle de loisirs du Préau et intégrant des itinéraires de découverte accessibles au grand public. Le plan d'eau sera creusé dans le lit majeur du Grand Courant. Différents circuits pédagogiques et récréatifs, destinés à différents publics, seront implantés sur le site (circuits « Eveil » et « Découverte encadrée ») et connectés au cheminement actuel du périmètre Natura2000 (circuit « Autonomie, voir fiche 32).

L'étude réalisée par le Centre d'Ingénierie Touristique³ propose de créer une interface didactique entre le pôle de loisirs du Préau et la zone naturelle des



³ Etude réalisée en 2012 par le bureau d'étude ARCEA, en collaboration avec le Département Nature et Forêt.

Maraïs d'Harchies dont les conditions de préservation pourraient dès lors être renforcées (fiche 32).

Le marais didactique sera complété par des équipements d'accueil en complément de ceux proposés au niveau du pôle de loisirs du Préau (voir également fiches 8 et 56) : infrastructures d'accueil, hébergements touristiques, stationnement, etc. (non compris dans ce projet, subsides ou promoteur privé à rechercher).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction). En autre, les Marais d'Harchies subissent une pression anthropique élevée potentiellement impactante pour la faune et la flore spécifiques au site. Le succès des visites guidées bimensuelle est un indicateur de l'attractivité du lieu pour le grand public.
- Les trames verte et bleue de Bernissart sont très présentes (30% du territoire) et très riches. Ce patrimoine naturel constitue d'ailleurs un élément identitaire de la Commune, tant pour les habitants que comme image de marque.
- Le réseau naturel de Bernissart est caractérisé par la présence de nombreux habitats et de nombreuses espèces couverts par plusieurs types et niveaux de protection : SGIB, ZHIB, Natura2000, RAMSAR, etc.). Néanmoins, des zones comme les marais d'Harchies subissent une forte pression anthropique et certains aménagements sont dégradés, à la défaveur de la faune et de la flore présentes.

Bernissart a la chance de compter sur son territoire un réservoir de biodiversité important et reconnu que sont les Marais d'Harchies. Pourtant, les visiteurs sont souvent frustrés, lors de leur visite du Marais, de ne pouvoir être réellement au cœur de la zone humide.

Le projet contribuera à concilier la protection de ce territoire exceptionnel, la valorisation du site et l'accessibilité au public. En créant un marais didactique adjacent à la zone protégée, il s'agit en effet de diminuer la pression humaine sur la zone Natura2000 et renforcer la dimension didactique de l'ensemble. La création d'une structure d'accueil adaptée permettra également :

- d'enrichir et de pérenniser l'attractivité récréative et touristique de Bernissart ;
- de contribuer à renforcer le potentiel fédérateur du site pour les citoyens.

Par ailleurs, ce projet sera l'occasion de mobiliser les différents acteurs locaux et supralocaux dans la valorisation et le développement écologique du site emblématique de la trame naturelle de Bernissart.

Projets connexes

- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 32 – Valoriser et protéger les Marais d'Harchies*
- *Fiche 33 – Protéger et développer les sites naturels sensibles*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 46 – Créer un hébergement de groupes dans le bâtiment ACOMAL et valoriser les abords*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiche 56 – Finaliser les aménagements du pôle de loisirs du Préau*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte**
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

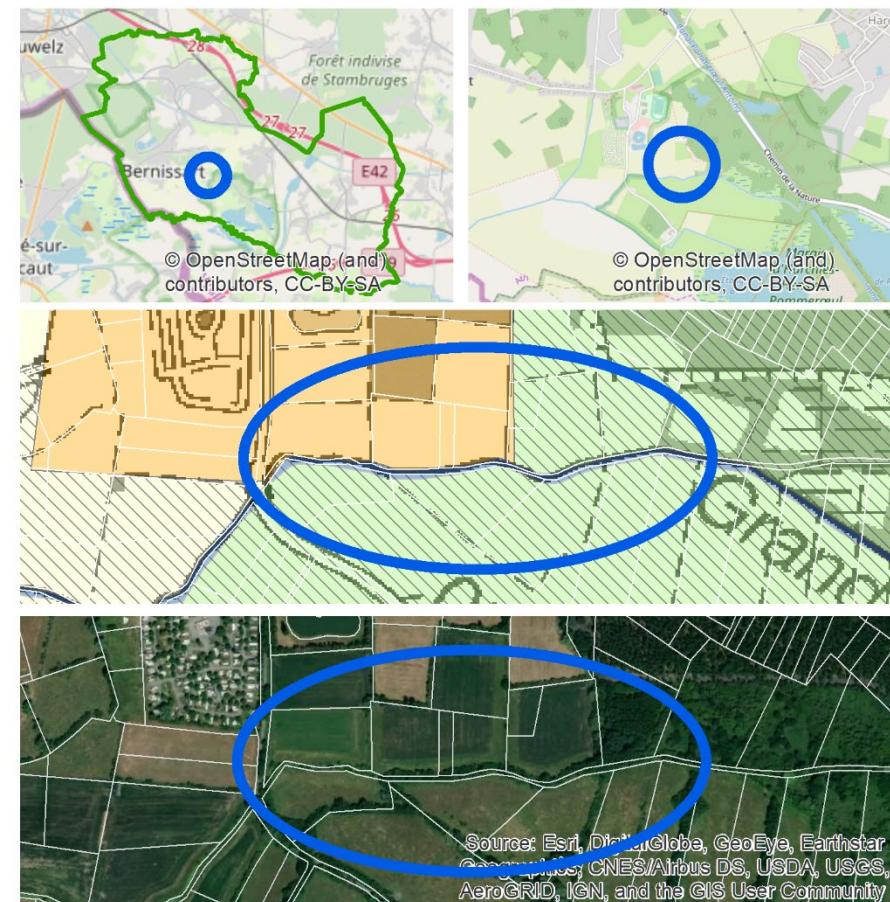
5. Localisation et statut

- Localisation

Bernissart, rue des Préaux (voir carte)

- Périmètre d'intervention

Le projet se situe dans le lit majeur du Grand Courant, à l'interface entre les équipements de loisir et le camping du Préau d'une part, des Marais d'Harchies proprement dits d'autre part.



Le nouveau marais didactique se situera principalement sur la zone d'espace vert. Les équipements touristiques seront créés dans la zone de loisirs, en connexion avec les structures existantes.

- **Statut de propriété**

Commune de Bernissart

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Propriétaires privés

- **Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires**

Zone de loisirs

Zone d'espace vert

Périmètre d'intérêt paysager

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

L'intervention relativement importante proposée vise à diminuer substantiellement la pression anthropique que subit actuellement le Marais d'Harchies. Elle permettra également d'augmenter la sensibilisation du grand public à la préservation du milieu naturel.

Le projet contribuera également à compléter l'offre récréative du Préau, à connecter les étangs existants et à requalifier le camping. Des synergies seront donc générées entre les différents équipements présents dans un périmètre proche et avec les autres équipements touristiques de Bernissart.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

Centre de Recherche et d'Initiation à l'Environnement d'Harchies

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Département de la Nature et des Forêts et Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole

Gestionnaire du site Chabaud-Latour

NATAGORA

- **Sources de financement**

Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

Commune

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Plusieurs exemples intéressants : Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre à Saint-Omer (France), Aquascope de Virelles
- Opportunités transfrontalière pour des concertations avec la France notamment par rapport à Chabaud Latour
- Importance de bien calibrer la complémentarité entre le marais didactique et la réserve naturelle : bien évaluer et minimiser les éventuelles incidences du premier sur la seconde, y compris pendant la phase de travaux.
- Moyens humains actuellement limités pour encadrer les visiteurs (accueil, visites guidées, initiations thématiques, etc.), notamment les jours de forte affluence (week-ends, vacances scolaires). Actuellement, ouverture pour tous sans encadrement, sans aménagement.

- **Etat du dossier**

- Etude « Pôles environnementaux » réalisée en 2012 à l'initiative du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie et du S.P.W. Département Nature et Forêt
- Un subside a été octroyé du Chemin de la Nature pour une piste cyclable longeant les marais

- **Programme des travaux**

Sur base de l'étude CITW : aménagement du circuit et de la structure d'observation

- Travaux préparatoire et nettoyage
- Fondation
- Revêtement (empierrement, dalles podotactiles)
- Eléments linéaires (fil d'Ariane, bordures)
- Plantations
- Mobilier urbain
- Ouvrage d'art (tour d'observation, ponton)

- **Planification**

- Etude de qualification des eaux du Grand Courant
- Recherche de subsides

- Convention-faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR, les riverains et les partenaires
 - Plans, métrés, cahiers spéciaux des charges
- Convention-réalisation
 - Marché de travaux : désignation d'une entreprise de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Convention-faisabilité avec le SPW
 - Marché public de services
 - Permis d'urbanisme
 - Convention-réalisation avec le SPW
 - Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Moyens humains d'encadrement
 - Animations et évènement
 - Communication

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire de l'aménagement	1	CRIE
Elaboration d'un programme d'animation	1/an	CRIE

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de visiteurs annuels	Croissance	CRIE
Taux de remplissage des visites guidées	100%	CRIE
Pression sur la réserve naturelle	Diminution	CRIE

10. Annexes

Sans objet

FICHE 32 VALORISER ET PROTÉGER LES MARAIS D'HARCHIES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Complémentairement à la création d'un espace didactique (fiche 31) et grâce à la baisse de pression anthropique sur la réserve naturelle proprement dite, ce projet consiste à renforcer les mesures de protection des Marais d'Harchies. Il s'agit de limiter les interventions humaines et d'encadrer au maximum les visites, grâce à un balisage et une signalétique claire des itinéraires autorisés et des comportements recommandés.

Une meilleure sensibilisation du grand public à la richesse et à la fragilité du site proviendra également de l'organisation de visités guidées, respectant l'itinéraire actuel (circuit « Autonomie » de l'étude CITW 2012). Le marais didactique permettant un accès tout public et toutes saisons, des mesures de limitation d'accès pourront être prise si les conditions de conservation le nécessitent (périodes sensibles, vélos, etc.)

Un volet du projet intégrera également l'ouverture d'un dialogue avec les occupants riverains de la zone naturelle : agriculteurs, habitants, chasseurs, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Les trames verte et bleue de Bernissart sont très présentes (30% du territoire) et très riches. Ce patrimoine naturel constitue d'ailleurs un élément identitaire de la Commune, tant pour les habitants que comme image de marque.
- Le réseau naturel de Bernissart est caractérisé par la présence de nombreux habitats et de nombreuses espèces couverts par plusieurs types et niveaux de protection : SGIB, ZHIB, Natura2000, RAMSAR, etc.). Néanmoins, des zones comme les marais d'Harchies subissent une forte pression anthropique et certains aménagements sont dégradés, à la défaveur de la faune et de la flore présentes.
- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction).

Bernissart a la chance de compter sur son territoire un réservoir de biodiversité important et reconnu que sont les Marais d'Harchies. Pourtant, les visiteurs sont souvent frustrés, lors de leur visite du Marais, de ne pouvoir être réellement au cœur de la zone humide.

Couplé à la création d'un marais didactique (fiche 31), le projet contribuera à concilier la protection de ce territoire exceptionnel, la valorisation du site et l'accessibilité au public. En créant un marais didactique adjacent à la zone protégée, il s'agit en effet de diminuer la pression humaine sur le site Natura2000 et renforcer la dimension didactique de l'ensemble.

Ce projet sera l'occasion de concentrer l'attention sur les mesures et conditions de préservation des Marais d'Harchies. Il contribuera à renforcer le rôle majeur de ce site dans le réseau écologique wallon et européen.

Par ailleurs, ce projet sera l'occasion de mobiliser les différents acteurs locaux et supralocaux dans la valorisation et le développement du site emblématique de la trame naturelle de Bernissart. Notamment, la démarche offre des opportunités de collaboration transfrontalière par des concertations avec la France notamment par rapport à Chabaud Latour.

Projets connexes

- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les marais d'Harchies*
- *Fiche 33 – Protéger et développer les sites naturels sensibles*
- *Fiche 34 – S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte**
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Harchies-Bernissart, Marais d'Harchies, rue des Sartis



- Périmètre d'intervention

Sans objet

- Statut de propriété

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

- Affection et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'espace vert

Périmètre d'intérêt paysager

Zone Humide d'Intérêt Biologique

Zone Natura2000 « Vallée de la Haine en aval de Mons »

Site RAMSAR

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet vise à limiter les effets de la pression anthropique sur le milieu naturel extraordinaire des Marais d'Harchies. Il s'agit donc plutôt, dans ce cas particulier, de limiter les effets périphériques sur la réserve naturelle.

Néanmoins, les Marais d'Harchies font partie des zones centrales de la structure écologique belge et européennes. Il est donc indispensable pour la pérennité du site que des synergies et des échanges avec d'autres sites proches soient favorisés : zone humide de Chabaud Latour (France, Condé-sur-Escaut), Grande Bruyère à Blaton, Bois de Bon-Secours, Forêt de Stambruges, etc. Il s'agira en parallèle de maintenir une haute qualité écologique des éléments linéaires connectant (voir fiches 33 et 34)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Centre de Recherche et d'Initiation à l'Environnement d'Harchies, NATAGORA

- Partenaires

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Département de la Nature et des Forêts et Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France)

Communes de Bernissart et de Hensies

- Sources de financement

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Actuellement, le site subit la pression des visiteurs, pour qui l'accès est libre et non contrôlé. L'isolement du site induit également de nombreux gestes d'incivisme (dépôt de déchets, dégradations, etc.)
- L'organisation de chantiers participatifs (entretien des postes d'observation) est méconnue du public.

- Etat du dossier

- Etude « Pôles environnementaux » réalisée en 2012 à l'initiative du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie et du S.P.W. Département Nature et Forêt
- CRIE – Nouveau bâtiment

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

A préciser à l'activation de la fiche

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Coopération étroite entre tous les partenaires
- Communication vers le grand public

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de mesures de protection mises en œuvre	4/an	CRIE, NATAGORA
Balisaage et signalétique de l'itinéraire	1	CRIE, NATAGORA
Nombre de chantiers participatifs	2/an	CRIE, NATAGORA
Nombre de visites guidées organisées	4/an	CRIE, NATAGORA

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Diversité écologique	Croissance	CRIE, NATAGORA

10. Annexes

Sans objet

FICHE 33 PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES SITES NATURELS SENSIBLES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place des dispositifs pour la protection et la mise en valeur des sites naturels sensibles du territoire. Les sites naturels pressentis pour bénéficier de cette action sont : les points d'accès aux Marais d'Harchies, la Forêt de Bon-Secours, la Grande Bruyère, les zones gérées par le DNF, les liaisons écologiques linéaires (berges de cours d'eau, chemins de halage, RAVeL, ...), etc.

Pour ce faire, le projet procède de différentes actions complémentaires :

- Le contrôle des accès aux sites et de la pression sur les milieux
 - Dispositifs limitant l'accès aux véhicules
 - Panneaux de sensibilisation aux déchets (contraintes de ramassage des déchets, incivisme), avec coordonnées de contact pour signaler les problèmes
 - Campagnes de nettoyage, publiques (notamment après des week-ends d'affluence) ou citoyennes
 - Collaboration avec le DNF
- La mise en valeur des sites
 - Signalétique claire, accessible et attrayante, balisage adapté
 - Sensibilisation au respect des lieux
 - Evènements et activités thématiques (visites guidées, ateliers découverte, formations, etc.)
 - Guides nature
- La concertation entre les différents acteurs et gestionnaires : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement, C.R.I.E., commune, associations de protection de la nature, guides-nature, etc.
- La communication entre les gestionnaires et les habitants

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La population a relevé le nombre important d'incivilités à l'égard des sites naturels du territoire : véhicules motorisés, incivilités, dépôts de déchets sauvages, dégradations des installations existantes aux Marais d'Harchies, à la Grande Bruyère, etc.
- Les trames verte et bleue de Bernissart sont très présentes (30% du territoire) et très riches. Ce patrimoine naturel constitue d'ailleurs un élément identitaire de la Commune, tant pour les habitants que comme image de marque.
- Le réseau naturel de Bernissart est caractérisé par la présence de nombreux habitats et de nombreuses espèces couverts par plusieurs types et niveaux de protection : SGIB, ZHIB, Natura2000, RAMSAR, etc. Néanmoins, certaines zones – protégées ou non – subissent une forte pression anthropique, à la défaveur de la faune et de la flore présentes.
- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction).
- Le manque de lisibilité des différents opérateurs et gestionnaires de la trame écologique bernissartoise, rendant compliquée la prise de contact par les citoyens.

La préservation des sites naturels contribuera à appuyer l'image de territoire vert dont bénéficie Bernissart et à consolider le rôle fédérateur de cette ressource locale, au profit également de l'attractivité résidentielle de la commune.

Aussi, le projet contribuera à capitaliser le patrimoine naturel bernissartois pour le valoriser en tant que réel atout d'attractivité touristique et résidentielle. Il s'agit également de promouvoir un cadre de vie de qualité où présence humaine et trame naturelle sont en équilibre, permettant de reconnecter les habitants à leur lieu de vie.

Enfin, la commune s'est engagée depuis longtemps dans de nombreuses démarches de valorisation de son territoire (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Ter histoire, etc.) et peut donc activer ces structures pour agir au mieux sur son territoire.

Projets connexes

- *Fiche 6 – Organiser des actions « Propreté » récurrentes*

- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 32 – Valoriser et protéger les Marais d'Harchies*
- *Fiche 34 – S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 36 – Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 40 – Valoriser le site « Bernissart-Lac »*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs nautiques au Grand Large de Pommerœul*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte**
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

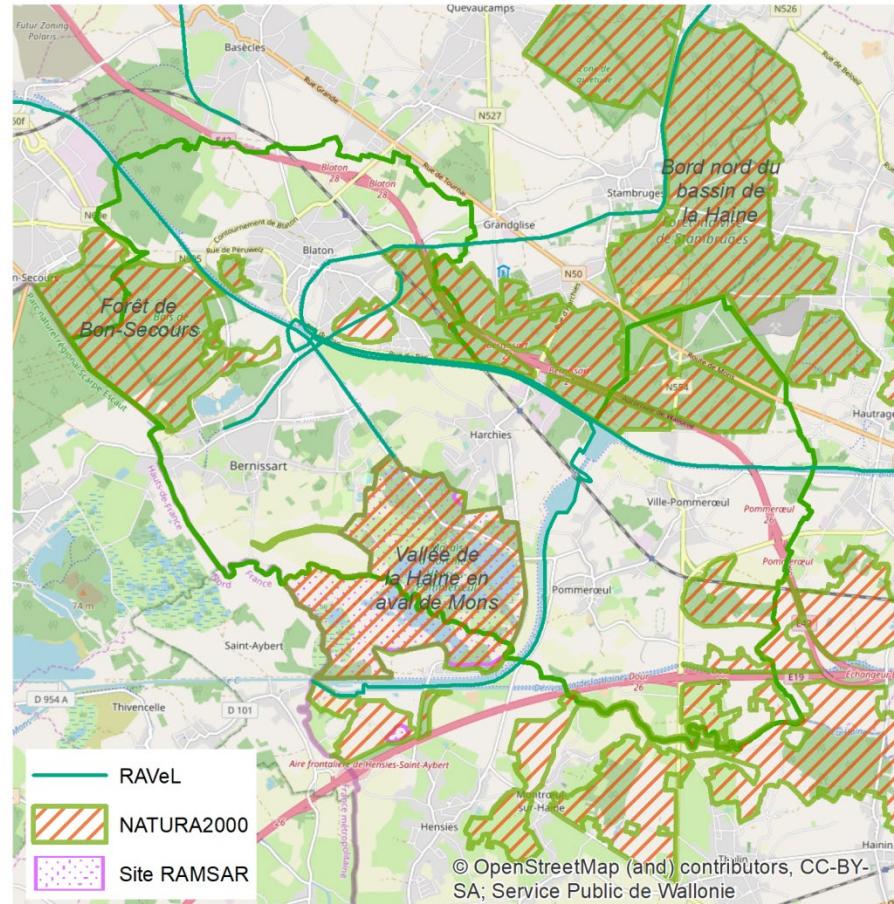
PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Comme évoqué dans la description du projet, les actions porteront sur les sites naturels surfaciques et linéaires du territoire, notamment les sites reconnus (voir carte) mais également des sites ne bénéficiant pas forcément d'un statut de protection mais qui jouent un rôle dans le maillage écologique local. Il s'agit notamment de linéaires tels que les accotements des RAVeL, des berges des cours d'eau, des sentiers, etc.



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut

- Partenaires

Commune

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement (Division Nature et Forêt)

NATAGORA, CRIE d'Harchies, guides Nature, etc.

Comité de gestion de la Grande Bruyère

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Appel à projet thématique

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Nombreux aménagements existants à proximité, dont il faut s'inspirer (prise de contact)
- Importance des zones écologiques de développement et de liaison dans le maintien de la richesse écologique des zones centrales (notamment les Marais d'Harchies, la Grande Bruyère, les bois et forêts périphériques, etc.)

- **Etat du dossier**

- Réserve Naturelle Domaniale de la Grande Bruyère :
 - Organisation de visites guidées dans le cadre des Journées du Patrimoine 2020
 - Remise en état des équipements (barrières, panneaux d'information) et compléments d'aménagements - financés par le DNF (mars 2020)

- **Programme des travaux**

- Pose de dispositifs limitant l'accès, quand cela est nécessaire
- Pose de mobilier urbain, quand cela est nécessaire
- Balisage et signalétique

- **Planification**

- Mise en place d'un comité de gestion transversal (voir « Partenaires »)
- Identification des sites à aménager
- Plan d'action
- Marché de fourniture
- Installation des équipements
- Evènements et animations
- Entretien

- **Démarches administratives à réaliser**

- Marché public

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Concertation interdisciplinaire
- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	5.000 € /site	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		Direction : S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Total (TFC)		<input checked="" type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réunion de coordination entre les différents gestionnaires de sites	2/an	PNPE
Adoption d'un programme d'action	1	PNPE
Implantation du mobilier et des dispositifs	1/site	PNPE
Implantation de la signalétique	1/site	S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations et d'évènements organisés	1/an.site	PNPE

Pression anthropique	Diminution	PNPE
----------------------	------------	------

10. Annexes

Sans objet

FICHE 34 S'ENGAGER DANS LA COGESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à intégrer la gestion différenciée et la participation citoyenne dans le plan d'entretien de l'ensemble des espaces jardinés communaux.

La gestion différenciée est « *une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...*

La gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides,

- *en mettant en place des méthodes pour prévenir les besoins en désherbage (paillage, engazonnement...),*
- *en ayant recours à des techniques alternatives (désherbage mécanique, thermique ou manuel),*
- *en apprenant à accueillir et à accepter la végétation spontanée en certains lieux. » [Source : adalia.be]*

Le plan d'action qui émanera de la concertation des différents partenaires portera sur l'ensemble des espaces publics, dans une conception intégrée de la gestion des espaces verts : petits et grands espaces publics (communaux, régionaux), cimetières, abords de bâtiments publics, cours d'école, large de Pommerœul (canal Condé-Pommerœul), etc.

L'implication des citoyens s'inscrit dans une volonté de dynamique de quartier et de cohésion sociale. Elle sera encouragée et reconnue par la commune et permettra de visibiliser et de diffuser les pratiques de gestion différenciée vers l'ensemble de la population.

Aussi, le plan d'action hiérarchisera le niveau d'action en fonction du statut de propriété :

- Plan de gestion pour les espaces communaux, en ce compris la lutte contre les espèces invasives

- Charte de bonne pratique et animations pour la sensibilisation du grand public

Quelques points d'attention seront intégrés à la démarche : un esprit « herbes sauvages » admises, la lutte contre les espèces invasives, la formation du personnel d'entretien, la concertation des différents acteurs.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Les trames verte et bleue de Bernissart sont très présentes (30% du territoire) et très riches. Ce patrimoine naturel constitue d'ailleurs un élément identitaire de la Commune, tant pour les habitants que comme image de marque.
- Le réseau naturel de Bernissart est caractérisé par une richesse écologique exceptionnelle avec la présence de nombreux habitats et de nombreuses espèces couverts par plusieurs types et niveaux de protection : SGIB, ZHIB, Natura2000, RAMSAR, etc. Néanmoins, certaines zones – protégées ou non – subissent une forte pression anthropique, à la défaveur de la faune et de la flore présentes.
- Le réseau écologique local repose également sur des zones de développement, des zones de liaisons et sur tous les petits éléments naturels qui composent le paysage et les trames bâties.
- Les espaces publics de Bernissart bénéficient d'une attention particulière et reconnue de la part du Service communal « Espace vert ». Néanmoins, certains aménagements sont perfectibles ou subissent encore des dégradations.
- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction).

La préservation des sites naturels contribuera à appuyer l'image de territoire vert dont bénéficie Bernissart et à consolider le rôle fédérateur de cette ressource locale, au profit également de l'attractivité résidentielle de la commune.

Aussi, le projet contribuera à capitaliser le patrimoine naturel « ordinaire » bernissartois pour le valoriser en tant que réel atout d'attractivité touristique et résidentielle. Il s'agit également de promouvoir un cadre de vie de qualité où présence humaine et trame naturelle sont en équilibre, permettant de reconnecter les habitants à leur lieu de vie.

La mise en place d'une politique de cogestion des petits espaces verts permettra de mobiliser non seulement les gestionnaires communaux mais surtout les citoyens dans le développement d'un cadre de vie de qualité. Ce partenariat particulier permettra de :

- nouer le dialogue entre Autorités et citoyens ;
- de créer du lien social dans les quartiers ;
- de placer les citoyens en acteurs de la qualité du milieu naturel et de leur cadre de vie ;
- de favoriser l'appropriation des aménagements (gestion extensive) et leur pérennité (contrôle social) ;
- de sensibiliser les habitants au cadre naturel, à la trame verte et aux notions de gestion extensive.

Etant donnés les moyens humains limités au niveau du service Travaux et du CPAS (5 écocantonniers), cette initiative contribuera à optimiser le travail des équipes.

Enfin, la commune s'est engagée depuis longtemps dans de nombreuses démarches de valorisation de son territoire (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Terhistoire, fauchage tardif, etc.) et peut donc activer ces structures pour agir au mieux sur son territoire.

Projets connexes

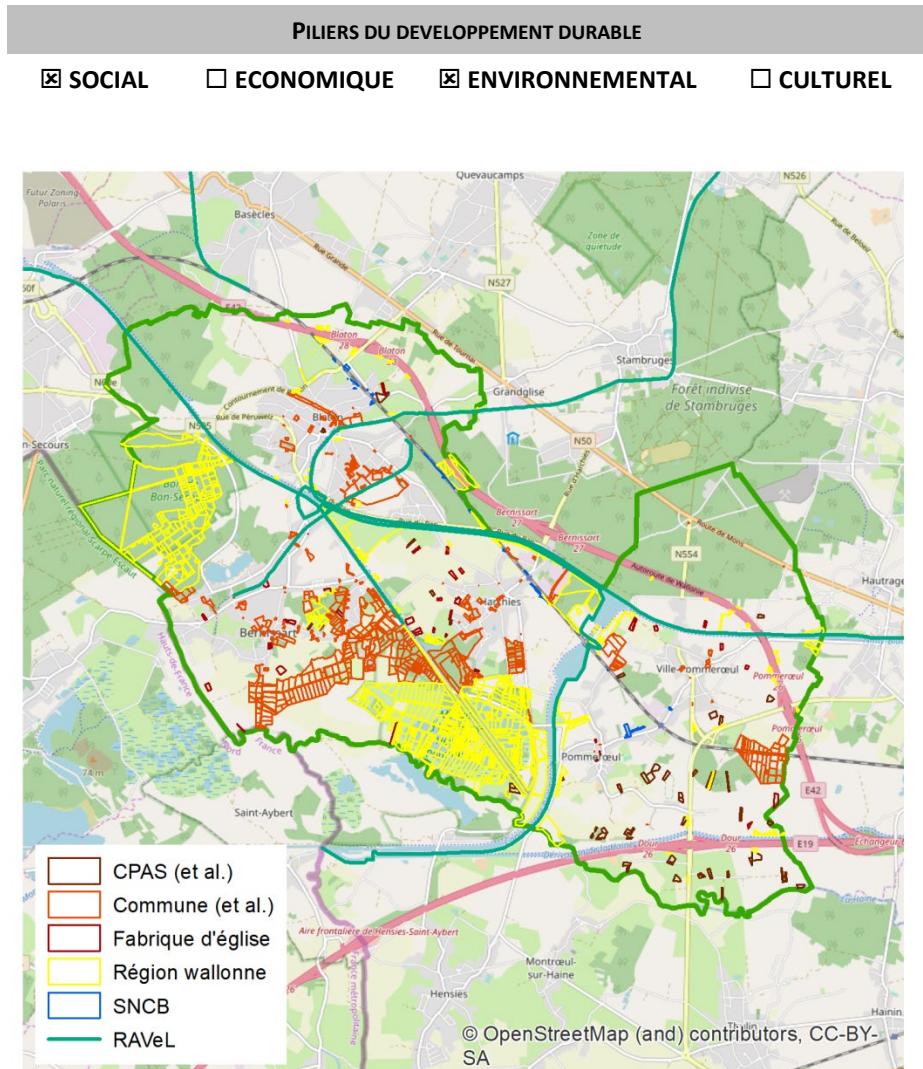
- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 6 – Organiser des actions « Propreté » récurrentes*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 18 – Cogérer le réseau de sentiers*
- *Fiche 32 – Valoriser et protéger les Marais d'Harchies*
- *Fiche 33 – Protéger et développer les sites naturels sensibles*
- *Fiche 35 – Crée et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 36 – Crée une structure d'écopâturage pour l'entretien des espaces verts communaux*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte

- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable



5. Localisation et statut

- Localisation

Espaces publics (communaux, régionaux), cimetières, abords de bâtiments publics, cours d'école, large de Pommerœul (canal Condé-Pommerœul), etc.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Département Nature et Forêt

Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Associations actives sur le sujet : Adalia, Natagora, etc.

Citoyens

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Commune

Appel à projet thématique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le Service Environnement de Bernissart est un acteur proactif en matière d'entretien des espaces jardinés mais manque de moyens humains
- Lancement de l'écopâturage (fiche 36)
- Importance d'inscrire le projet dans la durée et dans la transversalité (approche globale des espaces publics et de l'ensemble du territoire)
- Valorisation des implications citoyennes

- Etat du dossier

- Eco-jardins du Parc naturel des Plaines de l'Escaut
 - Jardins partagés du Préau : carrés potagers, verger, animations et démonstrations, etc.

- « Plantons des fleurs pour une cité en couleur » : réappropriation des espaces verts de la Cité du Préau par le fleurissement et la création d'un verger collectif avec les enfants.

- Projet Cimetières Nature en cours de mise en place dans l'extension du cimetière d'Harchies
- Projet de verdissement participatif en cours au Quartier du Préau (Bernissart), au Coron du Charbonnage (Harchies) et à la résidence des Groseillers (Blaton)

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Mise en place d'un comité technique rassemblant les différents gestionnaires d'espaces verts actifs sur le territoire de Bernissart (cf. Partenaires)
- Elaboration d'un plan d'action global et progressif, en partenariat avec un bureau de conseil
 - Plan de désherbage « zéro phyto »
 - Formation du Service Environnement
 - Plan de plantation durable et d'entretien
 - Communication vers les habitants
 - Appel à projets participatifs, charte des « petites mains vertes » (responsabilisation des citoyens) et mise en place du permis de végétaliser, à l'échelle des quartiers
- Charte d'engagement des cogestionnaires

- Démarches administratives à réaliser

- Permis de végétaliser

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Formation
- Sensibilisation
- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	20.000€ pour le plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	6.000€/an	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA		Direction : S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Total (TFC)		<input checked="" type="checkbox"/> Autres : appel à projet

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Mise en place du comité technique	1	Commune
Mise en place du plan d'actions	1	Commune
Nombre d'actions participatives réalisées	2/an	Commune
Nombre de formation au personnel communal	1/an	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de citoyens participants	20/action	Commune
Nombre de permis de végétaliser octroyés	5/an	Commune
Evolution qualitative des espaces verts publics	Augmentation des superficies mise en gestion différenciée	Parc naturel des Plaines de l'Escaut

10. Annexes

Sans objet

FICHE 35 CRÉER ET ACCOMPAGNER DES JARDINS ET DES VERGERS PARTAGÉS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer des initiatives d'espaces partagés dans les villages et les quartiers de la commune, dans le prolongement du projet de gestion différenciée des espaces verts (fiche 34).

Sur base de terrains publics ou privés identifiés pour cette destination (par la commune ou par des groupements de citoyens en accord avec la commune) et dans le respect d'une charte de bon usage, il s'agit de développer des espaces collectifs ouverts de culture de végétaux comestibles. En fonction des disponibilités de terrain, l'espace pourra prendre la forme d'un jardin partagé (parcelles locatives), de bacs ou de parterres implantés dans l'espace public (entretien collectif), d'arbres fruitiers, etc.

Le projet sera accompagné d'actions et d'ateliers permettant la transmission de savoir-faire ancien en matière de culture, de conservation des aliments et de préparation. Il s'agit d'y renforcer les dimensions interculturelle et intergénérationnelle.

Dans une logique de transmission et d'échange, des actions seront menées en parallèle avec les écoles, avec les éco-jardins, avec les éducateurs de rue, etc.

Les collectifs citoyens qui seront mis en place pourront être accompagnés par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le réseau écologique local repose également sur des zones de développement, des zones de liaisons et sur tous les petits éléments naturels qui composent le paysage et les trames bâties.
- Les espaces publics de Bernissart bénéficient d'une attention particulière et reconnue de la part du Service communal « Espace vert ». Néanmoins, certains aménagements sont perfectibles ou subissent encore des dégradations.

- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction).

La préservation des sites naturels contribuera à appuyer l'image de territoire vert dont bénéficie Bernissart et à consolider le rôle fédérateur de cette ressource locale, au profit également de l'attractivité résidentielle de la commune.

Aussi, le projet contribuera à capitaliser le patrimoine naturel bernissartois pour le valoriser en tant que réel atout d'attractivité touristique et résidentielle. Il s'agit également de promouvoir un cadre de vie de qualité où présence humaine et trame naturelle sont en équilibre, permettant de reconnecter les habitants à leur lieu de vie.

La création de jardins ou vergers partagés permettra de mobiliser non seulement les gestionnaires communaux mais surtout les citoyens dans le développement d'un cadre de vie de qualité. Ce partenariat particulier permettra de nouer le dialogue entre Autorités et citoyens, de créer du lien social dans les quartiers, de favoriser l'appropriation des aménagements et leur pérennité (contrôle social) et de sensibiliser les habitants au cadre naturel et à la trame verte. Il s'agit également de sensibiliser les habitants à une alimentation de qualité, autoproduite, à coût limité et accessible à tous. En ce sens, le projet dispose d'un fort potentiel de développement de liens intergénérationnels et d'accompagnement des milieux précarisés.

Enfin, la commune s'est engagée depuis longtemps dans de nombreuses démarches de valorisation de son territoire (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Terhistoire, fauchage tardif, etc.) et peut donc activer ces structures pour agir au mieux sur son territoire.

Projets connexes

- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 34 – S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

A préciser en fonction des demandes des collectifs citoyens

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune, Plan de Cohésion Sociale

- Partenaires

Parc naturel des Plaines de l'Escaut, AMO Graine, associations locales (notamment, l'ASBL Les Ailes du Phoenix), CPAS, Habitat du Pays Vert, CRIE

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

Commune - Budget participatif

Un Arbre pour la Wapi

Appel à projet thématique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La commune compte de nombreux espaces, dans les coeurs de village, potentiellement valorisables pour ce projet

- Importance de la localisation : accessibilité aisée (transport de l'outillage et des récoltes), contrôle social, visibilité, etc.
- Accompagnement ou mise en place d'une autogestion du collectif

- Etat du dossier

- Création d'un verger commun à la Cité du Préau avec les enfants du quartier, en collaboration avec le Plan de Cohésion sociale (Action similaire en cours au Coron du Charbonnage à Harchies)
- Eco-jardin du Préau
- Potager communautaire en cours de création par le CPAS, dans le cadre d'une démarche d'insertion sociale
- Grainothèque créée à la bibliothèque (à Blaton), en partenariat de « Bernissart en transition »

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- Création d'un groupe de partenaires
- Inventaire des sites, terrains, espaces valorisables dans le projet
- Elaboration d'une charte de bon usage
- Appel à candidatures citoyennes
- Convention de mise à disposition de terrain/espace public
- Suivi

- Démarches administratives à réaliser

- Permis de végétaliser

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Charte de bon usage
- Communication

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inventaire des terrains valorisables	1	Commune
Lancement de l'appel à candidatures	1/an	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de collectifs citoyens retenus	3/an	Commune
Nombre de projets viables à 5 ans	3/an (évaluation après 5 ans d'activation de chaque projet)	Commune

10. Annexes

Sans objet

FICHE 36 CRÉER UNE STRUCTURE D'ÉCOPÂTURAGE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à doter la commune d'un troupeau d'ovins et de caprins dont la mission principale sera d'entretenir des espaces enherbés pour les premiers, de débroussailler des espaces verts ordinaires pour les seconds. Le projet inclut également l'acquisition de tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du projet (transport, délimitation des pâtures, soin des animaux, mise à l'abri, alimentation).

L'originalité du projet repose sur la dimension sociale du projet : le partenariat mis en place avec le CPAS permettra la réinsertion socio-professionnelle de personnes bénéficiaires.

Dans un premier temps, une expérience pilote sera menée à l'échelle communale sur le site de l'ancien charbonnage d'Harchies. Il s'agit d'y faire paître des chèvres sur des parcelles complètement embroussaillées d'un côté, d'entretenir un terrain enherbé par des moutons d'un autre côté. Les espèces rustiques qui conviendraient au projet ont déjà été identifiées.

Dans panneaux didactiques seront apposés sur le périmètre des enclos afin de sensibiliser les riverains et les habitants à l'utilité des animaux, aux mesures de précautions nécessaires (interdiction de nourrissage, par exemple), aux conditions de bien-être, etc.

Suite à cette expérience pilote, la généralisation de cette technique d'entretien aux espaces verts publics pertinents pourra être envisagée. Pour ce faire, un inventaire des terrains potentiels devra être dressé et de nouveaux partenariats devront être montés, le cas échéant. Un site déjà évoqué par les membres de la CLDR est la place des Hautchamps.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Les trames verte et bleue de Bernissart sont très présentes (30% du territoire) et très riches. Ce patrimoine naturel constitue d'ailleurs un

élément identitaire de la Commune, tant pour les habitants que comme image de marque.

- Le réseau écologique local repose également sur des zones de développement, des zones de liaisons et sur tous les petits éléments naturels ordinaires qui composent le paysage et les trames bâties.
- Les espaces publics de Bernissart bénéficient d'une attention particulière et reconnue de la part du Service communal « Espace vert ». Néanmoins, certains aménagements sont perfectibles ou subissent encore des dégradations.
- D'une manière générale, la biodiversité wallonne subit une érosion très importante, tant au niveau des habitats (95% dans un mauvais état de conservation) que des espèces (un tiers sont menacées d'extinction).

La préservation des sites naturels contribuera à appuyer l'image de territoire vert dont bénéficie Bernissart et à consolider le rôle fédérateur de cette ressource locale, au profit également de l'attractivité résidentielle de la commune.

Aussi, le projet contribuera à capitaliser le patrimoine naturel bernissartois pour le valoriser en tant que réel atout d'attractivité touristique et résidentielle. Il s'agit également de promouvoir un cadre de vie de qualité où présence humaine et trame naturelle sont en équilibre, permettant de reconnecter les habitants à leur lieu de vie.

Grâce à une étroite collaboration avec le CPAS, le projet revêt une dimension sociale car les soins quotidiens aux animaux pourront être pris en charge dans le cadre d'un processus d'intégration professionnelle.

Le projet contribuera également à renouer un lien entre les habitants et l'entretien ancestral des espaces naturels. La présence d'animaux pourra également contribuer à recréer un sentiment d'ancrage à l'échelle du quartier et la création de lien social (entre les habitants et avec les soigneurs).

Il s'agit enfin d'un dispositif qui contribuera à une gestion écologique (« zéro phyto ») et économique (coûts d'entretien) des espaces verts, tout en participant à la lutte contre les espèces invasives.

Enfin, la commune s'est engagée depuis longtemps dans de nombreuses démarches de valorisation de son territoire (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Terhistoire, fauchage tardif, etc.) et peut donc activer ces structures pour agir au mieux sur son territoire.

Projets connexes

- *Fiche 6 – Organiser des actions propreté récurrentes*
- *Fiche 33 – Protéger et développer les sites naturels sensibles*
- *Fiche 34 – S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs au Grand Large de Pommerœul*
- *Fiche 55 – Aménager le cœur d'Harchies – Site du Charbonnage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Site de l'ancien charbonnage d'Harchies pour la phase test (voir carte)

A investiguer : place des Hautchamps, et autres à inventorier

- Périmètre d'intervention

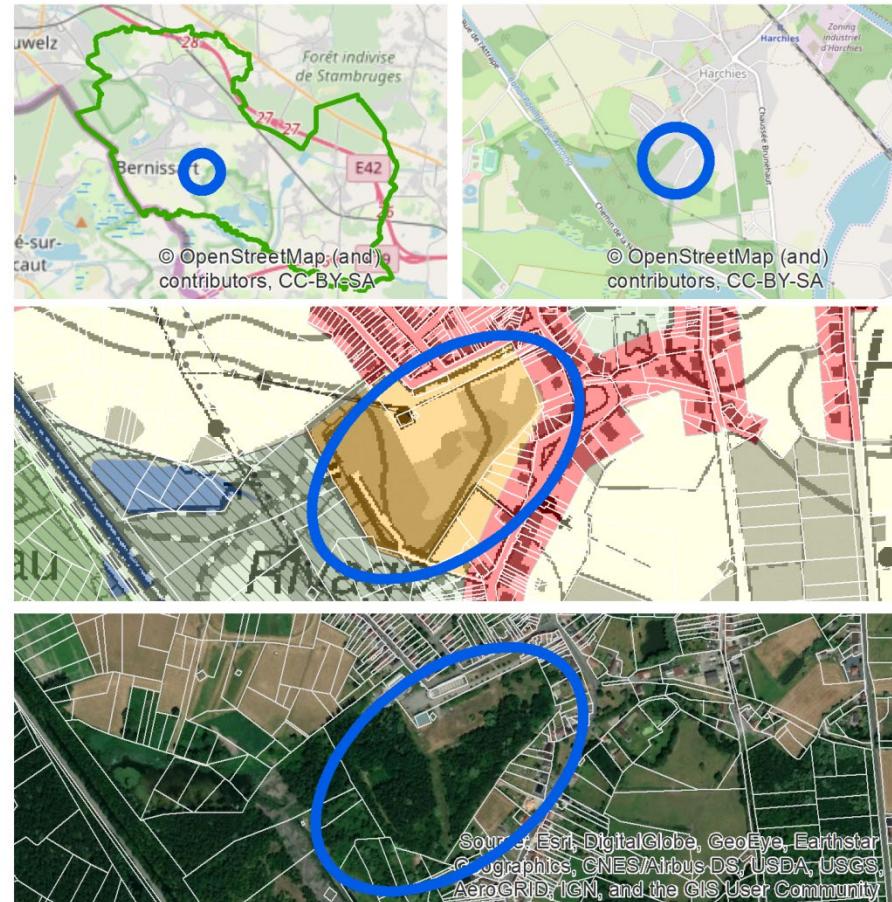
Le site est actuellement un terrain vague occupé par des entrepôts communaux et par le Musée de la Mine. Le site fait l'objet d'un projet d'aménagement en espace public (fiche 55).

Le projet pilote sera mis en œuvre sur une zone embroussaillée et sur une zone enherbée de l'ancien charbonnage d'Harchies (rue du rivage).

Les zones d'accès au bétail seront limitées (clôtures existantes ou à poser) afin de limiter l'intervention aux espaces qui le nécessitent.

- Statut de propriété

Pour le charbonnage d'Harchies : commune, CPAS



- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Pour le charbonnage d'Harchies : Zone de loisirs

En fonction des sites choisis, l'affectation sera variable

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le pâturage du site de l'ancien charbonnage d'Harchies permettra l'assainissement d'une zone complètement embroussaillée à l'arrière des maisons de la rue du rivage d'une part, l'entretien par les moutons d'un espace enherbé le long de la voirie d'accès aux entrepôts communaux d'autre part.

Il s'agit également de limiter la propagation de la renouée du Japon, présente sur le site. Ce mode de gestion écologique est en parfaite cohérence avec la proximité du périmètre Natura2000 relatif aux Marais d'Harchies.

Enfin, la présence de bétail est généralement bien acceptée par les riverains. Des panneaux didactiques permettront de garantir la bonne acceptation des animaux dans le quartier : règles de nourrissage, soins prodigues, personne de contact, cycles naturels des animaux, etc. Cela permettra également une dimension pédagogique avec les écoles qui le souhaitent.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

CPAS et commune

- **Partenaires**

Province de Hainaut – Service Espaces verts

Plan de Cohésion Sociale

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

- **Sources de financement**

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Développement Rural

Commune

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- De nombreuses expériences similaires existent dans la région et permettront d'affiner le projet. Par exemple, à Mortagne (France), une expérience d'écopâturage est menée avec une dimension d'intégration sociale (« Biquettes de l'Espoir »). Une visite a été organisée et la discussion avec le CPAS est déjà engagée
- La commune de Bernissart compte de nombreux espaces qui pourraient bénéficier d'une gestion par pâturage.

- **Etat du dossier**

- Le CRIE gère certains sites des Marais d'Harchies avec du bétail rustique et adapté

- Le service Espaces Verts de Bernissart bénéficie déjà du retour des actions similaires menées par la Ville de Mouscron et par la Province de Hainaut.
- De nombreux contacts ont déjà été pris entre le CPAS, le Service Espaces Verts, le Service Travaux, la Ville de Mouscron, la Province de Hainaut afin de préciser les modalités de mise en œuvre du projet.
- Identification des profils des bénéficiaires Art 60 en cours
- Phase test programmée au printemps 2020, convention DEV/Commune en cours de rédaction

- **Programme des travaux**

- Mise en place des clôtures
- Mise en place des équipements : abreuvoirs, abris

- **Planification**

- Prise de contact avec des expériences similaires (en cours)
- Convention faisabilité
 - Finalisation de l'identification des équipements nécessaires : clôtures, bétail, abri mobile, abreuvoir
- Convention avec le CPAS : mise à disposition de personnes en formation, plan de soins
- Convention réalisation
 - Marché de fournitures : acquisition du matériel
 - Marché de services : suivi vétérinaire du cheptel
 - Aménagement du terrain (pré-débroussaillage, pose des équipements, pose des panneaux didactiques)
 - Acquisition du bétail et intégration sur site
- Soins
- Suivi

- **Démarches administratives à réaliser**

- Convention faisabilité
- Convention réalisation
- Marché de fournitures (équipements)
- Marché de service (vétérinaire)

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Communication

- Suivi vétérinaire

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	26.500€ HTVA	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : %
- TVA	5.512,5 € TVA	Direction : DR
Total (TFC)	31.762,5 €TVAC	<input checked="" type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Implantation du bétail	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evaluation de l'expérience pilote	Positive	AC
Identification de sites supplémentaires	3/an	AC

10. Annexes

Bétaillère 7.500 € htva

Clôture (200m) type grillage noué (1,5mètres de hauteur, 200 mètres de longueur)
+ poteaux (25 pièces) : 500€ + 350€HTVA = 850

Abreuvoir mobile : 2.000 € HTVA

3 abris mobiles (type niche à veau) : 300€ pièce HTVA

Bergerie : 15.000 € HTVA

Objectif 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel

FICHE 37 CONSOLIDER ET CRÉER DE NOUVEAUX CIRCUITS ET PRODUITS TOURISTIQUES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à visibiliser, mettre en cohérence et renforcer la large offre touristique qui propose Bernissart.

Au fil des années, de nombreux supports d'attractivités ont été développés sur le territoire autour des thèmes emblématiques des Iguanodonts, de la géologie et de la biodiversité, mais également plus globalement autour du patrimoine, de l'itinérance, de la nature, de la culture, etc. Le nouveau PCDR prévoit d'enrichir encore cette offre (voir projets connexes).

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, il s'agit d'amplifier le positionnement et l'attractivité touristique de Bernissart par la mise en place d'une offre « produits » ou « pack » touristiques. Concrètement, des parcours découverte seront créés et proposés aux visiteurs et aux organisateurs en accentuant les thèmes 'piliers' de l'attractivité touristique de Bernissart (patrimoine géologique et industriel, patrimoine naturel majeur) et en développant une offre complémentaire autour de thématiques novatrices (art (voir fiche 47), paysages, nature, produits locaux, insolites, chasse au trésor, à vélo (voir fiches 16 à 19), 2-3 jours, etc.) et adaptés à des publics cibles variés (famille, personnes âgées, scolaires, team building, etc.). Ces packs seront couplés à la valorisation de l'économie locale (artisans, brasseurs, producteurs) et au secteur HORECA (pause repas, dégustation de bières locales, etc.).

Le cas échéant, de nouveaux produits touristiques seront développés (par exemple des circuits pédestres ou des liaisons spécifiques (fiche 17)) ou des sites requalifiés seront intégrés à la dynamique touristique : le site du Préau (fiches 8 et 56), le marais didactique (fiche 31), la halte nautique (fiche 41) et le Grand Large de Pommerœul (fiche 42). La valorisation de l'art dans l'espace public (fiche 47) pourra également trouver écho dans l'amplification de l'attractivité touristique de Bernissart.

La mise en place de ce projet s'appuiera sur les opérateurs touristiques locaux et supra-locaux, les associations locales (marché, histoire/patrimoine, etc.)

Ces produits touristiques seront promus par l'Office de Tourisme, par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et par les canaux de communication communaux.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La diversité, le fort potentiel et l'imbrication des ressources touristiques de Bernissart (trame naturelle et paysagère, patrimoine industriel et ouvrier, paléontologie et géologie, etc.), reconnues par la montée en puissance de l'attractivité touristique de Bernissart durant la première Opération de Développement Rural. Mais avec le sentiment que du travail est encore possible.
- Le manque de lisibilité de l'image véhiculée, oscillant entre dinosaure et oiseaux migrateurs, entre support identitaire et marketing territorial
- L'implication forte des Autorités communales dans la valorisation touristique du territoire (investissements sur la Machine à feu, sur les abords du Musée de l'Iguanodon, sur le site du Préau, création de supports de promotion) avec un potentiel encore immense de développement : gare de Bernissart, fours à chaux, patrimoine bâti (cronq clocher, moulin de Blaton, perche couverte)
- Le manque d'outils de promotion touristique : accueil de groupe, signalétique et balisage, professionnalisation et diversification de l'offre, scénographies, marketing territorial, etc.
- Le potentiel de développement économique et de création d'emplois
- Le risque de pression accrue sur les ressources, liée à l'augmentation de la fréquentation des sites sensibles.

Le projet contribuera à améliorer la professionnalisation de l'offre touristique de Bernissart afin d'en optimiser les retombées directes pour l'économie locale.

Cette dynamisation touristique contribuera également à revaloriser l'image de marque de Bernissart, dans le chef des habitants mais aussi vers l'extérieur. Le regain d'attractivité et de reconnaissance de la richesse de Bernissart contribuera à améliorer l'estime des habitants, à en faire de véritables ambassadeurs et à améliorer l'attractivité résidentielle de la commune.

La création ou la consolidation de circuits touristiques sera également bénéfique pour la valorisation de patrimoine parfois plus ordinaire (en comparaison du patrimoine remarquable) et permettra de le reconnaître

comme composante de l'histoire locale : par exemple, les crêtes à cayaux (circuit balisé à développer), le cronq clocher (circuit à revaloriser), musée de la mine, etc.

Du fait de l'interconnexion étroite de l'ensemble des ressources touristiques autour de l'Histoire géologique et de son exploitation par l'humain, le projet pourra – à terme – trouver une résonnance dans le projet géologique transcommunal (fiche 45).

Le Programme Stratégique Transversal affirme la volonté communale de rendre Bernissart encore plus attractive et accessible au plus grand nombre, par l'accroissement du flux touristique. La création de nouveaux produits touristiques constitue une action pour y parvenir.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 39 – Créer un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*
- *Fiche 40 – Mettre en œuvre le PCA « Bernissart-Lac »*
- *Fiche 41 – Créer une halte nautique à Blaton*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs nautiques au Grand Large de Pommerœul*
- *Fiche 43 – Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 44 – Positionner et aménager le Musée de la Mine*
- *Fiche 45 – Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart*
- *Fiche 46 – Créer un hébergement de groupe dans le bâtiment « ACOMAL » et valoriser les abords*
- *Fiche 47 – Développer des ateliers et résidences d'artistes*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**

FICHE 38 RENFORCER LA SIGNALISATION ET LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUES ET DIRECTIONNELLES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à repenser la signalétique de manière globale sur l'entité afin d'en faire un support de développement. Il s'agit de proposer une ligne cohérente, esthétique et fonctionnelle, complémentaire de la charte graphique des espaces et bâtiments publics (fiche 50).

Les lignes directrices de cette démarche viseront à améliorer l'orientation au sein du territoire (notamment pour les visiteurs), à mettre en avant les attractions touristiques, à ériger des portes d'entrée attrayantes (routières et gare), à renforcer l'image de marque, l'identité et l'ancre local.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La diversité, le fort potentiel et l'imbrication des ressources touristiques de Bernissart (trame naturelle et paysagère, patrimoine industriel et ouvrier, paléontologie et géologie, etc.), reconnues par la montée en puissance de l'attractivité touristique de Bernissart durant la première Opération de Développement Rural. Mais avec le sentiment que du travail est encore possible.
- Le manque de lisibilité de l'image véhiculée, oscillant entre dinosaure et oiseaux migrateurs, entre support identitaire et marketing territorial
- L'implication forte des Autorités communales dans la valorisation touristique du territoire (investissements sur la Machine à feu, sur les abords du Musée de l'Iguanodon, sur le site du Préau, création de supports de promotion) avec un potentiel encore immense de développement : gare de Bernissart, fours à chaux, patrimoine bâti (cronq clocher, moulin de Blaton)
- Le manque d'outils de promotion touristique : accueil de groupe, signalétique et balisage, professionnalisation et diversification de l'offre, scénographies, marketing territorial, etc.
- Le risque de pression accrue sur les ressources liée à l'augmentation de la fréquentation des sites sensibles.

Le projet contribuera à améliorer la professionnalisation de l'offre touristique de Bernissart afin d'en optimiser les retombées directes pour l'économie locale.

Cette dynamisation touristique contribuera également à revaloriser l'image de marque de Bernissart, dans le chef des habitants mais aussi vers l'extérieur. Le regain d'attractivité et de reconnaissance de la richesse de Bernissart contribuera à améliorer l'estime des habitants, à en faire de véritables ambassadeurs et à améliorer l'attractivité résidentielle de la commune.

L'amélioration de la lisibilité des points d'intérêt touristiques permettra de renforcer l'attractivité locale et supralocale et d'en cadrer les éventuels effets négatifs (pression anthropique).

Le Programme Stratégique Transversal affirme la volonté communale de rendre Bernissart encore plus attractive et accessible au plus grand nombre, par l'accroissement du flux touristique. Le développement de la signalétique touristique constitue une action pour y parvenir.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 19 – Créer des liaisons douces intervillages*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 43 – Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*
- *Fiches 51 à 55 –Aménager les coeurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sur les lieux communaux et le long des voiries régionales, en fonction des besoins.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Office de Tourisme

- Partenaires

Commune, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GT « Mobilité douce », CRIE d'Harchies

- Sources de financement

à rechercher

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Mauvaise état des dispositifs actuels, vandalisme et vols
- Mise en cohérence avec la charte graphique des espaces publics (fiche 50) qui doit être adoptée en préalable

- Etat du dossier

- Des totems d'accueil ont été apposés aux entrées de village et des panneaux signalétiques sont en cours de pose sur certains sites (perche couvert, crête à cayaux, par exemple)

- Programme des travaux

- Production des supports de balisage et de signalétique
- Implantation des panneaux et poteaux

- Planification

- Inventaire des localisations pertinentes
- Etablissement d'une ligne graphique cohérente avec la charte graphique des espaces publics (fiche 50)
- Marché de services : graphisme
- Marché de fournitures : impression et dispositifs
- Pose

- Démarches administratives à réaliser

- Marché de services
- Marché de fournitures

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Entretien et mise à jour périodiques
- Communication

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption de la ligne graphique	1	OT
Pose des panneaux	1	OT

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Visibilité des équipements touristiques	Amélioration	OT
Satisfaction des visiteurs	80%	OT, enquête

10. Annexes

Sans objet

FICHE 39 CRÉER UN RELAIS TOURISTIQUE DANS L'ANCIENNE GARE DE BERNISSART

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à valoriser le potentiel de l'ancienne gare de Bernissart, désormais située le long du RAVeL et de sa prochaine connexion au site du Préau (fiche 17).

Du fait de cette localisation et de cette accessibilité attrayante, un potentiel élevé de développement a été identifié sur les plans :

- Du secteur HORECA : création d'un estaminet
- De la valorisation des circuits courts : création d'une vitrine de produits locaux
- Du tourisme : création d'un hébergement touristique familial, d'un point d'information touristique, d'un point-relais vélo (location) et de bornes techniques vélo/vélo électrique (station de nettoyage et d'entretien, borne de recharge)
- Du cadre général : aménagement d'une aire de repos et de délassement

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La diversité, le fort potentiel et l'imbrication des ressources touristiques de Bernissart (trame naturelle et paysagère, patrimoine industriel et ouvrier, paléontologie et géologie, etc.), reconnues par la montée en puissance de l'attractivité touristique de Bernissart durant la première Opération de Développement Rural. Mais avec le sentiment que du travail est encore possible.
- L'implication forte des Autorités communales dans la valorisation touristique du territoire (investissements sur la Machine à feu, sur les abords du Musée de l'Iguanodon, sur le site du Préau, création de supports de promotion) avec un potentiel encore immense de développement : gare de Bernissart, fours à chaux, patrimoine bâti (cronq clocher, moulin de Blaton)
- Le manque d'outils de promotion touristique : accueil de groupe, signalétique et balisage, professionnalisation et diversification de l'offre, scénographies, marketing territorial, etc.

○ Le potentiel de développement économique et de création d'emplois
Le site de l'ancienne gare de Bernissart, de par sa localisation, offre une opportunité forte de renforcer l'offre touristique bernissartoise. Le caractère patrimonial du bâtiment justifie également une intervention significative afin d'inscrire l'Histoire des lieux dans le temps.

Son état de délabrement le long d'un axe à fort potentiel touristique joue actuellement en défaveur d'une valorisation de toute la diversité et du potentiel du territoire. Ce, alors que le site bénéficie de la proximité des points d'intérêt reconnus que sont la Machine à Feu, le Musée de l'Iguanodon, les Marais d'Harchies, le site du Préau, la Forêt de Bon-Secours, le jardin géologique, etc. desservis par le réseau de mobilité douce et le RAVeL.

La configuration des lieux et du bâtiment permettra de développer un panel d'activités et de services adaptés au profil des visiteurs et améliorera sans conteste l'image de la commune.

Le projet contribuera à améliorer la professionnalisation de l'offre touristique de Bernissart afin d'en optimiser les retombées directes pour l'économie locale.

Cette dynamisation touristique contribuera également à revaloriser l'image de marque de Bernissart, dans le chef des habitants mais aussi vers l'extérieur. Le regain d'attractivité et de reconnaissance de la richesse de Bernissart contribuera à améliorer l'estime des habitants, à en faire de véritables ambassadeurs et à améliorer l'attractivité résidentielle de la commune.

Du fait de l'interconnexion étroite de l'ensemble des ressources touristiques autour de l'Histoire géologique et de son exploitation par l'humain, le projet pourra – à terme – trouver une résonnance dans le projet géologique transcommunal (fiche 45).

Projets connexes

- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 25 – Mettre en place des outils de diffusion des produits locaux*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique touristiques et directionnelles*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Rue Lotard, à l'angle avec le RAVeL

- Périmètre d'intervention

Le projet porte sur le réaménagement de l'ancienne gare et de ses abords directs

- Statut de propriété

Propriété privée – Souhait de la commune de l'acquérir

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat

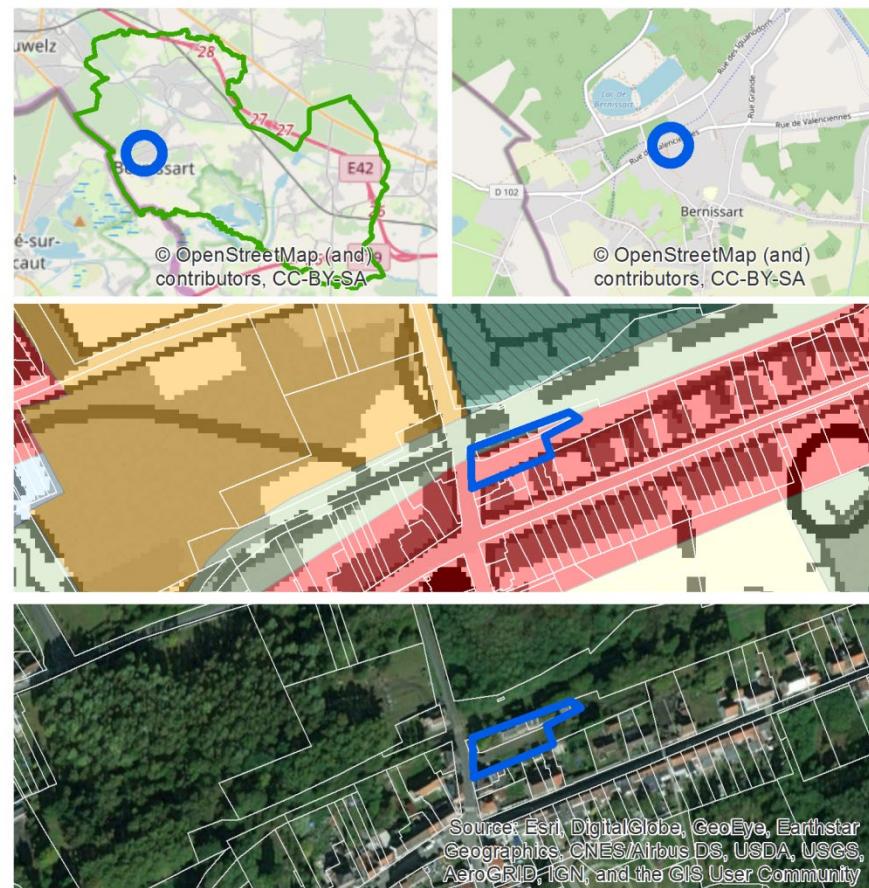
SAR

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

L'ancienne gare de Bernissart se situe à l'arrière des habitations de la rue de Valenciennes.

Du fait des affectations envisagées et des heures d'exploitation qui en découlent, les nuisances potentielles seront limitées à éventuellement quelques jours d'affluence en haute saison et par beau temps. Le projet tiendra compte de ce risque en orientant le plus possible les équipements de plein air du côté du RAVeL, implantation logique en termes de visibilité mais plus complexe en termes d'exposition.

Le projet pourra également devenir un lieu de vie pour les habitants, comme lieu de cohésion sociale (estaminet) ou comme service de proximité (commerce).



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

OT, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Agence de Développement Local

- Sources de financement

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Développement Rural

Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Imbroglio administratif lié à l'acquisition du site par la commune
- Important potentiel de développement touristique

- Etat du dossier

- Démarches d'acquisition enclenchées par la commune
- SAR (arrêté définitif du 21 juin 2016)

- Programme des travaux

- Débroussaillage
- Assainissement et évacuation des gravats
- Gros œuvre : stabilité, toiture, rénovation des maçonneries, menuiseries extérieures
- Techniques spéciales
- Aménagement des abords : végétalisation, mobilier urbain, borne vélo, terrasse, signalétique, information touristique, etc.

- Planification

- Acquisition du site
- Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'étude
 - Impétrants : états des lieux électricité, distribution d'eau, égouttage
 - Phase d'étude, en concertation avec les différents partenaires
 - Instruction du permis d'urbanisme

- Convention réalisation
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier

- Démarches administratives à réaliser

- Acquisition en collaboration avec le Comité d'Acquisition
- Marché de service
- Marché de travaux
- Permis d'urbanisme

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Promotion (fiche 37)
- Entretien

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de visiteurs hebdomadaires		AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 40 METTRE EN ŒUVRE LE PCA « BERNISSART-LAC »

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

A l'issue de l'instruction du Schéma d'Orientation Local portant sur la valorisation du Lac de Bernissart et de ses abords, il s'agit de mobiliser les moyens nécessaires à l'application des dispositions qui y seront prévues.

La finalité de la démarche en cours est d'une part de cadrer l'urbanisation du sud du Lac, à fonction résidentielle en lien direct avec l'agglomération bernissartoise, d'autre part de développer les loisirs nature sur les berges nord.

Les différentes fonctions envisagées (établissement HORECA, espace de détente, pontons de pêche, cheminements doux, etc.) s'intègreront harmonieusement avec le cadre naturel du site. La collaboration étroite avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut y contribuera.

La CLDR attire l'attention sur le maintien de la continuité paysagère, produite par le couloir arboré qui longe la rue des Iguanodons.

La mise en œuvre du site procèdera soit d'un Partenariat Public-Privé soit de l'acquisition du site par la Commune.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le manque de valorisation de la trame bleue et des zones humides telles que le lac de Bernissart
- L'activation par le propriétaire privé et par la commune d'une démarche de requalification et de valorisation de la zone de loisirs

Le Programme Stratégique Transversal intègre la volonté de se réapproprier tout ou partie du site (Objectif « Etre une commune qui propose un territoire aménagé, sauvégarde et intégré »).

Projets connexes

- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 33 – Protéger et développer les sites naturels sensibles*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*

- *Fiche 39 - Créer un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 41 CRÉER UNE HALTE NAUTIQUE À BLATON

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer une halte fluviale le long du Canal Ath-Blaton, au centre de Blaton en connexion avec le RAVeL et la Maison Rurale. L'implantation est envisagée à la croisée des canaux (ancien canal) près de la place de Feignies et devra faire l'objet d'une étude de faisabilité en partenariat avec le SPW Mobilité et Infrastructures, avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Contrat-Rivière Escaut-Lys, la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, l'Agence de Développement Local, le PASH, etc.

Une halte fluviale est un équipement le long d'une berge destiné aux plaisanciers désirant accoster et faire escale, généralement de courte durée. Elle sera équipée d'un poste d'alimentation en eau potable, de points de dépôt des déchets (tri sélectif), de sanitaires et éventuellement d'une station d'approvisionnement en carburant. Les modalités d'accès aux services et un contact 'permanent' seront également renseignés.

S'agissant pour les itinérants de faire escale, seront également prévus des équipements complémentaires tels qu'un point d'information touristique et commerciale, un espace de pique-nique, etc.

En parallèle au développement de ce projet, la valorisation du Canal sera poursuivie : lutte contre les invasives, assainissement de l'eau, dragage périodique, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le besoin de développer le tourisme « nature » et de valoriser la trame bleue
- L'importance du réseau RAVeL et rando, notamment le long des chemins de halage, permettant de connecter l'ensemble du territoire et ses ressources aisément.
- L'importance du réseau navigable traversant le territoire mais sa sous-valorisation touristique

Le projet contribuera à exploiter la ressource eau dans une logique de tourisme vert et à l'intégrer dans une dynamique touristique et économique plus large de déploiement de l'expérience récréative bernissartoise.

La création d'une halte nautique contribuera également au développement du tourisme de séjour, encore timide à Bernissart.

Du fait du caractère transcommunal et transfrontalier des voies navigables, le projet pourra bénéficier du potentiel de clientèle française et belge.

Projets connexes

- *Fiche 16 – Sécuriser le RAVeL et le réseau vélo*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel

FICHE 42 VALORISER ET DÉVELOPPER LES LOISIRS AU GRAND LARGE DE POMMERŒUL

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à donner une attractivité récréative au Grand Large de Pommerœul tout en respectant la proximité des Marais d'Harchies et la quiétude actuelle des lieux. Aussi, l'intervention porte sur trois volets :

- Le développement d'équipements d'accueil aux abords du plan d'eau : aubette HORECA, sanitaires, aire d'accueil de Food truck, point de départ de randonnées pédestres et cyclistes, etc.
- Le développement d'activités aquatiques ou liées à l'eau, dans le respect du milieu naturel direct et proche : pédalo, embarcations à rames, tyrolienne, ponton de pêche, etc. L'implantation d'activités à moteur thermique sera proscrite.
- L'animation du site : évènements ponctuels, visites, initiations aux loisirs d'eau (pêche, sports d'eau, etc.)

Le développement des activités se fera en lien avec les connexions douces qui longent le canal ou qui sont proches (réseau vélo, itinéraires pédestres).

Les modes de gestion des espaces seront cohérents avec la volonté de gérer ceux-ci de manière différenciée (fiche 34) et avec le projet d'éco-pâturage (fiche 36).

Les lignes directrices de la stratégie de développement du site et des aménagements seront issues du partenariat des opérateurs locaux et supralocaux : commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Parc Naturel Scarpe-Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie, SPW, voies hydrauliques françaises, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le besoin de développer le tourisme « nature » et de valoriser la trame bleue

- L'importance du réseau RAVeL et rando, notamment le long des chemins de halage, permettant de connecter l'ensemble du territoire et ses ressources aisément.
- L'importance du réseau navigable traversant le territoire mais sa sous-valorisation touristique

Le site du Grand Large présente une surface enherbée énorme qui offre un énorme potentiel de valorisation récréative et de gestion extensive.

Le projet contribuera à exploiter la ressource eau dans une logique de tourisme vert et à l'intégrer dans une dynamique touristique et économique plus large de déploiement de l'expérience récréative bernissartoise.

Du fait du caractère transcommunal et transfrontalier des voies navigables, le projet pourra bénéficier du potentiel de clientèle française et belge.

Projets connexes

- *Fiche 33 – Protéger et valoriser les sites naturels sensibles*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 36 – Créer une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 41 – Créer une halte nautique à Blaton*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel

FICHE 43 CONFORTER LA MONTÉE EN PUISSANCE DU MUSÉE DE L'IGUANODON ET DE LA MACHINE À FEU

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à poursuivre le renforcement de la qualité scénographique et de la diversité événementielle des deux sites emblématiques du patrimoine historique bernissartois : le Musée de l'Iguanodon et la Machine à Feu.

Au-delà des aménagements récents ou programmés, il s'agit de maintenir ou renforcer la modernité des lieux, leurs interconnexions entre eux et avec les autres sites d'intérêt local (Marais d'Harchies, Musée de la Mine, site du Charbonnage, jardin géologique, cran, lac de Bernissart, etc.) et supralocal (cf. fiche 45 – projet géologique transcommunal). Il s'agit également de finaliser le parc didactique minier sur le site de la Machine à Feu.

Aussi, le projet consiste à renouveler la présentation scénographique et les supports didactiques, à compléter l'offre (aménagement du cran), à développer des produits touristiques intégrés, à poursuivre la professionnalisation de l'accueil du public et créer un réseau de guides et d'ambassadeurs/greeters (charte de bonnes pratiques).

2. Justification du projet

A la suite de la mobilisation initiée lors du lancement de la première Opération de Développement Rural, la Commune a clairement amorcé le développement de son offre touristique. Fort des développements récents ou en cours (jardin géologique, abords de l'Office de Tourisme et de la place de Bernissart, rénovation de la scénographie du Musée de l'Iguanodon, mise en place d'événementiel, projet INTERREG « Terhistoire ») et programmés (pérennisation du Musée de la Mine, fiche 44), Bernissart propose un large panel de sites dédiés à la compréhension de l'évolution de l'industrie minière et au façonnement de l'identité bernissartoise.

Ses deux sites emblématiques – le Musée de l'Iguanodon et la Machine à Feu – tirent l'attractivité culturelle et touristique de Bernissart et, à ce titre, doivent poursuivre le rôle de locomotive.

Projets connexes

- *Fiche 31 – Crée un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 44 – Positionner et aménager le Musée de la Mine*
- *Fiche 45 – Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart*
- *Fiche 46 – Crée un hébergement de groupes dans le bâtiment « ACOMAL » et valoriser les abords*
- *Fiche 47 – Développer des ateliers et résidences d'artistes*
- *Fiche 48 – Crée un Conseil culturel*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

FICHE 44 POSITIONNER ET AMÉNAGER LE MUSÉE DE LA MINE

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Depuis sa création, le Musée de la Mine est porté par un noyau de passionnés qui ont, au fil du temps, rassemblé une collection impressionnante de machines, outils, documents et objets du quotidien des mineurs. Un ancien mineur, pilier du Musée, donne force et vie à l'exposition.

Il s'agit d'anticiper le devenir du Musée de la Mine et d'assurer la pérennité de l'héritage historique, patrimonial, culturel et identitaire qui y est conservé.

Le projet repose sur deux actions complémentaires qui seront évaluées et précisées dans une étude de faisabilité :

1. Mettre sur pied une structure porteuse
2. Revaloriser les collections sous une présentation muséographique renouvelée, par exemple autour de l'Estaminet

Le redéploiement du Musée de la Mine sera pensé en synergie avec le Musée de l'Iguanodon et la Machine à Feu (fiche 43) et dans une logique de valorisation transcommunale du patrimoine géologique de la région (fiche 45). Des ponts entre les différentes implantations muséales seront jetés afin de limiter l'éclatement géographique de cette trame.

Le Musée sera également ouvert et interconnecté avec l'ensemble du site (fiche 55), qui donne sens à sa localisation et ancre le Musée dans l'histoire et l'identité bernissartoise. Des liens seront créés avec le Coron du Charbonnage, avec l'ancienne station de pompage d'Harchies, avec les Marais d'Harchies, avec l'étang Canaron, autant de traces toujours bien présentes du passé minier de Bernissart.

2. Justification du projet

A la suite de la mobilisation initiée lors du lancement de la première Opération de Développement Rural, la Commune a clairement amorcé le développement de son offre touristique. Fort des développements récents ou en cours (jardin géologique, abords de l'Office de Tourisme et de la place de Bernissart, rénovation de la scénographie du Musée de l'Iguanodon, mise en place d'événementiel, projet INTERREG « Terhistoire ») et programmés (montée en

puissance de la Machine à Feu, fiche 43), Bernissart propose un large panel de sites dédiés à la compréhension de l'évolution de l'industrie minière et au façonnement de l'identité bernissartoise.

Projets connexes

- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 43 – Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 45 – Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart*
- *Fiche 46 – Créer un hébergement de groupes dans le bâtiment « ACOMAL » et valoriser les abords*
- *Fiche 48 – Créer un Conseil culturel*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique es espaces verts, des espaces publics, du bâti et du mobilier urbain*
- *Fiche 55 – Aménager le cœur d'Harchies – Site du charbonnage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

FICHE 45 CONCRÉTISER LE PROJET GÉOLOGIQUE TRANSCOMMUNAL BELŒIL-ANTOING-BERNISSART

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet⁴

Le socle géologique de la Wallonie picarde a, de longue date et toujours au XXI^e siècle, été exploité de différentes manières dans de nombreuses communes, en particulier au sud du territoire. L'activité extractive s'est développée de manière indépendante dans chaque commune et le patrimoine qui en résulte est soutenu de manière isolée et locale.

Ce projet vise à valoriser la diversité économique, sociale et culturelle qui en a découlé et à procéder à une mise en réseau transcommunale des points d'intérêt, sites et musées des communes présentant un historique carrier. Trois communes dont les PCDR sont en révision ou récemment adoptés seraient concernées dans un premier temps : Antoing, Beloeil et Bernissart. Tournai, dont la révision du PCDR débute, et Ath, qui se lance dans une nouvelle ODR, pourraient à terme rejoindre la démarche, en fonction des orientations stratégiques qui y seront retenues.

La consultation citoyenne a pointé le souhait de mettre en valeur certaines curiosités naturelles, de pérenniser les patrimoines (bâti, industriel, culturel, folklorique, etc.) spécifiques à l'activité extractive et de déployer les musées communaux :

- A Antoing : carrières et fours à chaux historiques et leurs homologues actuels (en cours via l'expo : Le Triangle blanc) ;
- A Beloeil : fontaine bouillante à Stambruges, ancienne carrière des roches rouges et bâti en pierre de sable à Grandglise, anciennes carrières de « marbre noir » et musée de la pierre et du marbre à Basècles ;
- A Bernissart : coupe géologique du canal Blaton-Péronnes, montée en puissance du musée de l'Iguanodon (cf. fiche 43) et du cran⁵, valorisation

⁴ Description rédigée sur base d'une note fournie par l'équipe Wallonie picarde de la FRW.

⁵ Cran : terminologie géologique désignant un aléa dans la stratification rocheuse. À Bernissart, la présence d'un cran a permis la conservation millénaire et la découverte d'iguanodonts.

de sites miniers historiques (Charbonnage d'Harchies, Charbonnages Sainte-Barbe, Négresse, etc. à Bernissart) et proto-industriels en Forêt de Bon-Secours (Machine à feu, cf. fiche 43), pérennisation du musée de la mine (cf. fiche 44), valorisation du bâti ouvrier (coron du charbonnage, cité-jardin, etc.), valorisation des crêtes à cayaux à Blaton.

Le projet s'articule autour de deux axes de travail :

- Créer un axe de cohérence entre les différents sites et les différents patrimoines à travers la matérialisation du lien unique qui existe entre eux : le sol et le sous-sol. A ce stade, il est envisagé de créer une modélisation 3D à l'échelle transcommunale qui sera présentée sur sites et musées et servira de support didactique concret.
- Encourager, sur base de ce support commun, les musées locaux à développer respectivement des contenus propres à leurs spécificités, via une plate-forme de co-construction. Ces « petits » musées seront renforcés par leur inscription et leur collaboration dans une démarche plus globale autour d'une ressource commune historique et porteuse de sens.
- La mise en commun des supports de promotion et de la billettique.

A terme, ce projet permettra de toucher les publics de groupes, scolaires notamment autour d'une meilleure perception des évolutions variées qui émergent d'un socle commun. Il contribuera également à valoriser auprès du grand public des sujets méconnus : la géologie et la temporalité qui y est associée, l'activité extractive, le patrimoine et le folklore ouvrier, la diversité et l'origine de milieux naturels spécifiques, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La prénance du sous-sol et du sol dans l'Histoire de Bernissart et dans sa renommée : industries extractives successives, découverte des iguanodonts, développement des marais d'Harchies, patrimoine bâti et profil social ouvrier.
- L'importance du patrimoine carrier dans les communes extérieures
- La montée en puissance du tourisme, largement soutenu dans le cadre du PCDR précédent, autour de la dynamique portée par l'Office de Tourisme.

- La diversité des ressources touristiques disponibles à Bernissart mais pour beaucoup sous-valorisées, par exemple le manque de scénographie et de support des musées de l'Iguanodon et de la Mine.
- La présence de partenariats suprateritoriaux mobilisables pour la valorisation des ressources locales (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Ter histoire, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, etc.) mais le manque d'échange effectif avec ses structures.

Des interventions individuelles visant la valorisation de ces éléments dans les « sphères » des PCDR respectifs aboutiraient à un ensemble hétéroclite probablement trop faible sur le plan narratif que pour justifier l'investissement de fonds publics (ex : coupe géologique, fontaine bouillante) voire un risque de redondance des contenus muséographiques (ex : musées de la pierre des communes d'Antoing et de Belœil). La démarche globale qui est prônée dans cette initiative permettra de mettre en place un tout narrativement cohérent sur trois (ou plus) implantations distinctes.

Le sentiment d'isolement que les différents équipements existants ressentent sera progressivement estompé. La force qui en émergera permettra d'amplifier l'attractivité de chacun des équipements et de les inscrire dans un processus pédagogique diversifié.

Projets connexes

- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 43 – Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 44 – Positionner et aménager le Musée de la Mine*
- *Fiche 55 – Aménager le cœur d'Harchies – site du Charbonnage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

Le projet sera concrétisé au sein des différents équipements et structures d'accueil du public axés sur le patrimoine géologique et extractif.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Communes de Bernissart, d'Antoing et de Belœil, avec l'expertise spécifique de la Fondation Rurale de Wallonie

Le cas échéant, Office de tourisme de ces communes

- Partenaires

SPW service géologique de Wallonie

Cercles géologiques et d'histoires locales

Musée de l'Iguanodon, Musée de la Mine (Bernissart), Musée de la pierre et du marbre (Belœil)

Journées du Patrimoine

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

CGT – à investiguer

Appel à projet thématique

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Les communes concernées sont engagées dans une démarche de développement rural. A Belœil, la valorisation des carrières (Roches Rouges, Basècles) est inscrite dans la programmation. A Antoing, en cours de finalisation, la valorisation du Triangle Blanc et la sensibilisation à la trame grise (les carrières) font l'objet de fiches-projet. En 2020, Tournai et Ath entament l'élaboration de leurs PCDR.
- La pérennisation d'une prise en charge locale/communale de la valorisation risque d'affaiblir l'attractivité de chaque implantation du fait de la faiblesse ou de la redondance des scénographies propres et individuelles.

- **Etat du dossier**
 - o A Antoing : l'exposition « Triangle Blanc » est accessible à Calonne depuis 2019. Le projet du Triangle Blanc est enclenché avec le soutien du Fond Lemay
 - o A Bernissart : la mise en cohérence des différents sites patrimoniaux est assurée par l'Office de Tourisme.
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - o Création et animation d'une plateforme de concertation et de co-construction rassemblant les différents acteurs du patrimoine carrière (et associés)
 - o Mise en commun des ressources et création de supports scientifiques et didactiques
 - o Création de la modélisation du territoire géologique et choix des lieux d'implantations (1/commune)
 - o Formation de guides
 - o Création de supports de promotion
- **Démarches administratives à réaliser**
Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Plateforme d'échange entre les structures
 - o Communication vers les publics cibles

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création et mise en place du modèle 3D géologique	1/commune	Commune ou OT
Formation de guides	2/commune	Commune ou OT
Création et production des supports didactiques		Commune ou OT

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de groupes accueillis	20/an	Commune ou OT
Nombre de visiteurs individuels	Croissance pour chaque structure d'accueil	Commune ou OT

10. Annexes

Sans objet

FICHE 46 CRÉER UN HÉBERGEMENT DE GROUPES DANS LE BÂTIMENT « ACOMAL » ET VALORISER LES ABORDS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur l'aménagement du bâtiment ACOMAL situé à Bernissart en hébergement de groupes et sur l'aménagement des abords en lien avec cette fonction : aires de jeux, panneaux didactiques, sentier de liaison avec le Musée de l'Iguanodon, le CRAN et le jardin géologique.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le manque d'hébergement de groupes ou d'une auberge de jeunesse à l'échelle Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Wallonie picarde.
- La diversité des ressources touristiques à fort potentiel et toutes liées par les caractéristiques géologiques de la commune et de leur exploitation humaine.
- La montée en puissance du Musée de l'Iguanodon

Le projet contribuera à inscrire Bernissart dans le développement de son attractivité pédagogique autour de l'histoire géologique, paléontologique, industrielle et sociale qui caractérise la commune. Il s'agit de positionner cette attractivité principalement sur les classes de dépaysement qui pourront profiter du très large panel d'activités pédagogiques, récréatives et sportives proposées à Bernissart et dans en Wallonie picarde.

Projets connexes

- *Fiche 11 – Créeer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 31 – Créeer un nouveau Marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créeer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 39 – Créeer un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs nautiques au Grand Large de Pommerœul*

- *Fiche 43 – Promouvoir la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 44 – Positionner et aménager le Musée de la Mine*
- *Fiche 45 – Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart*
- *Fiche 49 – Développer les équipements et les activités pour les jeunes*
- *Fiche 50 – Créeer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Bernissart, ruelle des Médecins, bâtiment « ACOMAL »

- Périmètre d'intervention

Le projet porte sur le bâtiment et ses abords arrière (espace vert)

- Statut de propriété

Commune de Bernissart

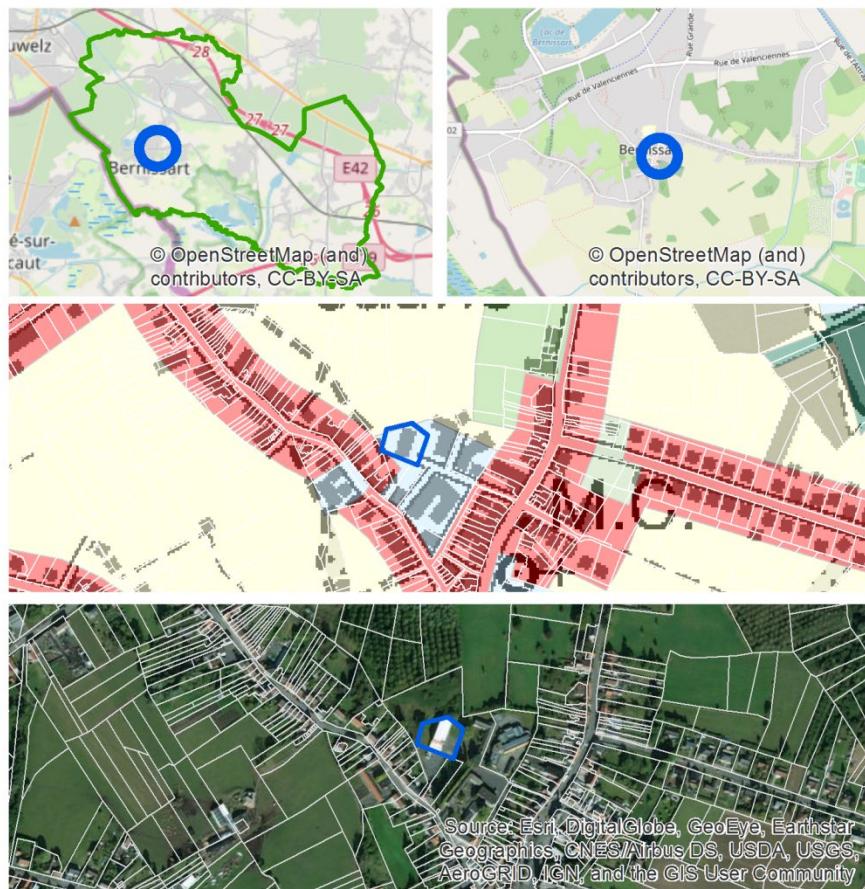
- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'Equipement Public

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Concernant le bâtiment, le projet n'aura pas d'impact sur son environnement direct puisqu'il s'agit d'aménager l'intérieur.

Concernant les abords, il s'agit d'aménagements légers destinés à la récréation des groupes qui occuperont le bâtiment.



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Office de Tourisme

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

CGT ?

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Lien avec le projet géologique proximité du RAVEL, des attractions touristiques, du lac de Bernissart
- 'Potentiel touristique?

- Etat du dossier

- Une étude a été menée par le GAL des Plaines de l'Escaut sur le potentiel de valorisation du bâtiment pour l'hébergement de groupes
- Rénovation de l'enveloppe extérieure dans le cadre des subsides UREBa
- Rénovation récente des modules intérieurs pour l'accueil temporaire des services communaux durant la rénovation de la maison communale
- Equipement en cuisine de collectivité existant au rez-de-chaussée

- Programme des travaux

- Finalisation éventuelle de l'assainissement du bâtiment, notamment les menuiseries
- Techniques spéciales
- Aménagements intérieurs : mobilier, équipements spécifiques
- Aménagements des abords : végétalisation, mobilier urbain, sentiers de liaison vers le jardin géologique et vers le Musée de l'Iguanodon

- Planification

- Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'architecture
 - Concertation avec les partenaires
 - Suivi
 - Instruction du permis d'urbanisme
- Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation des entreprises
 - Chantier
 - Marché de fourniture : mobilier et équipements

- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
 - o Marché de fournitures
 - o Permis d'urbanisme
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Promotion dans les circuits touristiques
 - o Entretien et mise aux normes périodiques
 - o Partenariat Public-Privé de type gérance : centrale de réservation

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de remplissage de l'équipement	75% (semaines de location)	AC

10. Annexes

Sans objet

Objectif 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social

FICHE 47 DÉVELOPPER DES ATELIERS ET DES RÉSIDENCES D'ARTISTES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer une structure d'accueil artistique, sous la forme d'une résidence, qui sera le support de la dynamique culturelle locale et complémentaire à la politique culturelle déjà soutenue par la Commune.

Concrètement, la résidence d'artiste prendra la forme d'une ou de plusieurs implantations en fonction des opportunités qui se dégageront. Des pistes de localisation ont été évoquées durant l'élaboration du PCDR (ancien lycée de Bernissart, abords de la Place-Croix à Harchies) et devront être investiguées.

Le ou les équipements seront complémentaires à la trame bâtie et seront source d'attractivité culturelle et touristique : comptoirs, vitrines et ateliers d'artistes seront autant d'éléments d'appel dans les coeurs de village. Les cellules qui seront mis à disposition des artistes feront l'objet d'une convention de location et d'une charte de l'Artiste (participation aux animations, ouverture au public, etc.)

La création d'une rue ou d'un quartier dédié à l'art(isanat) pourra être étudiée en tant que moteur de la diversification et de la dynamisation d'un cœur de village, à préciser en fonction des opportunités.

En complément aux équipements physiques, des événements culturels, des ouvertures au public, des ateliers (initiation artistique, création participative, etc.) seront organisés par la Commune et/ou les acteurs culturels locaux (cf. fiche 48 – création d'un Conseil culturel), afin de créer le lien et rendre visible le projet.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La montée en puissance du domaine culturel à Bernissart :
 - Existence de plusieurs associations locales centrées sur la culture, dont une association des artisans et artistes bernissartois
 - Le succès des événements à vocation culturelle et festives organisées sur le territoire (parcours d'artistes, animations

du Parc Postea à Blaton, activités de l'ASBL Berniguanes, etc.) malgré un manque de réceptivité d'une partie de la population

- Le développement de l'art dans l'espace public, notamment par des interventions artistiques dans le cadre de la requalification de la place de Bernissart et des abords de l'Office du Tourisme.
- Le manque de moyens humains et financiers alloués à la culture et l'absence d'une stratégie communale claire en la matière, notamment perçus par les habitants.

Avec la construction de la Maison rurale de Blaton, la commune a montré sa volonté de développer la dimension culturelle au sein de la population. A partir de ce nouveau support, il s'agit de développer l'offre culturelle et artistique comme vecteur d'attractivité touristique et résidentielle mais également comme support d'ancrage local et d'image de marque complémentaire aux emblématiques Iguanodons et Marais d'Harchies. Il s'agit également de valoriser la créativité des habitants et des artistes locaux en développant des synergies avec des acteurs d'autres horizons.

Projets connexes

- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 43 – Conforter la montée en puissance du Musée de l'Iguanodon et de la Machine à Feu*
- *Fiche 48 – Créer un Conseil culturel*
- *Fiche 49 – Développer des équipements et des activités pour les jeunes*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- **Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social**
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 48 CRÉER UN CONSEIL CULTUREL

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre sur pied un conseil culturel réunissant citoyens, élus et gestionnaires communaux. Le Conseil culturel est *un espace démocratique de réflexion sur l'action et le développement culturel d'un territoire, de partage d'envies et d'idées, d'échanges de projets, de création de synergies.* [Fédération Wallonie Bruxelles]

Le Conseil culturel aura pour rôle de définir le programme annuel général d'actions, sans pour autant s'immiscer dans la programmation des collectifs citoyens ou – à terme – d'un éventuel futur Centre culturel.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- La montée en puissance du domaine culturel à Bernissart :
 - Existence de plusieurs associations locales centrées sur la culture, dont une association des artisans et artistes bernissartois
 - Le succès des évènements à vocation culturelle et festives organisées sur le territoire (animations du Parc Posteau à Blaton, activités de l'ASBL Berniguanes, etc.) malgré un manque de réceptivité d'une partie de la population
 - Le développement de l'art dans l'espace public, notamment par des interventions artistiques dans le cadre de la requalification de la place de Bernissart et des abords de l'Office du Tourisme.
- Le manque de moyens humains et financiers alloués à la culture et l'absence d'une stratégie communale claire en la matière, notamment perçus par les habitants.

Avec la construction de la Maison rurale de Blaton, la commune a montré sa volonté de développer la dimension culturelle au sein de la population. A partir de ce nouveau support, il s'agit de développer l'offre culturelle et artistique comme vecteur d'attractivité touristique et résidentielle mais également comme support d'ancrage local et d'image de marque complémentaire aux emblématiques Iguanodons et Marais d'Harchies.

La création d'un Conseil culturel participera à l'essor de la culture au sein de Bernissart. Son rôle fédérateur à l'échelle locale favorisera la coordination des différentes initiatives publiques ou associatives et concourra à leur déploiement et à une meilleure visibilité de l'offre pour les habitants.

Projets connexes

- [Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif](#)
- [Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets](#)
- [Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne](#)
- [Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics](#)
- [Fiche 47 – Développer des ateliers et résidences d'artistes](#)
- [Fiche 49 – Développer des équipements et des activités pour les jeunes](#)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- **Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, associations locales, Maison culturelle d'Ath, Centres culturels des communes voisines (Péruwelz, Belœil)

- Sources de financement

Fédération Wallonie Bruxelles (à investiguer)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Avec la Maison rurale de Blaton en tête, Bernissart dispose déjà d'un éventail intéressant d'équipements d'accueil d'activités culturelles
- Le domaine culturel bénéficie d'un regain d'intérêt auprès du public et auprès des Autorités communales

- Etat du dossier

- Mise en place d'un Comité de Programmation de la Maison rurale de Blaton composé de citoyens, d'associations locales, de l'AMO Graine et de la Commune

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- « Assises culturelles » : mobilisation des associations et collectifs culturels bernissartois et identification des objectifs et modalités de création du Conseil culturel
- Détermination de la composition et du champ d'action du Conseil culturel
- Mise en place d'un programme d'actions culturel
- A terme : Création d'un Centre culturel

- Démarches administratives à réaliser

- Prise de contact avec la Fédération Wallonie Bruxelles (moyens financiers, planning, etc.)

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Investissement - Frais accessoires (moyens humains, communication) - TVA Total (TFC)	5.000€/an HTVA	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : % <input type="checkbox"/> Wallonie : % Direction : <input checked="" type="checkbox"/> Autres : FWB

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Installation du Conseil culturel	1	AC
Nombre de réunions	4/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Approbation d'un programme d'actions	1/an	AC
Taux d'actions mises en œuvre	75%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 49 DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS ET DES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à implanter des équipements spécialement dédiés aux jeunes (10-18 ans) et répondant à leurs attentes et à leurs besoins.

Afin de cibler au mieux l'investissement, le projet passe par une phase de prise de contact et de mobilisation des adolescents bernissartois, par l'entremise de structures existantes (Plan de Cohésion Sociale, Cybernibus, AMO Graine, Patro, etc.) ou à créer (par exemple un Conseil des Jeunes). Seront discutés avec les jeunes : activités ou lieux manquants, localisation, mobilité, encadrement, etc.

Les projets qui seront portés dans le cadre de cette action pourront relever soit d'équipements matériels dans les espaces publics extérieurs (tennis de table, sports urbains), soit d'activités encadrées (ateliers vélo, mobylette, photo/vidéo, théâtre, BD, etc.).

Dans tous les cas, l'évaluation de faisabilité des projets tiendra compte de l'accessibilité (vélo, transport en commun), du contrôle social, de la durabilité des matériaux, de l'intégration avec d'autres équipements et de leur potentiel intergénérationnel.

2. Justification du projet

Importance de la consultation préalable pour correspondre aux besoins et garantir l'appropriation

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le manque d'équipements et d'activités pour les jeunes, à l'échelle globale de Bernissart, et la faible visibilité des éducateurs de rue
- Le succès du festival bisannuel « Ville-Pomm'rock » organisé par une ASBL locale
- Le manque de mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle à l'échelle des quartiers
- Le sentiment d'insécurité et la persistance d'incivilités, souvent attribués aux jeunes par les habitants (parfois à tort, parfois à raison)

De nombreuses initiatives sont déjà en place au niveau local afin d'accompagner les groupes de population spécifiques et notamment les jeunes : Plan de Cohésion Sociale, centre de Planning familial, AMO, etc. L'aménagement d'espaces de jeux et d'espaces sportifs urbains est d'ailleurs repris dans le Programme Stratégique Transversal et le besoin est identifié dans le Plan de Cohésion Sociale. La Commune envisage également de mettre sur pied un Conseil Consultatif des Jeunes qui permettra d'affiner leurs besoins.

La concentration du projet sur les jeunes en particulier vise à tisser des liens entre cette catégorie d'âge et son cadre de vie (habitants, quartiers, associatif, etc.). Il s'agit de créer un lieu de vie agréable pour tous, dans lequel chacun trouve sa place. Le projet contribuera également à diffuser le sens de la collectivité aux adolescents, qui sont les adultes de demain, et développer en eux un ancrage local. Ces deux facteurs contribueront au maintien de jeunes dans la structure démographique et à favoriser l'attractivité résidentielle de la commune.

Projets connexes

- *Fiche 3 – Créer une cellule d'accompagnement du monde associatif et des porteurs de projets*
- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 8 – Renforcer l'attractivité du Centre omnisports du Préau*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*
- *Fiche 51 à 56 – Aménager les cœurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 6 – Développer la culture comme vecteur de lien social**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Les types d'équipements et leur localisation seront précisés sur base de la phase préalable de consultation et de mobilisation des jeunes. Néanmoins, des sites potentiels ont déjà été évoqués par la CLDR : l'ancien charbonnage d'Harchies, l'assiette de l'ancien canal à Blaton, les abords de l'ACOMAL. Le processus devra confirmer ou infirmer ces propositions.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, CPAS, cybernibus, Patro, AMO Graine, Conseil culturel (fiche 48), etc.

- Sources de financement

SPW Intérieur et Action Sociale (Infrasport)

Fédération Wallonie Bruxelles

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Maison du Préau : éducateur déjà très actif dans la cité du Préau.
- Actions déjà proposées aux jeunes : mouvement de jeunesse, cours de dance, etc.
- Adolescents : public difficile à mobiliser et attentes changeantes

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

Sera précisé à l'issue de la phase de consultation des jeunes

- Planification

Les démarches de création de « Points Jeunes » seront progressives, étalées dans le temps, en fonction de la mobilisation de groupes de jeunes et de la prise de contact via l'AMO Graine. Afin d'identifier ces groupes de jeunes, un appel à projet pourra être lancé chaque année par la commune.

- Création de groupes de jeunes, par quartier, en collaboration avec l'AMO Graine et le PCS

- Identification des besoins et des attentes

- Identification d'un site potentiel

- Demande de subside auprès d'Infrasport (S.P.W. – DGO 1)

- Marché de travaux

- Démarches administratives à réaliser

- Recherches cadastrales

- Introduction de dossiers de demande de subsides, en fonction des besoins

- Procédure de marché public de travaux, le cas échéant

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Encadrement des jeunes

- Contrôle social des équipements

- Communication

- Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	De l'ordre de 150.000€ par Point Jeunes, en fonction des équipements envisagés	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 25 %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 75 %
- TVA		Direction : Infrasport
Total (TFC)		<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions de consultation des jeunes	Au moins 3	AC
Nombre d'équipements aménagés	2/an	AC
Nombre d'ateliers organisés	1/mois	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de jeunes participant aux ateliers	15/atelier	AC

10. Annexes

Sans objet

Objectif 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

FICHE 50 CRÉER UNE COHÉRENCE GRAPHIQUE DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place un outil d'aide à la décision couvrant la plupart des aménagements et des équipements du patrimoine public : il s'agit de mettre en place une charte des aménagements urbains et une charte architecturale des bâtiments communaux.

Sur base d'un inventaire de la situation existante, les lignes directrices souhaitées seront affinées : identité bernissartoise, lisibilité du patrimoine public et historique, image de marque (en lien avec le tourisme), harmonie des interventions, etc.

Les orientations porteront sur :

- Pour les espaces publics : durabilité du parti urbanistique (modularité, performances hydrologiques, intégration paysagère, végétalisation) et de la conception (qualité des matériaux et de leur mise en œuvre), teintes et matériaux dominants (mobilier urbain, sol), harmonie de couleurs et essences végétales, intégration d'interventions artistiques (en lien avec la fiche 47)
- Pour les bâtiments publics : teintes et matériaux dominants, parti architectural global

Parallèlement à la mobilisation publique concernant la cohérence de ses interventions, une réflexion approfondie sera menée concernant le patrimoine bâti identitaire de la commune, en particulier la préservation :

- des différentes typologies d'habitat retracant l'histoire industrielle de la commune (corons, cités jardin, cités publiques présents dans les différents villages) ;
- du bâti rural traditionnel en grès de la région et les crêtes à cayaux typique de Blaton.

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est un outil prévu par le CODT qui permet de fixer les indications applicables aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme, sur tout ou partie du territoire communal. L'adoption d'un ou plusieurs GCU permettra de contribuer à la préservation et à la valorisation des éléments de patrimoine bâti.

Cette démarche devra être accompagnée d'actions de sensibilisation du public en général, des services communaux et une sensibilisation plus ciblée dans les périphéries couvertes ou à couvrir par un GCU : publications dans les outils de communication communale, conférence, feuillet de présentation, etc.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancrage local.
- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- La grande hétérogénéité à la fois dans le traitement de l'espace public et dans le traitement des ensembles bâts (notamment les différents ensembles de corons, patrimoine historique et identitaire de la commune).
- Le soin apporté à l'esthétique des petits espaces de plantation (chicanes, mosaïcultures, etc.) et la prédominance de la couleur bordeaux dans le mobilier urbain en place.
- Le patrimoine bâti de Bernissart, véritable livre ouvert de l'histoire minière, industrielle et ouvrière de la commune, pâtit de rénovations maladroites (visant la plupart du temps l'amélioration de la performance énergétique) déstructurant les ensembles homogènes.
- Plusieurs réflexions d'aménagement planologique sont enclenchées en différents lieux de la commune et apportent ou apporteront une vision stratégique à plus long terme : PCA 2.3 et Bernissart-Lac, master plan du site de loisir du Préau, etc.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancrage local et de cohésion sociale. La mise en harmonie des aménagements contribuera à tisser un fil rouge entre les villages et contribuera à créer de l'attachement à l'échelle du territoire. La mise en valeur et la pérennisation des ensembles bâts d'intérêt s'inscrira dans la même démarche et apportera en sus la visibilisation de l'histoire ouvrière locale.

La mise en cohérence graphique des espaces publics contribuera également à rendre plus attractive la commune de Bernissart, en termes résidentiels et en termes touristiques, grâce à une image de marque positivée.

Projets connexes

- *Fiche 1 – Accroître la communication digitale*
- *Fiche 9 – Créer une Maison multiservices dans le quartier de la Gare à Blaton*
- *Fiche 10 – Rénover et valoriser l'espace Kamara – Volet 1 : Maison de village*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 21 – Aménager un point-relai mobilité aux abords de la gare de Blaton*
- *Fiche 22 – Aménager des points-relais mobilité*
- *Fiche 30 – Mettre en vie le Moulin de Blaton*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 39 – Créer un relai touristique sur le site de l'ancienne gare de Bernissart*
- *Fiche 41 – Créer une halte nautique à Blaton*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs nautiques au Grand Large de Pommerœul*
- *Fiches 51 à 56 – Aménager les cœurs de village*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Commune et CPAS

- **Partenaires**

CCATM

CPAS, Plan de Cohésion Sociale, ADL

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Maison de l'Urbanisme

- **Sources de financement**

Commune

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Conditionne la bonne mise en œuvre de nombreuses autres fiches du PCDR
- Importance d'amorcer la réflexion le plus en amont possible des projets de bâti et d'espaces publics inclus dans le nouveau PCDR

- **Etat du dossier**

Sans objet

- **Programme des travaux**

Sans objet

- **Planification**

- Création d'un comité d'accompagnement
- Inventaire des types d'aménagements (matériaux, coloris, mobilier, végétalisation) et du style architectural des bâtiments
- Elaboration et adoption de la charte du patrimoine public
- Evaluation sanitaire et patrimoniale des corons
- Evaluation de la pertinence d'un GCU

- Le cas échéant : détermination des périmètres à inclure dans la démarche, élaboration du GCU par un bureau d'étude
- Mise en œuvre et suivi
 - Actions de communication et de sensibilisation
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Marché public de services : bureau d'étude pour le GCU
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Intégration de la charte et du GCU dans toutes les démarches urbanistiques et architecturales (y compris les rénovations), d'entretien des espaces verts, de signalétiques, d'équipements d'espaces publics, etc.
 - Communication
 - Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	5.000€ pour les chartes	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : %
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	20.000 € pour le GCU	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60% (max. 16.000€) Direction : SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
- TVA		<input type="checkbox"/> Autres :
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption des chartes	2	AC
Adoption du GCU	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de dérogations aux chartes	<10%	AC
Nombre d'actions de sensibilisation du public	2/an	

10. Annexes

Sans objet

FICHE 51 AMÉNAGER LE CŒUR DE VILLE-POMMERŒUL

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à améliorer la convivialité de la place de Pommerœul en intervenant sur :

- L'apaisement des circulations routières : ralentissement du trafic sur la N554, sécurisation du carrefour rue Saint-Brice – rue de la Gare, intégration des modes doux
- Le renforcement des activités sur la place : rénovation du jeu de balle et du kiosque, harmonisation et enrichissement des équipements (mobilier urbain, bac potager, jeux d'enfants, borne impétrants, stationnement dédié ambulant), mise en lumière et valorisation du capital arboré, possibilité d'intégrer une intervention artistique ou participative

S'agissant d'un espace déjà très végétal et équipé, les interventions resteront légères sur la zone de convivialité mais seront plus conséquentes sur les zones circulées afin d'accroître le sentiment de sécurité.

Le projet intègrera la facilité d'entretien et la durabilité de l'aménagement (choix des matériaux, conception des espaces, etc.).



2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancre local.
- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- Le manque de sécurité de certains espaces publics, notamment les voiries régionales telles que la N554, et à proximité des écoles.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancre local et de cohésion sociale.

L'aménagement de la place de Ville-Pommerœul contribuera au rééquilibrage entre zone de convivialité et zone circulée. De ce fait, une réappropriation du site par les habitants, les riverains et notamment les enfants de l'école contribuera à créer de la vie dans l'espace public du village, du lien social et de l'attachement.

La valorisation de dynamiques citoyennes ou participative sera un élément d'amorce à cette dynamique nouvelle.

Projets connexes

- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 23 – Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics.*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- **Localisation**

Voir carte

- **Périmètre d'intervention**

Place de Ville, rue d'En-Bas, Chaussée Belle-vue (N554) et carrefour avec les rues Saint-Brice et de la Gare

- **Statut de propriété**

Voiries communale et régionale

- **Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires**

Zone d'habitat à caractère rural

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

La place de Ville-Pommerœul est un lieu de vie où beaucoup d'enfants passent du temps. L'école du village borde la place et sa configuration actuelle incite à y passer du temps. Les interventions visent principalement à apaiser la traversée du cœur du village et à renforcer encore l'appropriation de l'espace public par les habitants, grâce à des aménagements légers et conviviaux. Il s'agit donc bien d'améliorer l'intégration et l'usage de cet espace public.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Commune

SPW Mobilité et Infrastructures

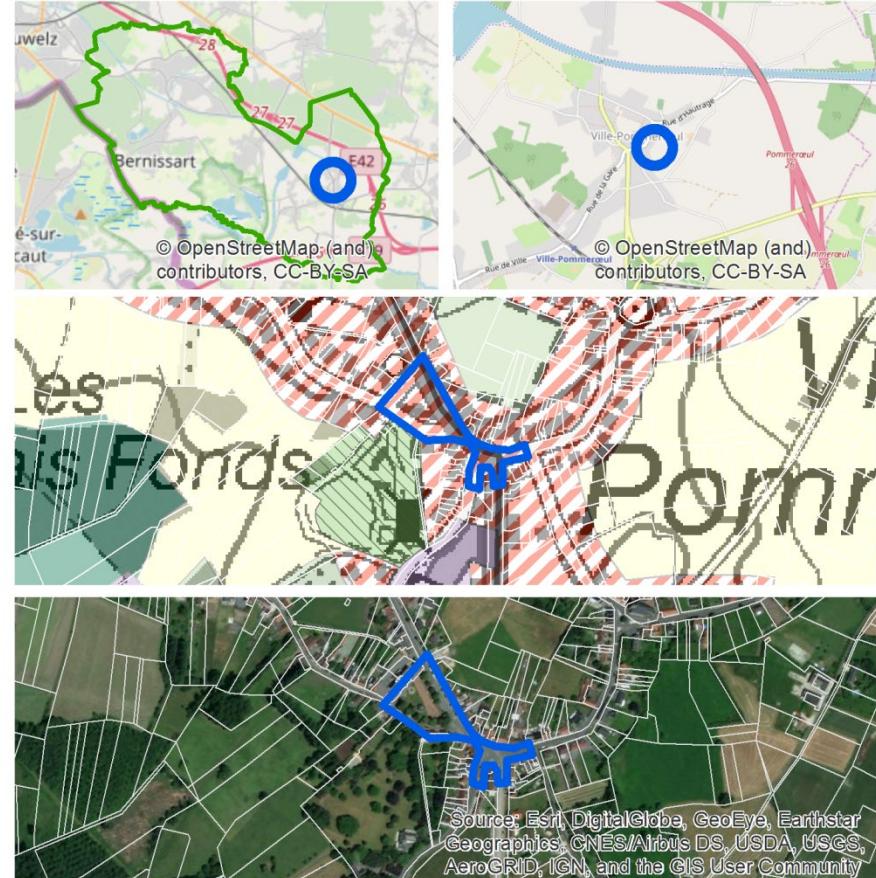
- **Partenaires**

Associations locales et utilisateurs potentiels de l'espace

Agence de Développement Local, Plan de Cohésion Sociale

CCATM

Gestionnaire des impétrants : ORES, IPALLE



- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

SPW Mobilité et Infrastructures

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Espace vert fréquenté par les enfants du quartier et de l'école du village
- Jeu de balle toujours en activité, indépendant de la voirie

- Projet d'installer un « parcours aventure famille » grâce à l'appel à projet « C'est ma ruralité »
 - Voirie régionale
- **Etat du dossier**
- En 2019, pose de mobilier de pique-nique et mobilisation de moyens communaux pour la réfection du jeu de balle
- **Programme des travaux**
- Requalification de la voirie régionale : modération de la vitesse, itinéraires doux, sécurisation des piétons, stationnement
 - Requalification des voiries communales : aménagement en zone résidentielle ou rue scolaire
 - Rénovation du kiosque
 - Enrichissement de l'espace vert
 - Mise en lumière
- **Planification**
- Convention avec le SPW Mobilité et Infrastructures
 - Etude d'aménagement de la zone résidentielle
 - Travaux
 - Aménagement de l'espace vert
- **Démarches administratives à réaliser**
- Contact et accord avec le SPW Mobilité et Infrastructures
 - Marché de services : bureau d'étude
 - Marché de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Entretien périodique
 - Communication

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de manifestations organisées	3/an	AC
Taux de satisfaction des riverains	75%	Enquête
V85	50km/h	Zone de police

10. Annexes

Sans objet

FICHE 52 AMÉNAGER LE CŒUR DE POMMERŒUL – PLACE DES MARTYRS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à requalifier l'espace formé par la place des Martyrs et le quai du Rieu. L'intervention porte sur la restructuration des espaces stationnés au profit d'un aménagement paysager et convivial, favorables à la création de lien social et d'activité économique. Il s'agit également d'apaiser la circulation automobile et de donner une place suffisante aux usagers doux (piétons, cyclistes). Enfin, l'établissement HORECA et la salle J. Demols, qui animent le cœur du village, seront valorisés. Les poches de stationnement seront pensées en fonction de ce dernier point et d'éventuelles évolutions possibles de l'utilisation de l'espace : marché ou ambulant, festivités locales, commerces, etc.

Selon la dynamique de quartier qui se révèlera dans la phase de conception de l'aménagement, des aménagements permettant aux habitants de se réapproprier l'espace public pourront être intégrés : aire de stationnement pour ambulant(s), arbres fruitiers, plantes mellifères, potagers partagés, bancs ombragés, installation artistique ou participative, etc.

Le projet intégrera la facilité d'entretien et la durabilité de l'aménagement (choix des matériaux, conception des espaces, etc.).



2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancre local.
- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- Le manque de sécurité de certains espaces publics.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancre local et de cohésion sociale.

L'aménagement de la place des Martyrs à Pommerœul permettra de briser l'austérité et la monotonie de sa configuration et contribuera au rééquilibrage entre zone de convivialité et espace dédié à la voiture. De ce fait, une réappropriation du site par les habitants, les riverains, les équipements publics (salle J. Demols) et privés (HORECA) contribuera à créer de la vie dans l'espace public du village, du lien social et de l'attachement.

La valorisation de dynamiques citoyennes ou participative sera un élément d'amorce à cette dynamique nouvelle.

Projets connexes

- *Fiche 11 – Crée des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 35 – Crée et accompagner des jardins et des vergers partagés*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalétique et la signalisation, tant touristiques que directionnelles*
- *Fiche 42 – Valoriser et développer les loisirs nautiques au Grand Large de Pommerœul*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale

4. Impacts du projet sur le développement durable

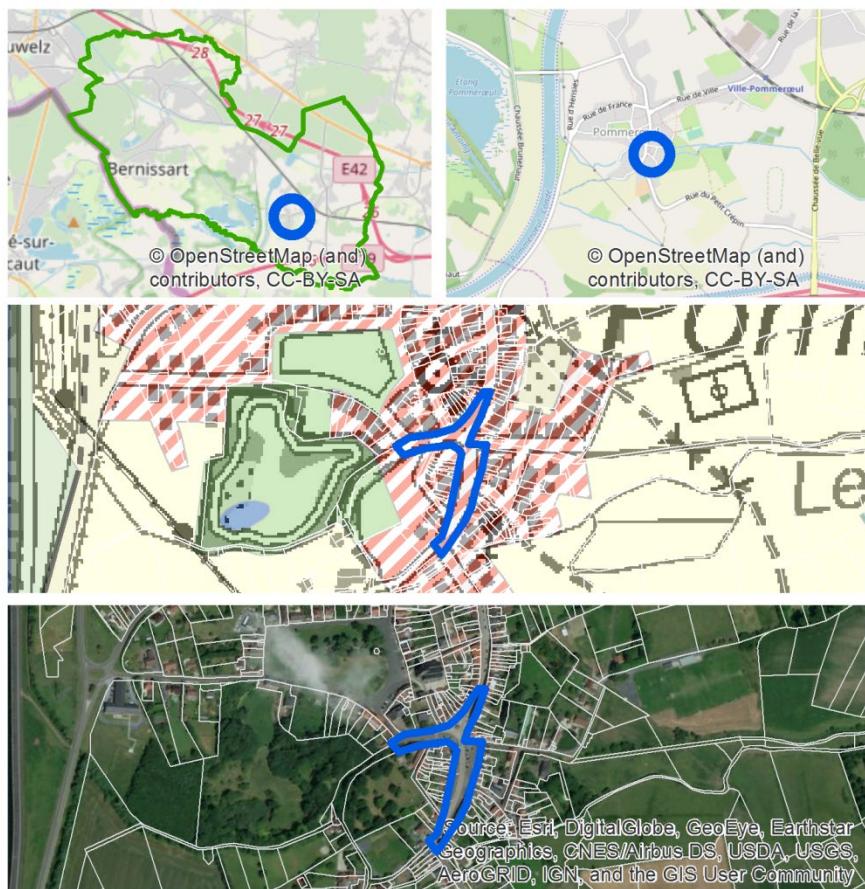
PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Place des Martyrs à Pommerœul



- Périmètre d'intervention

Place des Martyrs, jusqu'à l'angle de la rue Levecq, rue A. Cantillon (abords du monument aux morts) et quai du Rieu (jusqu'à la rue du Petit Crépin)

- Statut de propriété

Voirie communale

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone d'habitat à caractère rural

Plusieurs maisons longeant la place sont reprises à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel. Deux d'entre elles sont identifiées comme méritant classement.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

L'aménagement de cet espace public vise à mieux l'intégrer dans son contexte urbain en y favorisant toutes les dimensions de la vie en cœur de village : convivialité, sécurité, mobilité, paysage, patrimoine, cohésion sociale.

La structuration de l'espace permettra de mieux prendre en considération les fonctions actuelles du quartier, liées à la salle J. Demols et au café.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Associations locales et utilisateurs potentiels de l'espace

Agence de Développement Local, Plan de Cohésion Sociale

CCATM

Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Gestionnaires des impétrants : ORES, IPALLE

- Sources de financement

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Animations apportées par la salle J. Demols

- Présence d'un établissement HORECA à soutenir
 - Vaste espace minéral incitant peu à une appropriation par les riverains et souffrant de stationnement anarchique
 - Nombreuses entrées de garages
- **Etat du dossier**
- Sans objet
- **Programme des travaux**
- Etat des lieux du réseau d'égouttage et, le cas échéant, rénovation (en fonction du projet d'aménagement)
 - Enterrement du réseau électrique
 - Restructuration du réseau de voiries et du stationnement
 - Aménagement d'espaces de convivialité
 - Végétalisation
- **Planification**
- Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un bureau d'étude
 - Impétrants : états des lieux électricité, distribution d'eau, égouttage
 - Phase d'étude, en concertation avec les différents partenaires
 - Instruction du permis d'urbanisme
 - Convention réalisation
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
- Marchés de services et de travaux
 - Permis d'urbanisme
 - Convention avec les gestionnaires d'impétrants
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de manifestations organisées	3/an	AC
Taux de satisfaction des riverains	75%	Enquête

10. Annexes

Sans objet

FICHE 53 AMÉNAGER LE CŒUR D'HARCHIES – PLACE CROIX

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à requalifier l'espace-public dit « Place-Croix ». Le nom donné à cet espace est lié à la configuration du site : une place « rond-point » où les circulations automobiles et les mâts électriques dominent le paysage. Or cette place est également une porte d'entrée sur le territoire de Bernissart depuis l'E42 (sortie 27) vers les Marais d'Harchies et le Musée de l'Iguanodon.



L'intervention porte sur :

- La restructuration de l'espace au profit de la convivialité et de la cohabitation entre les différents modes
- La mise en valeur et l'accessibilité des commerces et activités économiques actives sur la place et dans les rues adjacentes, incluant l'adaptation du stationnement aux besoins liés aux commerces et aux activités sportives et associatives
- La mise en place d'une signalétique directionnelle et de mobilier urbain intégrés

- L'enfouissement des câbles électriques et la mise en lumière du site (circulation/sécurité, esthétique)
- La création d'espaces végétalisés : ombre pour le repos, biodiversité, nourriture partagée, équilibre esthétique de l'espace

Les aménagements cibleront le cœur de la Place-Croix et s'immisceront à



l'amorce des quatre rues périphériques pour en assurer la cohérence et l'intégration.

Le parti urbanistique qui sera posé devra contribuer à mettre en valeur le patrimoine et les commerces et activités (présents et futurs, fixes et ambulants) implantés sur la périphérie et à proximité de la place. Il sera modulable et permettra de s'adapter aux usages futurs du bâti périphérique. Les aménagements intégreront la facilité d'entretien et la durabilité de l'aménagement (choix des matériaux, conception des espaces, etc.). Les aménagements pourraient également l'implantation d'une œuvre d'art identitaire.

A la rue des Combattants, l'ancienne caserne de pompiers (propriété communale) n'a pas encore trouvé de nouvelle affectation. Le cas échéant, le projet d'aménagement tiendra compte de l'évolution de ce site.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancrage local.
- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- Le manque de sécurité de certains espaces publics.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancrage local et de cohésion sociale. La Place-Croix est une porte d'entrée majeure dans la commune depuis l'E42 mais ne véhicule pas l'image de marque à laquelle Bernissart souhaite prétendre, tant sur le plan des dynamiques locales que sur le plan touristique (en lien avec les fiches 37 et 38).

L'aménagement de ce nœud de l'entité permettra en outre de soutenir les activités commerciales et servicielles qui y sont présentes, de mettre en valeur le patrimoine atypique apporté par la perche couverte et contribuera à encourager la mobilité douce par une meilleure lisibilité des circulations. De ce fait, une réappropriation du site par les habitants, les riverains, les équipements publics et privés contribuera à créer de la vie dans l'espace public du village, du lien social et de l'attachement.

La valorisation de dynamiques citoyennes ou participative sera un élément d'amorce à cette dynamique nouvelle.

Projets connexes

- *Fiche 7 – Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures et des équipements publics*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 24 – Aménager et sécuriser les points dangereux de la commune*
- *Fiche 27 – Mettre en place une stratégie de développement commercial local*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 38 – Renforcer la signalisation et la signalétique, tant touristique que directionnelle*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 3 – Développer une culture entrepreneuriale de proximité
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

La Place-Croix est le lieu d'intersection de quatre rues principales du village d'Harchies : la rue du Calvaire, la rue de Stambruges (qui vient de la bretelle d'autoroute), la rue des Combattants et la chaussée Brunehault (voir carte).

- Périmètre d'intervention

Identifiée parmi les espaces publics structurant dans la Partie 1, la place est actuellement dotée d'un rond-point cerclant le mât principal portant les câbles électriques qui desservent les bâtiments. Le périmètre est une ancienne place de cœur de village où persistent encore quelques activités économiques (centre de prélèvement, vétérinaire, agence immobilière, friterie) également présents dans la rue de Stambruges.

A l'heure actuelle, la voirie et le stationnement prédomine sur toute autre fonction.

- Statut de propriété

Voirie communale

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

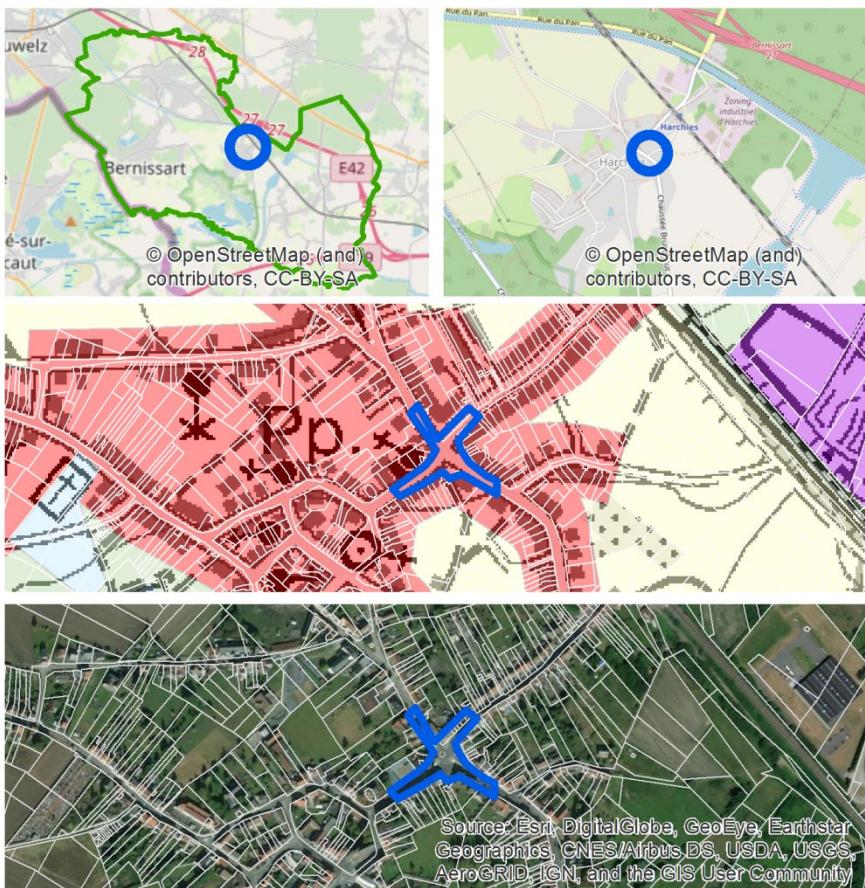
Zone d'habitat

Quelques maisons bordant la place sont reprises à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

La définition du projet s'inscrit complètement dans son environnement dans la mesure où il s'agit d'apporter une plus-value esthétique et conviviale à un espace aujourd'hui complètement délaissé par les habitants du village.

L'intervention permettra de mettre en valeur la porte d'entrée de la commune et le patrimoine immédiat, tel que la Perche couverte en cours de rénovation, l'ancienne cure, etc. Elle contribuera également à soutenir les activités commerciales et économiques présentes dans le cœur du village.



6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

Commerçants, associations locales et utilisateurs potentiels de l'espace

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Gestionnaires des impétrants : ORES, IPALLE

- **Sources de financement**

S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles, Environnement – Direction du Développement Rural

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Rénovation en cours de la Perche couverte (subsides Infrasport)
- Impétrants : réseau aérien d'électricité, réseau d'égouttage, éclairage public
- Utilisé comme parking de covoiturage alors que le parking de la gare est à 500m

- **Etat du dossier**

Sans objet

- **Programme des travaux**

- Etat des lieux du réseau d'égouttage et, le cas échéant, rénovation (en fonction du projet d'aménagement)
- Enterrement du réseau électrique
- Restructuration du réseau de voiries et du stationnement
- Aménagement d'espaces de convivialité
- Végétalisation

- **Planification**

- Désignation d'un bureau d'étude
- Impétrants : états des lieux électricité, distribution d'eau, égouttage
- Phase d'étude, en concertation avec les différents partenaires
- Instruction du permis d'urbanisme
- Désignation des entreprises

- Démarches administratives à réaliser
 - o Marchés de services et de travaux
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention avec les gestionnaires d'impétrants
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	800.900 €htva	<input checked="" type="checkbox"/> Commune : 40+50 % 482.999 €
- Frais accessoires (moyens humains, communication)	80.090 € htva	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60+50 % 582.999 €
- TVA	185.008 € tva	DIRECTION : SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Total (TFC)	1.065.998 € tvac	<input type="checkbox"/> Autres :

Projet rémunérateur oui

non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de manifestations organisées	3/an	AC
Taux de satisfaction des riverains	75%	Enquête

10. Annexes

Reportage photo
Estimatif budgétaire

Reportage photographique



COMMUNE DE BERNISSART

PLACE-CROIX

ESTIMATION BUDGETAIRE - Février 2019

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain					-				
Démolitions	30 €/m ²	6300 m ²	189.000 €	39.690 €	228.690 €				
Sous-fondations	12 €/m ²	6300 m ²	75.600 €	15.876 €	91.476 €				
Fondations	15 €/m ²	6300 m ²	94.500 €	19.845 €	114.345 €				
Voirie	40 €/m ²	3000 m ²	120.000 €	25.200 €	145.200 €				
Trottoirs	45 €/m ²	1500 m ²	67.500 €	14.175 €	81.675 €				
Place	55 €/m ²	1800 m ²	99.000 €	20.790 €	119.790 €				
Eléments linéaires	60 €/m	400 m	24.000 €	5.040 €	29.040 €				
Avaloirs - raccordement au réseau existant	85 €/m	200 m	17.000 €	3.570 €	20.570 €				
Plateaux	80 €/m ²	210 m ²	16.800 €	3.528 €	20.328 €				
Enterrement réseau électrique	130 €/m	200 m	26.000 €	5.460 €	31.460 €				
Nouvel éclairage sur mât	2.200 €/pc	20 pc	44.000 €	9.240 €	53.240 €				
Mobilier urbain (bancs, poubelles, potelets)		FFT	20.000 €	4.200 €	24.200 €				
Plantations		FFT	7.500 €	1.575 €	9.075 €				
Frais d'étude (Géomètre, architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination sécurité-santé)	10% du montant des travaux		80.090 €	16.819 €	96.909 €				
TOTAL			880.990 €	185.008 €	1.065.998 €	Wallonie – DR	60%	300.000 €	200.000 €
						Wallonie – DR	50%	282.999 €	282.999 €
TOTAL					1.065.998 €			582.999 €	482.999 €

FICHE 54 AMÉNAGER LE CŒUR D'HARCHIES – PLACE DE L'ÉGLISE

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

L'église d'Harchies, reprise à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel, est implantée sur une place très minérale et circulante, laissant peu de place à la vie de quartier et à la convivialité.

Le projet consiste à requalifier et revaloriser l'espace en donnant la priorité à :

- La création de lieux de rencontre, en implantant du mobilier adéquat et en favorisant les modes doux
- Aux modes actifs
- La valorisation du patrimoine bâti (église, bâtiments périphériques) en donnant plus de place au végétal et en organisant le stationnement et la circulation des véhicules
- La mise en lumière de l'espace, dans les dimensions esthétique et sécuritaires
- La création d'une dynamique culturelle, artistique et/ou participative (en lien avec la fiche 47)

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, le parti urbanistique et architectural sera cohérent avec les aménagements antérieurs d'autres espaces tels que la Place-Croix (fiche 53) et le site du Charbonnage (fiche 55). Ils intégreront la facilité d'entretien et la durabilité de l'aménagement (choix des matériaux, conception des espaces, etc.).

A l'activation de la fiche, un bilan des usages et fonctions de la place sera réalisé avec les riverains et les collectifs locaux. Il permettra d'affiner les orientations du projet en lien avec la situation existante : salle communale, commerces, bâti vieillissant ou abandonné, etc.

La CLDR a également attiré l'attention sur l'importance de traiter de manière adaptée la partie de la place sous l'ombre de l'église.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancre local.

- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- Le manque de sécurité de certains espaces publics.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancre local et de cohésion sociale.

La place de l'église d'Harchies est typiquement un espace public de proximité, hors des axes majeurs de circulation et désormais dépourvu d'activité économique. L'enjeu de l'intervention sera de soutenir la dynamique citoyenne du quartier en répondant au plus juste aux attentes des riverains et, le cas échéant, en proposant des actions mobilisatrices, en amont et en aval des travaux proprement dits.

L'aménagement de cet espace contribuera à la valorisation du patrimoine cultuel et à la réappropriation du parvis et des abords de l'église par les habitants. En effet, une réappropriation du site par les habitants, les riverains, les équipements publics et privés contribuera à créer de la vie dans l'espace public du village, du lien social et de l'attachement.

La valorisation de dynamiques citoyennes ou participative sera un élément d'amorce à cette dynamique nouvelle.

Projets connexes

- *Fiche 2 – Mettre en place un budget participatif*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 28 – Promouvoir et optimiser le commerce ambulant et les marchés hebdomadaires*
- *Fiche 34 – S'engager dans la cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 47 – Développer des ateliers et des résidences d'artistes*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiche 53 – Aménager le cœur de village d'Harchies – Place-Croix*
- *Fiche 55 – Aménager le cœur de village d'Harchies – Site du Charbonnage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**

FICHE 55 AMÉNAGER LE CŒUR D'HARCHIES – SITE DU CHARBONNAGE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à requalifier le site de l'ancien charbonnage d'Harchies en parc public : végétalisation d'agrément, espaces récréatifs (aires de jeux, équipements pique-nique, etc.), cheminements accessibles.

Cet aménagement valorisera l'histoire du site et le Musée de la Mine, implanté sur le site et renforcera son ancrage identitaire.

Sur base des étapes du PCA dérogatoire « Charbonnage d'Harchies » lancé au début des années 2000, il s'agit de poursuivre le processus de valorisation de ce site : qualification de la pollution en présence, dépollution et réaménagement des espaces à destination des habitants.

Le parti pris végétal, paysager et technique participera à la mise en cohérence des espaces publics (fiche 50) et promouvra l'intégration écologique, la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien. Afin d'insuffler une dynamique de quartier et de cohésion sociale, les habitants pourront être associés à l'entretien du site aménagé ou à l'élaboration d'interventions participatives (land art, espaces partagés, etc.).

Les études de pollution et les mesures de dépollution tiendront compte de la volonté nouvelle de mettre en place une végétalisation nourricière. En fonction des seuils de pollution, des possibilités de dépollution et d'une éventuelle marge de sécurité, des mesures de limitation d'un tel aménagement pourront être prises.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'importance du patrimoine minier dans l'identité bernissartoise.
- Le nombre important de places, placettes et parcs publics, supports de dynamiques de quartier et d'ancrage local.
- L'amélioration globale de la qualité des espaces publics mais le manque encore perceptible de véritables espaces de vie, de cohésion sociale.
- Le manque de valorisation de certains espaces publics.

Un espace public de qualité et cohérent est facteur d'identité, d'ancrage local et de cohésion sociale. Le site des anciens charbonnages d'Harchies appartient à l'histoire locale mais, contrairement à d'autres sites tels que les Marais, n'a pu s'inscrire dans la dynamique locale du XXI^e siècle. Seul les bâtiments existants sont actuellement occupés par le Musée de la Mine et des entrepôts communaux mais l'ensemble du site manque de visibilité et d'attractivité, à l'échelle du quartier comme à l'échelle de la commune.

L'intervention proposée permettra d'inscrire le site dans le réseau des espaces publics de qualité de Bernissart et d'en faire un lieu de valorisation patrimoniale et de cohésion sociale.

La valorisation de dynamiques citoyennes ou participative sera un élément d'amorce à cette dynamique nouvelle.

Projets connexes

- *Fiche 4 – Renforcer les outils de participation citoyenne*
- *Fiche 11 – Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles*
- *Fiche 34 – S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts*
- *Fiche 36 – Crée une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux*
- *Fiche 44 – Positionner et aménager le Musée de la Mine*
- *Fiche 45 – Concrétiser le projet géologique transcommunal Belœil-Antoing-Bernissart*
- *Fiche 49 – Développer les équipements et les activités pour les jeunes*
- *Fiche 50 – Crée une cohérence graphique des espaces et bâtiments publics*
- *Fiche 53 – Aménager le cœur d'Harchies : Place-Croix*
- *Fiche 54 – Aménager le cœur d'Harchies : Place de l'église*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**

4. Impacts du projet sur le développement durable

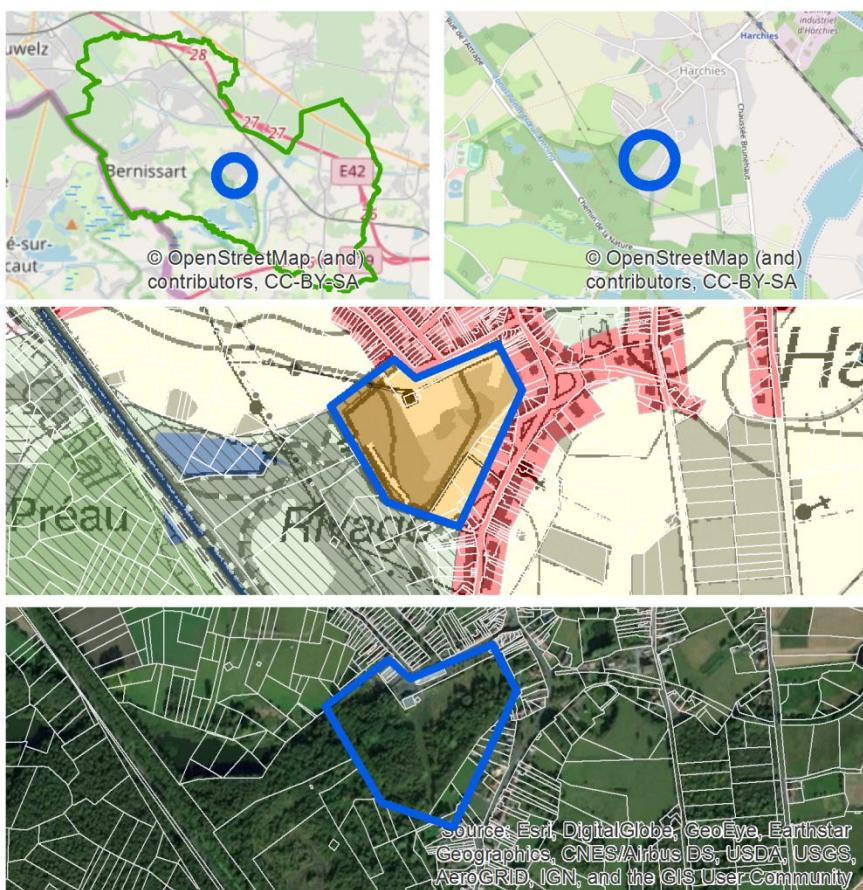
PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SOCIAL ECONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation

Rue du Rivage à Harchies



- Périmètre d'intervention

Le site d'intervention est l'ancien carreau d'un charbonnage (2 puits de mines) en activité durant la première moitié du XXème siècle. Aujourd'hui, le site est essentiellement occupé par une friche (remblais stériles issus de l'extraction de charbon sur le site) et par quelques bâtiments : musée de la Mine, entrepôts communaux.

Du fait des anciennes activités qui s'y sont tenues, l'étude d'orientation (réalisée dans le cadre de l'instruction d'un projet de PCA dérogatoire) a mis en évidence la contamination presque généralisée du périmètre, avec des degrés de compatibilité variables selon les affectations envisagées au moment de l'étude.

Le périmètre d'intervention jouxte la zone d'intérêt paysager qui couvre les Marais d'Harchies (Natura 2000, RAMSAR) et le site classé dit « Mares du Rivage ».

- Statut de propriété

Propriété communale

- Affectation et contraintes urbanistiques et réglementaires

Zone de loisirs

Projet de PCA dérogatoire n°3 « Ancienne Fosse d'Harchies » visant la création de logements, d'un parc public et d'une zone forestière

SAR - Arrêté de rénovation du 27/12/1988 « Harchies »

Actuels entrepôts communaux inscrits dans la base de données ISA (Inventaire des Sites à Réaménager) sous l'intitulé « Charbonnage d'Harchies Sud », avec un potentiel de reconversion.

Lotissement (rue du rivage)

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

L'aménagement d'un espace public végétalisé est en accord avec la proximité immédiate du périmètre de protection des Marais d'Harchies, la proximité du cœur du village d'Harchies (notamment le Coron du Charbonnage) et les anciennes affectations du site.

L'étude d'orientation du site de l'« Ancienne fosse d'Harchies » réalisée en 2007 à la demande de la Commune a mis en évidence différentes zones et types de pollution. Les conclusions de l'étude recommandent de préciser l'étendue exacte des contaminations du sol et des eaux en vue de définir l'ampleur de l'assainissement à envisager.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune de Bernissart

- Partenaires

IDETA, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys

SPAQUE, DGO4

- Sources de financement

SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Mise en cohérence des aménagements d'espaces publics (fiche 50)
- Existence d'expériences intéressantes dans la région : Parc d'Estaimbourg, Chabot-Latour en connexion avec le Musée de la Mine
- Nécessité de mener à terme la procédure de PCA dérogatoire et notamment préciser l'étendue exacte des pollutions et les mesures d'assainissement nécessaires

- Etat du dossier

- PCA dérogatoire n°3 « Ancienne Fosse d'Harchies » en cours d'instruction (arrêté d'inscription sur la liste des PCA pouvant réviser le Plan de Secteur – 12/05/2011)
- Etude d'orientation réalisée en juin 2007

- Programme des travaux

- Assainissement du site
- Création de cheminements doux
- Aménagement d'espaces de convivialité : mobilier urbain, aire de jeux, terrains de pétanque, équipement barbecue, mise en lumière, etc.
- Végétalisation pérenne et indigène

- Planification

- Finalisation de l'instruction du PCA
- Marché public – Etude de caractérisation de la pollution
- Marché public – Assainissement
- Marché public – bureau d'étude Architecte paysager

- Marché public - Travaux

- Démarches administratives à réaliser

- PCA
- Marchés publics de service et de travaux

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Concertation avec les publics cibles et les riverains
- Communication
- Entretien (cogestion différenciée, écopâturage)

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérant oui non

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Adoption définitive du PCA dérogatoire	1	AC
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de fréquentation		AC
Nombre d'activités citoyennes ou associatives organisées sur le site	3/an	AC
Nombre de partenariat d'entretien avec les citoyens	Au moins 3/an	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 56 FINALISER LES AMÉNAGEMENTS DU PÔLE DE LOISIRS DU PRÉAU

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le Pôle de loisirs du Préau, à Bernissart, offre un panel d'équipements de loisirs : le Complexe Omnisport, la piscine, la Fermette du Préau, l'étang de pêche, le mini-golf, le camping. Cet ensemble est également la porte d'entrée principale vers les Marais d'Harchies.

Le réaménagement de l'espace public est en cours, avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme. A l'issue des travaux, des interventions complémentaires sont à prévoir, notamment dans les espaces périphériques : aménagements de convivialité aux abords du mini-golf, valorisation de l'ancien terrain de modélisme, sécurisation des usagers faibles, etc.

La description précise du projet sera à développer à l'activation de la fiche, en fonction des besoins complémentaires qui seront identifiés.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence :

- L'ensemble du site du Préau constitue une ressource importante dans l'équipement de la commune, en matière sportive comme récréative. Le site constitue également une porte d'entrée vers les Marais d'Harchies : son attractivité et la qualité des aménagements sont importantes dans la construction de l'image de marque de Bernissart vers l'extérieur. A ce titre, le site fait l'objet d'une attention particulière des Autorités communales amorcée par l'élaboration d'un *master plan* en 2016 et la mobilisation de moyens financiers pour la requalification du parking (subsides Infrasport).
- Le site offre un potentiel de développement de zone de loisirs : projet de marais didactique (fiche 31), campings, salle communale « La fermette », étangs de pêche, centre omnisports, etc. en articulation avec le centre administratif, la cité du Préau et la future mise en œuvre de la zone d'habitat (fiches 12 et 13). Néanmoins, le complexe souffre actuellement de dégradations régulières induites par un manque de fréquentation ou l'absence de contrôle social (buvette régulièrement fermée).

La commune de Bernissart mène depuis quelques temps une réflexion stratégique sur le devenir du site du Préau. L'objectif de cette démarche est de créer un pôle récréatif et touristique attractif grâce à des interventions qui vont permettre de

- Mettre en relation l'ensemble des activités et équipements (publics, associatifs et privés) implantés dans le périmètre ;
- Donner une identité forte et lisible par une mise en cohérence paysagère de l'espace public.

Projets connexes

- *Fiche 7 – Affiner le niveau d'équipement des structures publiques*
- *Fiche 8 – Renforcer l'attractivité du centre omnisports du Préau*
- *Fiche 12 – Mettre en œuvre un écoquartier à la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 13 – Développer des logements intergénérationnels dans l'écoquartier de la rue du Fraity à Bernissart*
- *Fiche 17 – Aménager une liaison douce paysagère entre la gare de Bernissart et le pôle de loisirs du Préau*
- *Fiche 31 – Créer un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies*
- *Fiche 37 – Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques*
- *Fiche 49 – Développer des équipements et des activités pour les jeunes*
- *Fiche 50 – Créer une cohérence graphique des espaces et des bâtiments publics*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 – Développer une identité bernissartoise forte
- Axe 2 – Optimiser les équipements et les services en accord avec les besoins de la population
- Axe 4 – Développer, valoriser et préserver la trame verte
- Axe 5 – Offrir un produit touristique cohérent et fonctionnel
- **Axe 7 – Mener une politique d'aménagement du territoire intégrée et globale**